

# Introduction sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris le mardi 23 mai 2000



LA SSII DES NOUVELLES TECHNOLOGIES,  
RÉSEAUX & TÉLÉCOM



[www.neuronés.net](http://www.neuronés.net)



## PROSPECTUS PRÉLIMINAIRE



# INTRODUCTION AU NOUVEAU MARCHÉ DE LA BOURSE DE PARIS

## PROSPECTUS PRELIMINAIRE

La Commission des Opérations de Bourse attire l'attention du public sur l'attribution de parts de créateurs d'entreprise et l'attribution d'options de souscription d'actions en vertu de l'Assemblée Générale du 29 novembre 1999 à des prix d'exercice très différents de la fourchette de prix proposée pour l'introduction en bourse ainsi que la dilution qui pourrait résulter de leur exercice.

**CIC** *Crédit Industriel et Commercial*

Introduceur Teneur du Marché

**CIC** *EIFB*

Teneur de Marché

En raison des caractéristiques spécifiques des entreprises destinées à être cotées sur le Nouveau Marché, et des risques qui peuvent en résulter pour l'investisseur, ce dernier est invité à lire avec attention les documents d'information soumis à la Commission des Opérations de Bourse.

**COB**  
COMMISSION DES OPÉRATIONS DE BOURSE

Par application des articles 6 et 7 de l'ordonnance n° 67-833 du 28 septembre 1967, la Commission des Opérations de Bourse a apposé sur ce prospectus préliminaire le visa n° 00-746 en date du 11 mai 2000.

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>Responsable du prospectus préliminaire et responsables du contrôle des comptes</b>	<b>1-4</b>
1.1	Responsable du prospectus préliminaire	1
1.2	Attestation du responsable du prospectus préliminaire	1
1.3	Responsables du contrôle des comptes, Attestations des Commissaires aux Comptes	1-3
1.4	Attestation de l'Introducteur Teneur de Marché	4
1.5	Responsable de l'information	4
<b>2</b>	<b>Renseignements relatifs aux titres dont l'admission est demandée</b>	<b>5-15</b>
2.1	Renseignements relatifs aux titres dont l'admission à la cote du Nouveau Marché est demandée	5
2.2	Renseignements relatifs à l'opération	6-12
2.3	Renseignements généraux sur les actions dont l'admission est demandée	12-15
2.4	Place de cotation	15
2.5	Tribunaux compétents en cas de litige	15
<b>3</b>	<b>Renseignements de caractère général concernant la Société et son capital</b>	<b>17-25</b>
3.1	Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	17-21
3.2	Renseignements de caractère général concernant le capital	21-24
3.3	Dividendes	24-25
<b>4</b>	<b>Renseignements concernant l'activité de l'émetteur</b>	<b>27-61</b>
4.1	Présentation générale de NEURONES	27-31
4.2	Le marché	31-35
4.3	Les métiers de NEURONES	35-40
4.4	Les partenaires	41
4.5	Les clients	41-43
4.6	Organisation de NEURONES	43-46
4.7	Les ressources humaines	46-48



4.8 Marques et brevets - Propriété industrielle et intellectuelle	48
4.9 La concurrence	48-49
4.10 Les investissements	49
4.11 Facteurs de risques	50-52
4.12 La stratégie et le développement	52-54
4.13 Evolution récente et prévisions	55-60
<b>5 Patrimoine – Situation financière – Résultats</b>	<b>63-100</b>
5.1 Comptes consolidés au 31 décembre 1999	63-79
5.2 Comptes annuels au 31 décembre 1999	80-96
5.3 Informations complémentaires relatives aux états financiers	97-100
<b>6 Renseignements concernant l'Administration et la Direction</b>	<b>101-103</b>
6.1 Conseil d'Administration	101
6.2 Comité de direction	102
6.3 Intérêts des dirigeants	102
6.4 Intéressement du personnel	102-103
<b>GLOSSAIRE</b>	<b>104-109</b>



## **RESPONSABLE DU PROSPECTUS PRÉLIMINAIRE ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES**

### **1.1 RESPONSABLE DU PROSPECTUS PRÉLIMINAIRE**

**Monsieur Luc de CHAMMARD**  
Président du Conseil d'Administration

### **1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU PROSPECTUS PRÉLIMINAIRE**

" A ma connaissance, les données du présent prospectus préliminaire sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ".

Luc de CHAMMARD

### **1.3 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES, ATTESTATIONS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

#### **1.3.1 Commissaires aux Comptes Titulaires**

- ERNST & YOUNG AUDIT  
4, rue Auber 75009 Paris  
Représenté par Madame Any ANTOLA

**Début du mandat** : nommé lors de l'Assemblée Générale Mixte du 29 novembre 1999.

**Fin de mandat** : mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

- FCC AUDIT ET CONSEIL  
14 rue Clapeyron 75008 Paris  
Représenté par Monsieur Thierry BELLOT

**Début du mandat** : nommé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 1997.

**Fin de mandat** : mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

### 1.3.2 Commissaires aux Comptes Suppléants

- Monsieur Guy PAPOUIN  
25 square de la Brèche 92000 Nanterre

**Début du mandat** : nommé lors de l'Assemblée Générale Mixte du 29 novembre 1999.

**Fin de mandat** : mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

- Monsieur André CRESTEIL  
14 rue Clapeyron 75008 Paris

**Début du mandat** : nommé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 1997.

**Fin de mandat** : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

### 1.3.3 Attestation des Commissaires aux Comptes

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Groupe NEURONES, nous avons procédé à la vérification des informations de nature financière et comptable données dans le présent prospectus établi à l'occasion de l'admission d'actions aux négociations sur le Nouveau Marché.

Ce prospectus a été établi sous la responsabilité de la Direction Générale. Il nous appartient d'émettre un avis sur les informations de nature financière et comptable contenues dans ce document.

#### Informations financières et comptables historiques

Les comptes annuels de Groupe NEURONES pour les exercices clos le 31 décembre 1998, arrêtés par le Conseil d'Administration, ont fait l'objet de la part de F.C.C. Audit et Conseil d'un audit conformément aux normes de la profession.

Les comptes annuels et consolidés de Groupe NEURONES pour l'exercice clos le 31 décembre 1999, arrêtés par le Conseil d'Administration, ont fait l'objet, de la part de F.C.C. Audit et Conseil et d'Ernst & Young Audit d'un audit conformément aux normes de la profession.

Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir une assurance raisonnable que ces comptes ne comportent pas d'anomalies significatives.

Ces audits ont conduit :

- F.C.C. Audit et Conseil à exprimer une opinion sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 1998 sans réserve, ni observation,
- F.C.C. Audit et Conseil et Ernst & Young Audit à exprimer une opinion sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 1999 sans réserve, ni observation.

Les comptes consolidés de Groupe NEURONES pour l'exercice clos le 31 décembre 1998 ont été établis par les dirigeants et ont fait l'objet d'une revue limitée de la part de F.C.C. Audit et Conseil conformément aux normes de la profession. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que ces comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. F.C.C. Audit et Conseil n'a pas d'observation à formuler sur ces comptes consolidés.



Nos diligences ont consisté à vérifier la correcte retranscription, dans le présent prospectus, de ces comptes annuels et consolidés et de vérifier la concordance avec ces comptes, des informations comptables et financières qui en sont issues.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations financières et comptables historiques.

### **Informations financières et comptables prévisionnelles**

Les comptes consolidés prévisionnels présentés dans le présent prospectus, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2000, établis sous la responsabilité de la Direction Générale, ont fait l'objet, de notre part, d'un examen conformément aux normes de la profession, à l'exception des hypothèses sur lesquelles, en raison du contexte particulier exposé dans notre rapport inséré en paragraphe 4.13 dans le présent prospectus, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer.

Notre conclusion ne comporte pas d'observation sur la traduction chiffrée de ces hypothèses, sur le respect des principes d'établissement et de présentation applicables aux comptes consolidés prévisionnels, sur la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 1999.

Nos diligences sur les comptes de résultat consolidés prévisionnels ainsi que sur les autres informations prévisionnelles, accompagnant le plan de développement stratégique et couvrant les périodes du 1<sup>er</sup> janvier 2001 au 31 décembre 2002, ont consisté à vérifier que les divers calculs ont été effectués conformément aux hypothèses telles qu'elles sont décrites dans ce prospectus, sans avoir à apprécier les objectifs économiques ou la pertinence de ces hypothèses.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces autres informations prévisionnelles.

### **Autres informations historiques de nature financière et comptable**

Nos diligences sur les autres informations historiques de nature financière et comptable présentées dans le prospectus ont consisté à vérifier leur sincérité, et le cas échéant leur concordance avec les comptes annuels et consolidés.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces autres informations historiques.

Le 11 mai 2000

## **Les Commissaires aux Comptes**

F.C.C. Audit et Conseil

Ernst & Young Audit

Thierry BELLOT

Any ANTOLA

## 1.4 ATTESTATION DE L'INTRODUCTEUR TENEUR DE MARCHÉ

Agissant en qualité d'Introducteur Teneur de Marché du Groupe NEURONES dans le cadre de son admission sur le Nouveau Marché, considérant que les documents qui nous ont été présentés étaient exacts et complets, et les déclarations qui nous ont été faites étaient sincères, nous avons effectué les travaux suivants :

Examen des documents suivants :

- informations juridiques extraites des statuts de la Société et de leurs modifications décidées par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 14 avril 2000,
- informations financières et comptables extraites des documents sociaux des exercices clos les 31 décembre 1998 et 1999,
- procès-verbaux des Assemblées Générales des exercices clos les 31 décembre 1998 et 1999 et de l'exercice en cours.

Participation à des réunions avec les dirigeants de la Société et des analystes spécialisés :

Les comptes annuels aux 31 décembre 1998 et 1999 et les comptes consolidés au 31 décembre 1999 ont fait l'objet d'un audit par les soins des Commissaires aux Comptes suivant les normes professionnelles. Sur ce fondement, le prospectus préliminaire ne comporte pas, à notre connaissance, de contradiction, ni d'information, sur des points significatifs, que nous estimerions trompeuses par rapport aux éléments dont nous avons eu connaissance. Nous avons réalisé une analyse financière sur NEURONES et nous nous engageons à faire de même chaque année, à l'issue des deux exercices suivant cette introduction.

Le plan de développement préparé par la société et dont un résumé synthétique est fourni en paragraphe 4.13 du présent prospectus préliminaire a fait l'objet de notre part d'une analyse et d'une validation de cohérence et de vraisemblance.

Enfin, nous nous engageons à assurer la tenue de marché des actions de NEURONES pendant trois ans à compter de la date d'introduction.

Crédit Industriel et Commercial

## 1.5 RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Monsieur Bertrand DUCURTEL

NEURONES  
205 Avenue Georges Clemenceau  
92024 Nanterre cedex

Tél. : 01 41 37 41 37

Fax. : 01 47 24 40 46

e-mail : bertrand\_ducurtil@neurones.fr

## **RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TITRES DONT L'ADMISSION EST DEMANDÉE**

### **2.1 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TITRES DONT L'ADMISSION À LA COTE DU NOUVEAU MARCHÉ EST DEMANDÉE**

Les informations relatives aux statuts ci-après intègrent les modifications apportées en vue de l'introduction au Nouveau Marché de la Bourse de Paris.

#### **Nature des actions**

Actions ordinaires entièrement libérées de même catégorie.

#### **Nombre de titres dont l'admission est demandée**

19 297 500 actions existantes.

3 473 550 actions nouvelles à provenir de l'augmentation de capital à réaliser dans le cadre de l'introduction.

En cas d'exercice des options de souscription d'actions nouvelles supplémentaires décrites au paragraphe 3.2.1.3 ci-dessous, les actions ordinaires ainsi émises seront également admises à la cote du Nouveau Marché.

En cas d'exercice des bons de souscription de créateurs d'entreprise cités au paragraphe 3.2.1.4 ci-dessous, les actions ordinaires émises seront également admises à la cote du Nouveau Marché.

#### **Valeur nominale**

0,4 euro.

#### **Forme des actions**

A compter de l'admission, nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

#### **Date de jouissance**

1<sup>er</sup> janvier 2000 pour l'ensemble des actions admises.

#### **Libellé à la cote du Nouveau Marché**

NEURONES

#### **Date d'introduction**

23 mai 2000

#### **Code NAF : 721 Z**

### **Etablissement Introduceur Teneur de Marché**

CIC – Crédit Industriel et Commercial

### **Teneur de Marché**

E.I.F.B.

### **Service des titres et centralisation du service financier**

CIC – Crédit Industriel et Commercial –  
c/o Cicotitres, 4 rue des Chauffours, 95014 Cergy Pontoise cedex

## **2.2 RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'OPÉRATION**

### **2.2.1. Cadre de l'opération**

Conformément aux règles d'organisation et de fonctionnement de ParisBourse <sup>SBF</sup> SA, il sera mis à la disposition du marché, dans le cadre d'un placement garanti en France et à l'étranger et d'une offre à prix ferme, 4 554 210 actions, soit 20 % du capital et 12,32 % des droits de vote après opération qui se répartissent comme suit :

- 3 473 550 actions nouvelles, représentant 15,25 % du capital social et 9,40 % des droits de vote, provenant de l'augmentation de capital autorisée par l'Assemblée Générale du 14 avril 2000, à réaliser dans le cadre de l'introduction (cf. 3.2.2.1),
- 1 080 660 actions anciennes cédées par Messieurs Luc de CHAMMARD et Bertrand DUCURTIL, représentant 4,75 % du capital social et 2,92 % des droits de vote.

### **2.2.2. Renseignements relatifs à l'émission des actions nouvelles**

#### **2.2.2.1. Autorisation de l'augmentation de capital**

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 14 avril 2000 a notamment autorisé le Conseil d'Administration à émettre contre espèces des actions nouvelles dans le cadre de la deuxième résolution relative aux émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant global maximum de 10 millions d'euros (valeur nominale), montant sur lequel vient s'imputer l'augmentation de capital réalisée pour l'introduction à concurrence d'un montant nominal maximum de 2 millions d'euros.

L'Assemblée Générale ayant décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires, les actions émises seront mises à la disposition du marché, dans le même temps et aux mêmes conditions que les actions anciennes, dans le cadre de la procédure d'introduction décrite ci-après.

#### **2.2.2.2 Modalités de l'augmentation de capital**

3 473 550 actions nouvelles, portant le nombre d'actions composant le capital social de 19 297 500 à 22 771 050, proviendront d'une augmentation de capital autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 avril 2000 (deuxième résolution), dont les modalités définitives seront arrêtées par le Conseil d'Administration le 17 mai 2000. Ces actions nouvelles porteront jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2000 et seront entièrement assimilées aux actions anciennes dès leur admission à la cote.

### 2.2.2.3 Garantie de bonne fin

La bonne fin de la souscription des 3 473 550 actions nouvelles est garantie par le CIC.

### 2.2.2.4 But de l'émission

L'émission s'inscrit dans la stratégie de développement de NEURONES et lui donnera les moyens d'accroître ses fonds propres et d'assurer la montée en puissance de ses activités, par croissance interne et externe, en France et à l'étranger.

## 2.2.3 Procédure d'introduction

Il sera procédé à :

- une Offre à Prix Ferme, qui portera sur environ 20 % du nombre d'actions mises à la disposition du marché,
- un Placement Garanti, en France et à l'étranger, qui portera sur environ 80 % du nombre d'actions mises à la disposition du marché.

Le CIC, en sa qualité de chef de file, en concertation avec EIFB, pourra augmenter le nombre d'actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme en prélevant sur les actions offertes dans le cadre du Placement Garanti un nombre d'actions égal au maximum à 8 % du nombre total des actions mises à la disposition du marché, soit 364 336 actions. Cette décision sera prise au plus tard le jour de l'introduction.

Par ailleurs, le CIC, en sa qualité de chef de file, en concertation avec EIFB, pourra augmenter le nombre d'actions offertes dans le cadre du Placement Garanti en prélevant sur les actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, un nombre d'actions égal au maximum à 8 % du nombre total des actions mises à la disposition du marché, soit 364 336 actions. Cette décision sera prise au plus tard le jour de l'introduction.

L'Offre à Prix Ferme et le Placement Garanti seront réalisés pendant la même période, au même prix et aux mêmes conditions durant les quelques jours qui précéderont la première cotation des actions.

Les salariés du Groupe NEURONES auront un accès prioritaire au placement garanti à concurrence de 5% de son montant définitif. En cas de sur souscription, les ordres plus importants seront réduits, de sorte que les allocations coïncident avec l'enveloppe.

Le Placement Garanti pourra être clos par anticipation sans préavis, sauf pour les personnes physiques.

Il est rappelé que concernant les ordres émis tant par les personnes physiques que par les personnes morales dans le cadre du Placement Garanti, seuls les ordres à un prix limité supérieur ou égal au prix de vente seront pris en compte dans la procédure d'allocation. Ils pourront faire l'objet d'une réduction totale ou partielle.

Les modalités définitives de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Garanti feront l'objet d'un prospectus définitif qui sera visé par la Commission des Opérations de Bourse et d'un avis de ParisBourse <sup>SBF</sup> SA.

## 2.2.4 Caractéristiques communes à l'Offre à Prix Ferme et au Placement Garanti

### 2.2.4.1 Fourchette de prix

Le prix de vente des actions offertes pourrait se situer dans une fourchette de prix comprise entre 10 € et 11,5 € par action.

Cette information est donnée à titre strictement indicatif et ne préjuge pas du prix définitif qui pourra être fixé en dehors de cette fourchette.

Le prix résultera de la confrontation de l'offre de titres et des demandes d'achat émises par les investisseurs selon la technique dite de " constitution du livre d'ordres " telle que développée par les usages professionnels.

Le prix d'introduction des actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et au Placement Garanti sera fixé le 17 mai 2000. Dès sa fixation, le prix fera l'objet d'un avis de ParisBourse <sup>SBF</sup> SA annonçant l'ouverture de l'offre.

### 2.2.4.2 Eléments d'appréciation de la fourchette de prix

En € par action.

Le prix proposé dans une fourchette de 10 € à 11,5 € par action, correspond à une valorisation de NEURONES avant opération comprise entre 193 M€ et 222 M€. Ce prix devra être apprécié au regard des caractéristiques du secteur d'activité, des comparaisons avec le segment le plus représentatif des sociétés déjà cotées dans le secteur, des performances récentes de la Société et de ses perspectives de développement.

Ce prix s'apprécie comme suit au regard des données économiques intrinsèques de la société :

Exercice au 31 décembre	1999 (1)	2000p	2001p	2002p
Chiffre d'affaires (F)	360 825 608	505 927 000	657 517 000	817 889 000
Nombre d'actions	19 297 500	22 771 050	22 771 050	22 771 050
Bénéfice net/action (F)	0,99	1,15	1,68	2,13
Dividende net/action (F)	0	0	0	0
Capitaux Propres/action (F) (2)	2,93	14,37	16,05	18,18
PER (2)	-	61,38	42,07	33,17
Rendement global	-	0	0	0

(1) pour 1999 les chiffres ont été calculés après division du nominal pour faciliter la comparaison

(2) Hypothèse de cours de 10,75 € (milieu de fourchette)

p : prévisions

Comparaisons sectorielles : Un échantillon de valeurs comparables a été retenu par l'introducteur, qui comprend notamment GFI Informatique, Steria, Transiciel, Unilog, CGBI, Focal, Teamlog, Syllis (groupe SSII classiques) ainsi que Fi System, Eurostat, Valtech, Cross System (groupe valeurs Internet). La moyenne du premier échantillon (SSII classiques) fait apparaître dans la deuxième quinzaine d'avril, un PER égal à 45,71 pour les résultats 2000 et 36,66 pour les résultats 2001. La moyenne du deuxième échantillon (groupe valeur Internet) fait apparaître dans la deuxième quinzaine d'avril, un PER égal à 283,97 pour les résultats 2000 et 154,50 pour les résultats 2001.

### Comparables boursiers : SSII classiques

	GFI Info.	Steria	Transiciel	Unilog	CGBI	Focal	Teamlog	Sylis	Moyenne
Cours au 20/04/00	148,0	193,1	153,0	121,4	157,3	100,0	131,4	35,5	
Capi. Boursière	1481,2	830,3	1316,6	1330,1	157,3	222,0	138,0	310,6	
P/E 1999	72,20	86,21	60,71	59,80	68,69	25,32	41,98	63,39	59,79
P/E 2000	55,22	59,60	48,26	49,35	51,57	22,78	34,40	44,49	45,71
P/E 2001	41,81	38,85	42,86	39,67	44,31	22,27	27,09	36,41	36,66
Capi + dette / CA 99	3,95	2,64	5,00	3,33	4,81	2,34	2,46	3,86	3,55
Capi + dette / CA 00	3,08	2,23	3,64	2,67	3,46	1,81	1,76	2,45	2,64
Capi + dette / CA 01	2,47	1,84	3,20	2,27	2,93	1,53	1,47	2,11	2,23
Capi + dette / RO 99	37,69	39,30	34,61	26,45	35,34	16,87	24,12	34,84	31,15
Capi + dette / RO 00	28,21	29,58	25,19	22,65	26,36	13,01	17,50	21,79	23,04
Capi + dette / RO 01	21,78	20,18	22,08	18,23	22,31	11,24	13,48	18,41	18,46
P / CF 1999	69,54	50,63	50,44	47,33	60,50	24,94	32,09	62,13	49,70
P / CF 2000	48,88	44,40	39,30	40,55	44,94	22,65	23,38	43,14	38,41
P / CF 2001	37,59	30,53	34,83	29,30	38,37	21,98	18,90	35,30	30,85

### Comparables boursiers valeurs internet

	Fi System	Europstat	Valtech	Cross systems	Moyenne
Cours au 20/04/00	75,00	47,55	15,60	253,00	
Capi boursière	913,65	713,25	724,11	300,82	
P/E 1999	625,00	475,50	15600,00	248,04	4237,13
P/E 2000	416,67	144,09	380,49	194,62	283,97
P/E 2001	250,00	83,71	190,24	94,05	154,50
Capi + dette / CA 99	39,22	16,54	28,33	15,49	24,89
Capi + dette / CA 00	18,59	8,06	14,19	8,48	12,33
Capi + dette / CA 01	9,16	4,62	7,46	4,62	6,46
Capi + dette / RO 99	561,34	277,14	7082,13	147,11	2016,93
Capi + dette / RO 00	258,24	77,57	191,08	114,16	160,26
Capi + dette / RO 01	122,11	42,57	77,58	50,64	73,23
P / CF 1999	365,46		557,01	200,54	374,34
P / CF 2000	175,70		109,71	143,25	142,89
P / CF 2001	85,39		49,60	68,37	67,78

(Source EIFB)

Ces informations sont données à titre indicatif et ne préjugent pas de la fourchette de prix qui sera proposée pour la construction du livre d'ordres et qui sera portée à la connaissance du public par un avis de ParisBourse<sup>SBF</sup> SA.

#### 2.2.4.3 Durée de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Garanti

L'Offre à Prix Ferme et le Placement Garanti seront réalisés pendant la même période précédant la première cotation, soit du 18 mai 2000 au 22 mai 2000 inclus.

Toutefois, le Placement Garanti pourra être clos par anticipation, sans préavis, sauf pour les personnes physiques.

#### 2.2.4.4 Règlement et livraison des actions

Le règlement et la livraison des actions interviendront le 3ème jour de Bourse qui suivra l'introduction.

Les actions seront inscrites au compte de chaque acquéreur à partir de la date de règlement.

Les actions seront admises aux opérations de SICOVAM.

### 2.2.5 Caractéristiques principales de l'Offre à Prix Ferme

#### 2.2.5.1 Durée

Du 18 mai 2000 au 22 mai 2000 inclus.

#### 2.2.5.2 Nombre d'actions offertes

910 842 actions.

Le nombre d'actions offert dans ce cadre pourra être augmenté d'un maximum de 364 336 actions, prélevées sur le nombre d'actions offert dans le Placement Garanti.

Le nombre d'actions offert pourra également être réduit de la même quantité afin d'augmenter le nombre de titres proposé dans le cadre du Placement Garanti.

#### 2.2.5.3 Ordres d'achat susceptibles d'être émis en réponse à l'Offre à Prix Ferme

Les ordres d'achat seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés :

- entre 1 et 100 titres inclus, ordres A
- toutes quantités, ordres B

Il est précisé :

- qu'un même donneur d'ordres ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat. Cet ordre ne pourra être dissocié entre plusieurs intermédiaires et devra être confié à un seul intermédiaire,
- que le montant de chaque ordre d'achat ne pourra porter sur un nombre de titres supérieur à 20 % du nombre de titres offerts dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme,
- qu'au cas où l'application du ou des taux de réduction n'aboutirait pas à un nombre entier d'actions, ce nombre serait arrondi au nombre entier inférieur.

#### 2.2.5.4 Réception et transmission des ordres d'achat

Les personnes désireuses de participer à l'offre devront déposer leurs ordres d'achat auprès d'un intermédiaire financier habilité en France.

Les ordres d'achat seront, même en cas de réduction, irrévocables.

Les intermédiaires financiers habilités en France transmettront à ParisBourse<sup>SBF</sup> SA les ordres d'achat, selon le calendrier et les modalités précisés dans l'avis d'ouverture qui sera publié par ParisBourse<sup>SBF</sup> SA, ainsi que dans le prospectus définitif qui sera visé par la Commission des Opérations de Bourse.

#### 2.2.5.5 Résultat de l'Offre à Prix Ferme

Le résultat de l'Offre à Prix Ferme fera l'objet d'un avis publié par ParisBourse<sup>SBF</sup> SA. Cet avis précisera le taux de réduction éventuellement appliqué aux ordres d'achat.

### 2.2.6 Caractéristiques principales du Placement Garanti

Les modalités définitives du placement seront précisées dans le prospectus définitif, commun à l'Offre à Prix Ferme et visé par la Commission des Opérations de Bourse.

#### 2.2.6.1 Durée

Du 18 mai 2000 au 22 mai 2000 inclus.

#### 2.2.6.2 Nombre d'actions offertes

Parallèlement à l'OPF, 3 643 368 actions feront l'objet d'un placement en France et à l'étranger, conformément à l'article N 3.2.4 des règles d'organisation et de fonctionnement de ParisBourse<sup>SBF</sup> SA.

#### 2.2.6.3 Réception et transmission des ordres d'achat

Les investisseurs devront transmettre leurs ordres au CIC, en sa qualité de chef de file du Placement Garanti.

#### 2.2.6.4 Résultat du Placement Garanti

Le résultat du Placement Garanti fera l'objet d'un avis publié par ParisBourse<sup>SBF</sup> SA.

#### 2.2.6.5 Restrictions du placement

Le CIC n'offrira les " Actions Offertes " qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur, tant en France qu'à l'étranger.

### 2.2.7 Garantie de bonne fin

Le Placement et l'Offre à Prix Ferme comportent une garantie de bonne fin du CIC, conformément à l'article 191.1 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales. Le contrat de garantie pourra être résilié en cas de survenance de certains événements extérieurs et graves rendant l'Offre à Prix Ferme et le Placement Garanti irréalisables.

### 2.2.8 Organisme financier assurant le service des titres

Le service des titres est assuré par le CIC, 6 avenue de Provence, 75009 Paris  
c/o CICOTITRES, 4 rue des Chauffours, 95014 Cergy-Pontoise Cedex.

### 2.2.9 Etablissement financier introducteur

CIC, 6 avenue de Provence, 75009 Paris

### 2.2.10 Charges relatives à l'introduction

Le produit brut et l'estimation du produit net de l'émission seront arrêtés lors de la fixation des conditions définitives de l'augmentation de capital.

Sur la base de la moyenne de la fourchette de prix, le produit brut de l'émission est estimé à 37,3 M€ (soit 244,9 MF) et le produit net à 35,5 M€ (soit 232,7 MF). Les frais sont estimés à 2 M€ (soit 13,4 MF). La société prévoit d'imputer ces charges sur la prime d'émission.

### 2.2.11 Contrat de tenue de marché

Un contrat de tenue de marché sera signé entre NEURONES, le CIC, l'EIFB et les principaux actionnaires de NEURONES.

### 2.2.12 But de l'introduction

L'introduction en Bourse s'inscrit dans la stratégie de développement de NEURONES et lui donnera les moyens :

- de renforcer sa notoriété,
- d'accroître ses fonds propres,
- d'assurer la montée en puissance de ses activités, par croissance interne et externe, en France et à l'étranger.

## 2.3 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES ACTIONS DONT L'ADMISSION EST DEMANDÉE

### 2.3.1 Droits attachés aux actions

- Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.
- Chaque action donne droit à une quotité proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices et du boni de liquidation.
- Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire du groupement d'actions requis.
- Toutes les actions qui composent ou composeront le capital social seront assimilées en ce qui concerne les charges fiscales. En conséquence, tous impôts ou taxes, qui pour quelque cause que ce soit, pourraient devenir exigibles en cas de remboursement du capital, soit au cours de l'existence de la société, soit lors de sa liquidation, seront répartis uniformément entre toutes les actions composant le capital, de manière que la somme attribuée à chacune de ces actions soit pour toutes la même, compte tenu toutefois du montant nominal de chacune d'elles.

**Franchissement de seuil :** En sus des obligations d'informations prescrites par les articles 356-1 et 356-2 de la loi du 24 juillet 1966, tout actionnaire est tenu à une obligation supplémentaire d'informations portant aux fractions sur la détention de fractions du capital social au moins égal à 2% du capital ou des droits de vote. Cette obligation d'informations supplémentaires porte sur la détention de chacune de ces fractions de 2% du capital ou des droits de vote.

A défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans lesdites conditions, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de



régularisation de la notification, sur demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaire(s) détenant une fraction du capital ou des droits de vote au moins égale à la plus petite fraction du capital dont la détention doit être déclarée. Ce pourcentage ne peut toutefois être supérieur à 5%.

### **2.3.2 Dividendes**

Délai de prescription : conformément aux dispositions légales, les dividendes et acomptes sur dividendes sont prescrits dans un délai de cinq ans au profit de l'Etat.

### **2.3.3 Négociabilité des actions**

Les actions ne sont actuellement cotées sur aucune place financière.

Les actions seront cotées et négociées sur la cote du Nouveau Marché de la Bourse de Paris. En outre, aucune autre demande d'admission n'est en cours ou prévue sur d'autres places financières.

### **2.3.4 Forme et mode d'inscription en compte des actions**

Après l'introduction en Bourse, les actions seront inscrites au gré des propriétaires :

- en compte nominatif pur, auprès de NEURONES,
- en compte nominatif administré auprès d'un intermédiaire habilité,
- au porteur identifiable chez un intermédiaire habilité.

Les actions seront admises aux opérations de la SICOVAM.

La Société est en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur d'avoir recours à la procédure des Titres au Porteur Identifiables (article 7 des statuts).

### **2.3.5 Régime fiscal (loi de finances 2000)**

En l'état actuel de la législation française, le régime fiscal développé ci-après est applicable.

L'attention des actionnaires est cependant appelée sur le fait que ces informations ne constituent qu'un résumé du régime fiscal actuellement applicable ; ce régime est susceptible d'être modifié et leur situation particulière doit être étudiée avec leur conseiller fiscal habituel.

#### **2.3.5.1 Actionnaires résidents français**

##### **Actionnaires personnes physiques**

###### **a) Dividendes**

Les dividendes d'actions françaises sont pris en compte pour la détermination du revenu global du contribuable dans la catégorie des revenus de capitaux mobiliers.

A ces dividendes est attaché un avoir fiscal égal à la moitié des sommes encaissées, imputable sur l'impôt sur le revenu et, le cas échéant, remboursable.

Les dividendes bénéficient d'un abattement global et annuel de 16 000 F pour les couples mariés soumis à une imposition commune et de 8 000 F pour les personnes célibataires, veuves, divorcées ou mariées avec une imposition séparée.

Le montant net imposable (déduction faite de l'abattement) est soumis :

- à l'impôt sur le revenu (article 200 A.2 du CGI),
- au prélèvement social de 2 %,
- à la Contribution Sociale Généralisée (C.S.G.) de 7,5 %,
- à la Contribution affectée au Remboursement de la Dette Sociale (C.R.D.S.), dont le taux est actuellement de 0,5 % (articles 1600-OG et 1600-OL du CGI).

Les actions peuvent être souscrites dans le cadre d'un Plan d'Epargne en Actions, prévu par la loi n° 92-66 du 16 juillet 1992, qui ouvre droit, sous certaines conditions, à une exonération d'impôt sur le revenu pour les produits et plus-values des titres y figurant.

#### b) Plus-values (article 150-0A et suivant du CGI)

Les plus-values de cession de titres de Sociétés sont imposables à un taux de 26 %, à ce jour, si le montant annuel des cessions de titres excède un seuil révisé chaque année (fixé à 50 000 F pour 2000) soit :

- 16 % (art. 200 A.2. du CGI) au titre de l'impôt sur le revenu,
- 2 % au titre du prélèvement social,
- 7,5 % au titre de la Contribution Sociale Généralisée (C.S.G.),
- 0,5 % au titre de la Contribution affectée au Remboursement de la Dette Sociale (C.R.D.S.).

Les moins-values sont imputables sur les plus-values de même nature réalisées au cours de l'année de cession ou des cinq années suivantes.

### **Actionnaires personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés**

#### a) Dividendes

Les dividendes encaissés sont imposables dans les conditions de droit commun.

Toutefois, les personnes morales détenant au moins 10 % du capital de la société NEURONES ou dont le prix de revient de la participation est au moins égal à 150 millions de francs, conformément aux dispositions des articles 145 et 216 du CGI, sont susceptibles de bénéficier du régime des sociétés mères et filiales (dividendes non soumis à l'impôt sur les sociétés) et pourront s'en prévaloir à condition d'en exercer l'option.

Aux dividendes reçus seront attachés un avoir fiscal égal à 40 % des sommes encaissées pouvant être imputé sur l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice de distribution. Dans le cadre du régime de droit commun, cet avoir fiscal n'est ni reportable, ni remboursable. Dans le cadre du régime mère-fille, l'avoir fiscal est imputable sur le précompte exigible en cas de redistribution par la mère, dans les cinq ans, des dividendes reçus de sa filiale.

#### b) Plus-values

Les plus-values de cession de titres en portefeuille sont soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de 33 1/3 %. Ce taux est majoré d'une contribution de 10 % depuis le 1er janvier 1995 (article 235 ter ZA du CGI).

Néanmoins, les gains nets réalisés à l'occasion de la cession de titres de participation détenus depuis plus de deux ans sont soumis au régime des plus-values à long terme, au taux réduit de 19 %, majoré également de la contribution de 10 %.

Sont présumées constituer des titres de participation, les parts ou actions de sociétés revêtant ce caractère sur le plan comptable. Il en va de même, sous certaines conditions, des actions acquises en exécution d'une offre publique d'achat ou d'échange par l'entreprise qui en est l'initiatrice ainsi que des titres ouvrant droit au régime des sociétés mères et filiales prévu aux articles 145 et 216 du CGI.

#### 2.3.5.2 Actionnaires non-résidents français

##### a) Dividendes

Les dividendes distribués par les sociétés dont le siège social est situé en France font en principe l'objet d'une retenue à la source de 25 % lorsque le domicile fiscal ou le siège des bénéficiaires est situé hors de France (article 119 bis 2 du CGI). Mais cette retenue à la source peut être réduite, voire supprimée, en application de conventions fiscales internationales, et l'avoir fiscal peut être transféré en application de ces mêmes conventions.

Dans une instruction en date du 7 juin 1994, l'administration a indiqué que, sous réserve du respect de certaines conditions, les dividendes de source française versés à des personnes qui n'ont pas leur domicile fiscal ou leur siège en France ou ouvrant droit au transfert de l'avoir fiscal en vertu d'une convention fiscale en vue d'éviter les doubles impositions, ne supporteront, lors de leur mise en paiement, que la retenue à la source au taux réduit prévu par la convention, au lieu de la retenue à la source au taux de 25 % qui est ensuite réduite au taux prévu par la convention, à condition que les personnes concernées justifient, avant la date de la mise en paiement, qu'elles ne sont pas résidentes en France selon la convention fiscale.

##### b) Plus-values

L'imposition prévue par le CGI ne s'applique pas aux plus-values réalisées à l'occasion de cessions à titre onéreux de valeurs mobilières effectuées par les personnes qui ne sont pas fiscalement domiciliées en France au sens de l'article 4B du même code, ou dont le siège social est situé hors de France.

## 2.4 PLACE DE COTATION

Les actions font l'objet d'une demande d'admission à la cote du Nouveau Marché de la Bourse de Paris.

## 2.5 TRIBUNAUX COMPÉTENTS EN CAS DE LITIGE

Les tribunaux compétents, en cas de litige, sont ceux du siège social lorsque la Société est défenderesse et sont désignés en fonction de la nature des litiges sauf dispositions contraires du nouveau Code de Procédure Civile.



# RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

## 3.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT L'ÉMETTEUR

Les informations relatives aux statuts ci-après intègrent les modifications apportées en vue de l'introduction au Nouveau Marché de la Bourse de Paris.

### 3.1.1 Dénomination sociale

Groupe NEURONES

### 3.1.2 Dénomination commerciale

NEURONES

### 3.1.3 Siège social

Immeuble " le Clemenceau " I  
205 avenue Georges Clemenceau  
92024 Nanterre Cedex

### 3.1.4 Forme juridique

La Société a été constituée sous la forme d'une société anonyme de droit français à Conseil d'Administration régie par la loi du 24 juillet 1966 et le décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

### 3.1.5 Nationalité

Française

### 3.1.6 Date de constitution et durée de la Société

La Société a été constituée pour une durée de 99 ans, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, le 15 janvier 1985.

Elle prendra fin le 15 janvier 2084, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

### 3.1.7 Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet en France, dans les départements d'Outre Mer et à l'étranger :

Toutes les opérations pouvant concerner directement ou indirectement : le conseil, la conception, la fabrication, le développement, la mise en œuvre, l'installation, le support, l'exploitation, la distribution de tout système informatique et électronique, tant au plan des services que des logiciels, applications et matériels, et de façon générale toute opération liée au traitement de l'information, de communication et de formation.

En vue de réaliser son objet, la Société pourra :

- traiter, sous traiter, représenter et commissionner,
- importer et exporter,
- posséder, acquérir, louer, aménager, équiper, transformer tous immeubles, chantiers, dépôts, magasins,
- prendre tous intérêts et participations par tous modes de concours ou d'intervention dans toutes entreprises similaires ou susceptibles de favoriser le développement de ses affaires,

et, en général, réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet.

### **3.1.8 Registre du Commerce et des Sociétés**

331 408 336 R.C.S. NANTERRE

### **3.1.9 Exercice social**

L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

### **3.1.10 Lieux où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la Société**

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'Assemblées Générales peuvent être consultés au siège social de NEURONES.

### **3.1.11 Assemblées Générales**

- Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.
- Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.
- Tout propriétaire d'actions, depuis cinq jours au moins avant l'assemblée, peut assister ou se faire représenter à l'assemblée sur simple justification de son identité et d'une inscription en compte de ses actions au moins 5 jours avant la réunion de l'Assemblée Générale, sous la forme soit d'une inscription nominative soit du dépôt dans le même délai aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation, du certificat d'un intermédiaire agréé constatant l'indisponibilité des actions inscrites jusqu'à la date de l'Assemblée .
- Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un Administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.
- Les procès verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la loi.
- Les actionnaires peuvent également voter par correspondance dans les conditions légales. Pour pouvoir être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance doivent avoir été reçus par la société trois jours au moins avant la date de la réunion.

- Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées, pour lesquelles il sera justifié d'une inscription depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire. Ce droit est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Toute action transférée en propriété perd ce droit de vote double : néanmoins le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de quatre ans, s'il est en cours. La fusion de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante si les statuts de celle-ci le prévoient.

### **3.1.12 Cession et transmission des actions**

Aucune clause statutaire ne restreint le transfert des actions.

### **3.1.13 Droit de vote double**

Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente, sans aucune limitation que celles prévues par la loi.

Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire.

### **3.1.14 Rachat par la Société de ses propres actions**

#### **3.1.14.1 Cadre juridique**

La mise en œuvre de ce programme, s'inscrit dans le cadre législatif créé par la loi n° 98-456 du 2 juillet 1998 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier.

L'Assemblée Générale Mixte réunie le 14 avril 2000 a autorisé la Société dans sa sixième résolution et sous réserve de l'introduction de la Société au Nouveau Marché de la Bourse de Paris, pour une période de dix huit mois à compter de la date de l'Assemblée, à procéder au rachat de ses propres actions, conformément aux lois et règlements en vigueur, soit, par ordre de priorité :

- vendre en bourse, céder ou transférer par tous autres moyens, tout ou partie des actions acquises, dans le cadre de la régularisation de cours,
- conserver les actions acquises,
- utiliser les actions acquises pour les attribuer aux salariés :
  - soit au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise,
  - soit en cas de levée d'options d'achat d'actions,
  - soit dans le cadre d'un plan d'actionnariat selon les dispositions prévues par les articles 208-18 et suivants de la loi du 24 juillet 1966 ou d'un plan épargne entreprise (article 217-2 de ladite loi),
- les utiliser à toutes fins, notamment pour procéder à une acquisition ou un échange de titres.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, dans les limites ci-dessus fixées, à l'effet d'accomplir ou faire accomplir toutes opérations s'inscrivant dans le cadre de la présente résolution, effectuer toutes formalités requises et généralement faire le nécessaire.

#### 3.1.14.2 Modalités

a) Part maximale du capital à acquérir et montant maximal payable par NEURONES

L'autorisation est donnée jusqu'à 10 % du nombre total des actions composant le capital social, étant précisé que le pourcentage de 10 % doit être calculé compte tenu des éventuelles autres détentions de ses propres actions par la société.

b) Modalités de rachats

Les actions seraient rachetées et revendues par intervention sur le marché ou par achat de bloc.

Le prix d'achat maximum sera égal au prix d'introduction majoré de 100 % et le prix de vente minimum sera égal au prix d'introduction minoré de 10 %.

En cas d'opérations financières sur le capital de la société, les prix et le nombre d'actions indiqués ci-dessus seront ajustés en conséquence.

c) Durée et calendrier du programme de rachat

L'autorisation consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 14 avril 2000 expirera dix-huit mois suivant la date de cette Assemblée soit le 13 octobre 2001. Les interventions pourront être effectuées à tout moment.

d) Financement du programme de rachat

Le financement de ce programme pourra être opéré par utilisation de la trésorerie disponible, par émission d'emprunt et/ou par utilisation de crédits bancaires à court terme ou à moyen terme.

### 3.1.15 Répartition statutaire des bénéfices (article 19 des statuts)

- Le bénéfice ou la perte de l'exercice est constitué par la différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et provisions, telle qu'elle résulte du compte de résultat.
- Sur le bénéfice de l'exercice, diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est fait d'abord un prélèvement de cinq pour cent au moins affecté à la formation d'un fonds de réserve dit " réserve légale ". Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint de dixième du capital social.
- S'il existe un solde disponible, l'Assemblée Générale décide, soit de le distribuer, soit de le reporter à nouveau, soit de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve dont elle règle l'affectation et l'emploi.
- Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'Assemblée Générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.
- L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende, mis en distribution, une option entre le paiement du dividende ou de l'acompte sur dividende en numéraire ou en actions.

### 3.1.16 Titres au porteur identifiables (article 7 des statuts)

La Société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, l'identité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

## 3.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

### 3.2.1 Capital social

#### 3.2.1.1 Avant augmentation de capital

Le capital social est actuellement de 7 719 000 euros divisé en 19 297 500 actions de 0,4 euro nominal chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie. Le nombre total de droits de vote s'élève à 34 282 510.

#### 3.2.1.2 Après augmentation de capital

Le capital de la société sera de 9 108 420 euros divisé en 22 771 050 actions, entièrement libérées.

#### 3.2.1.3 Options de souscription ou d'achat

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 novembre 1999 :

- a délégué au Conseil d'Administration, pour une durée de cinq ans, les pouvoirs nécessaires afin de consentir, en une ou plusieurs fois, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital, ou, à l'achat d'actions existantes provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi ;
- a décidé que le nombre total des options qui seront ainsi consenties pourra donner droit à souscrire ou acheter un nombre maximum de 192 975 actions NEURONES pour un nominal de 2 euros ;
- a décidé, qu'en cas de souscription ou d'achat, et tant que les actions de la société ne sont pas cotées sur le marché réglementé, que le prix de souscription ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera calculé de la manière suivante :

en cas d'exercice par le Conseil d'Administration de la présente autorisation jusqu'au 31 mars 2000, le prix de souscription ou d'achat des actions était de 16 euros par action de 2 euros de valeur nominale chacune, correspondant à 5 actions de 0,4 euro de valeur nominale, soit un prix d'exercice par action de 3,2 euros au nominal actuel.

- à compter de la cotation de NEURONES sur un marché réglementé, en l'occurrence le Nouveau Marché, le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera déterminé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'Administration et ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés lors des 20 séances de Bourse précédant le jour où les options seront consenties ;

- à compter de la cotation de NEURONES sur le Nouveau Marché, en cas d'option d'achat, le prix d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'Administration et ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés lors des 20 séances de Bourse précédant le jour où les options seront consenties, ni inférieur à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la société au titre des articles 217-1 et/ou 217-2 de la loi du 24 juillet 1966 ;
- a pris acte que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options de souscription.

Le Conseil d'Administration du 29 novembre 1999 a accordé 33 110 options NEURONES à 19 cadres du groupe, au nominal de 2 euros pour un prix de souscription de 16 euros.

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 avril 2000 et de la division du nominal par 5, les 33 110 options sont devenues 165 550 options donnant droit à souscrire à 165 550 actions au nominal de 0,4 euros au prix de souscription de 3,2 euros.

#### 3.2.1.4 Autres droits potentiels sur le capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 novembre 1999 a décidé de procéder à l'émission de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise conférant à leur titulaire le droit de souscrire des actions de la société.

L'Assemblée Générale a émis 95 277 bons en supprimant le droit préférentiel des actionnaires aux bons émis et attribués gratuitement.

Les titulaires de bons de souscription auront la faculté de souscrire des actions de la société au nominal de deux euros, à émettre, à raison de 1 action pour un bon, au prix de souscription de 16 euros par action de 2 euros de valeur nominale.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 avril 2000 a décidé la division de la valeur nominale de l'action par cinq. Par conséquent les titulaires de bons de souscription auront la faculté de souscrire des actions de la société, à émettre, à raison de 5 actions pour un bon, au prix de souscription de 3,2 euros par action de 0,4 euro de valeur nominale.

Les bons pourront être exercés à compter du 29 novembre 2004 pendant une durée d'une année.

A compter du 29 novembre 2005, les bons non exercés perdront toute valeur. De plus, dans le cas de l'émission de nouvelles valeurs mobilières composées avec droit préférentiel à des actionnaires, les titulaires de bons pourront exercer par anticipation leurs bons dans le délai dont ils seront informés par lettre recommandée dans les conditions précisées ci-après.

L'augmentation de capital qui résulterait de l'exercice de la totalité des bons s'élèverait, en valeur nominale, à 190 554 euros.

Les actions nouvelles seront créées jouissance du début de l'exercice social au cours duquel les titulaires de bons auront exercé leur droit de souscription. Elles seront, en conséquence, entièrement assimilées aux autres actions après la mise en paiement du dividende afférent à l'exercice précédent ou, s'il n'en était pas distribué, après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de cet exercice.

Il n'y a pas d'autre titre donnant accès au capital de NEURONES.

## 3.2.2 Capital autorisé

### 3.2.2.1 Autorisations d'émettre

a) L'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 avril 2000, sous condition suspensive de l'introduction de NEURONES à la cote du Nouveau Marché, a autorisé le Conseil d'Administration à augmenter le capital social, pour un montant maximum de 2 millions d'euros, en supprimant le droit préférentiel de souscription et en conférant aux nouveaux actionnaires les mêmes droits que ceux attachés aux actions anciennes. Cette décision a été prise seulement dans le but de permettre l'introduction de NEURONES sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris.

b) Déduction devant être faite de l'augmentation de capital réalisée lors de l'introduction, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 avril 2000

- a autorisé le Conseil d'Administration, avec faculté de délégation au Président, à procéder pendant une période de 26 mois, à l'émission, en France ou sur les marchés étrangers, de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société.

Ces émissions pourront être réalisées avec maintien ou avec suppression du droit préférentiel de souscription et ne pourront donner lieu hors ajustements liés notamment à l'incorporation de bénéfices, réserves ou primes au capital, ou à la réservation des droits de porteurs de valeurs mobilières ou de bons, à une augmentation du capital nominal supérieure à 10 millions d'euros.

- a autorisé le Conseil d'Administration à procéder en une ou plusieurs fois et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou à l'étranger, en euros, en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, à l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite d'un montant maximum de 60 millions d'euros, représenté par des obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes de la société.

## 3.2.3 Tableau d'évolution du capital social depuis la création de NEURONES

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital	Prime d'émission et d'apport	Nombre de titres émis	Montant cumulé du capital social	
					Actions	Capitaux
Décemb. 1984	Constitution de la société			8 000	8 000	800 000 F
15/08/85	Augmentation de capital	210 000 F	-	2 100	10 100	1 010 000 F
30/06/93	Rachat par la société de ses propres titres Réduction du capital		-	(4 954)	5 146	514 600 F
30/06/93	Augmentation de capital par incorporation de réserves et élévation du nominal de 100F à 200F	514 600 F	-	-	5 146	1 029 200 F
30/12/97	Augmentation de capital par incorporation de réserves et élévation du nominal de 200F à 4000F	19 554 800 F	-	-	5 146	20 584 000 F
29/11/99	Augmentation de capital par incorporation de réserves, conversion du capital en euros Nominal des actions porté à 1500 €	30 049 320,83 F	-	-	5 146	7 719 000 €
29/11/99	Division du nominal de 1500 € à 2 €		-	3 854 354	3 859 500	7 719 000 €
5/4/2000	Division du nominal de 2 € à 0,4 €		-	15 438 000	19 297 500	7 719 000 €

Modification significative dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices :  
 HOST Sarl a racheté à un actionnaire quittant le groupe au cours des mois de décembre 1997 et janvier 1998 un total de 942 actions représentant 18,31 % du capital de NEURONES SA.

La société HOST Sarl est une société détenue à 99,8 % par Luc de CHAMMARD. L'activité de cette société consiste à gérer des titres de participation, notamment ceux de NEURONES.

### 3.2.4. Répartition du capital et des droits de vote

#### 3.2.4.1 Répartition avant introduction à la cote du Nouveau Marché

ACTIONNAIRES	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
Luc de CHAMMARD	14 414 990	74,70	28 818 740	84,06
HOST Sarl	3 532 500	18,31	3 532 500	10,30
Bertrand DUCURTIL	1 342 500	6,95	1 916 250	5,60
Diverses personnes physiques	7 510	0,04	15 020	0,04
<b>TOTAUX</b>	<b>19 297 500</b>	<b>100,00</b>	<b>34 282 510</b>	<b>100,00</b>

#### 3.2.4.2 Répartition après introduction à la cote du Nouveau Marché (\*)

ACTIONNAIRES	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
Luc de CHAMMARD	13 604 495	59,74	27 208 990	73,63
HOST Sarl	3 532 500	15,51	3 532 500	9,56
Bertrand DUCURTIL	1 072 335	4,71	1 646 085	4,45
Diverses personnes physiques	7 510	0,04	15 020	0,04
Public	4 554 210	20,00	4 554 210	12,32
<b>TOTAUX</b>	<b>22 771 050</b>	<b>100,00</b>	<b>36 956 805</b>	<b>100,00</b>

(\*) dans l'hypothèse où les actions anciennes cédées correspondraient au nombre maximum de titres et dans l'hypothèse où l'augmentation de capital porterait sur l'émission maximum de 3 473 550 titres.

### 3. 2.5. Pacte d'actionnaires

Il n'y a pas de pacte d'actionnaires.

## 3.3. DIVIDENDES

Exercice clos le	Montant net total Distribué	Dividende par action Sur la base de 5 146 actions	
		Dividende Net	Avoir Fiscal
31 décembre 1999	-	-	-
31 décembre 1998	-	-	-
31 décembre 1997	360 220 F	70 F	35 F
31 décembre 1996	360 220 F	70 F	35 F
31 décembre 1995	360 220 F	70 F	35 F



L'Assemblée Générale du 14 avril 2000 a décidé de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 1999.

Il n'est pas envisagé au cours des prochains exercices de verser un dividende.

Conformément aux dispositions légales, les dividendes et acomptes sur dividendes sont prescrits dans un délai de cinq ans au profit de l'Etat.



### RENSEIGNEMENTS SUR L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR

*Les termes techniques et abréviations utilisés sont explicités dans le glossaire figurant en fin de document.*

#### 4.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

##### 4.1.1 Historique

###### 1985

- Création de la société,
- Installation des premiers réseaux locaux chez les grands comptes,
- Premiers profits après 10 mois d'activité,
- Stratégie précoce de développement des services autour de l'informatique distribuée,
- Obtention des premiers labels d'expertise décernés par Microsoft, Novell, IBM.

Créé en 1985, NEURONES (à l'époque NEURONES SA) a investi le monde naissant des plates-formes Wintel et des réseaux locaux. Dès l'origine, l'ensemble des profits a été réinvesti afin de créer de nouvelles structures de service.

###### 1992

- Le seul revenu services couvre l'ensemble des charges du groupe,
- Adhésion au groupement Arédia pour traiter les projets de dimension nationale.

###### 1993

- Premiers contrats d'exploitation sur site,
- Premiers contrats d'infogérance,
- Mise en œuvre de bases documentaires ISO 9000.

Plusieurs managers importants du groupe venus des environnements sites centraux ou des sociétés de conseil en organisation important et mettent au point dans le début des années 1990 les procédures et règles de gestion des environnements distribués (serveurs Unix, Novell, NT, éléments actifs et postes de travail) dans le cadre de premiers contrats de gestion de sites.

###### 1994

NEURONES se montre précurseur en investissant dans un plateau de help-desk dont l'effectif est passé de 1 à plus de 250 personnes au 1/1/2000.

## **1995**

- Généralisation de la démarche projets (revues d'offres, revues de contrats),
- Mise sous assurance qualité de la phase pré-contractuelle (détails de prestation formalisés obligatoires),
- Engagement dans la certification ISO 9000 pour l'Intégration de systèmes et réseaux,
- Mise aux point des offres, Plan d'Assurance Qualité et contrats type,
- NEURONES dépasse les 100 millions de francs de chiffre d'affaires.

## **1996**

- Procédures de recrutement sous assurance qualité (OCM, suivi des candidatures en workflow...),
- Accent particulier sur la formation des collaborateurs (20 salles de formation).

## **1997**

- Mise en place d'une Direction des Ressources Humaines structurée,
- NEURONES approche les 200 millions de francs de chiffre d'affaires.

## **1998**

- Le groupe obtient l'Oscar Lotus-IBM du meilleur site Web (catégorie Commerce Electronique),
- Filialisation de l'activité formation qui devient UpGrade. Second élan pour cette activité qui élargit son spectre de clientèle aux grandes SSII majeures qu'elle forme aux Nouvelles Technologies,
- 300 millions de francs de chiffre d'affaires sont presque atteints alors que la taille des bureaux dépasse les 5000 m<sup>2</sup>.

L'arrivée d'Internet a permis à l'ensemble des organisations d'envisager non seulement une messagerie universelle et des sites institutionnels mais aussi des applications transactionnelles utilisant le browser Internet comme partie cliente universelle (Intranets, Extranets, sites marchands, ...). Ces applications nécessitent les compétences des hommes réseaux mais aussi des compétences en développement applicatif. Aussi, dès 1996, NEURONES se dote d'équipes Internet aujourd'hui fortes de 70 ingénieurs. Il est à noter que pour ses propres besoins, NEURONES a fait mettre dès 1996 sous Extranet l'ensemble de ses bases de données de suivi d'activité (suivi du Help-Desk, des interventions sur site, ...).

## **1999**

- Constitution d'un pôle d'activité Nouvelles Technologies de taille équivalente à celle du pôle Réseaux & Télécom,
- Acquisition de BrainSoft, société dédiée au développement Internet (" Web agency ", projets internet/extranets/intranets, sites de e-commerce, décisionnel),
- Prise de contrôle d'INTRINsec spécialiste de sécurité informatique et éditeur d'un logiciel de paiement sécurisé sur Internet,
- Structuration des offres supervision de réseaux, qualité de service,
- Bill Gates s'entretient personnellement avec la direction générale qui lui présente le 500ème collaborateur de NEURONES,

- Plan de stocks options et de Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE) pour 68 cadres,
- Plus de 3900 jours de formation ont été organisés pour les salariés dont 3500 à travers les centres de formation internes,
- NEURONES réalise 386 millions de francs de chiffre d'affaires consolidé (pro forma) pour une rentabilité nette de plus de 5%.

La prise de contrôle de la société INTRINsec, spécialisée en sécurité informatique, a été réalisée dans le courant de l'été 1999. Compte tenu de l'ouverture généralisée des systèmes d'information sur Internet (" internetisation " des SI) cette activité est promise à une croissance élevée pendant les prochaines années. Egalement éditeur, INTRINsec apporte à NEURONES ses compétences en cryptage d'informations et un logiciel de paiement sécurisé sur Internet utilisé par environ 1/4 des commerçants sur Internet en France.

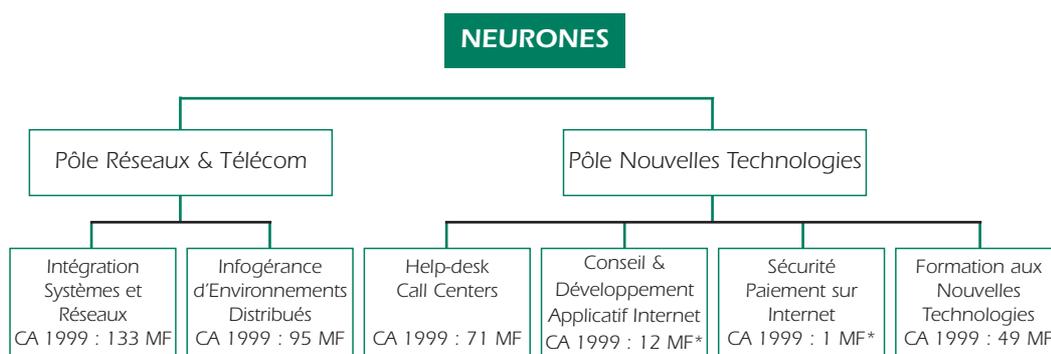
## 2000

- Filialisation au 1er janvier des deux derniers métiers logés dans NEURONES SA qui devient un holding : NEURONES Solutions (Intégration systèmes et réseaux) et SKILLS Consulting (Infogérance d'environnements distribués),
- Introduction en Bourse,
- Le chiffre d'affaires estimé est supérieur à 500 millions de francs.

### 4.1.2. Positionnement

NEURONES est un groupe de Sociétés de Services et Ingénierie Informatique composé de deux pôles d'activité de taille comparable et présentant de fortes synergies entre eux :

- un pôle Réseaux & Télécom,
- un pôle Nouvelles Technologies prêt à répondre à l'explosion de la demande.



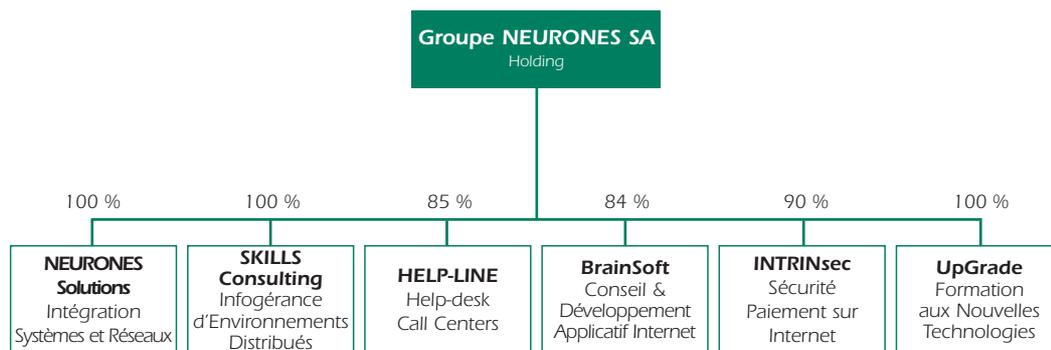
\* en année pleine sur 1999 : CA développement Internet 35 MF et CA sécurisé 3 MF

NEURONES se situe dans les 50 premières SSII Françaises.

La construction du groupe s'est faite par acquisition et création de filiales dédiées par métier ayant leur propre stratégie de marque. Ces entités ont eu pour mission d'acquérir rapidement une taille critique dans leur segment de marché afin de fournir des prestations du meilleur niveau à des conditions économiques parfaitement contrôlées. Des équipes des différents métiers sont engagées sur les contrats groupe impliquant plusieurs activités complémentaires.

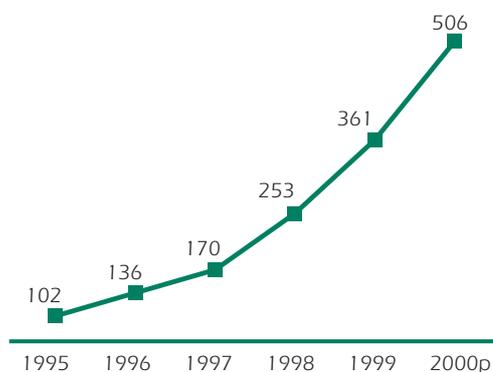
Créée ex-nihilo, NEURONES a connu une croissance forte et régulière depuis 1985. Ses réalisations sont dues à plus de 90% à une croissance interne vertueuse. NEURONES a ainsi constitué un socle à la solidité éprouvée pour poursuivre sa dynamique interne et accueillir par croissance externe des sociétés aux métiers complémentaires.

Structure organisationnelle au 1er janvier 2000



Le groupe est organisé par métier. Son organisation est calquée sur sa structure juridique. Les participations minoritaires sont exclusivement aux mains des managers des filiales qui se comportent ainsi en véritables entrepreneurs. La prise de contrôle de la société INTRINsec a été réalisée dans le courant de l'été 1999, celle de BrainSoft en octobre 1999.

#### Chiffre d'affaires consolidé (en millions de francs)



Chiffres 1995 à 1997 non audités

#### Résultat net (part du groupe) (en millions de francs)



### 4.1.3 Chiffres clés

Les prévisions d'évolution sont les suivantes :

En millions de francs	1998	1999	1999 (1) pro forma	2000p	2001p	2002p
Chiffre d'affaires consolidé	253	361	385	506	657	818
Résultat d'exploitation	21,9	37,6	39,3	48,5	73,5	93,6
Résultat courant	22,1	38	39,6	48,4	73,5	93,6
Résultat net consolidé	12,6	19,8	19,6	28	40,5	51,8
<b>Résultat Net part du groupe après amortissement des écarts d'acquisition</b>	<b>12,3</b>	<b>19</b>	<b>18,7</b>	<b>26,2</b>	<b>38,2</b>	<b>48,4</b>
Résultat net / Chiffre d'affaires	4,90%	5,30%	4,90%	5,20%	5,80%	5,90%
Effectifs fin d'exercice (2)	506	778	778	1 100	1 430	1 810

(p) Prévisions

(1) Les comptes 1999 pro forma intègrent en année pleine Brainsoft et INTRINsec (entrées dans le groupe en 1999).

(2) A fin avril 2000, les effectifs sont de 840 personnes.

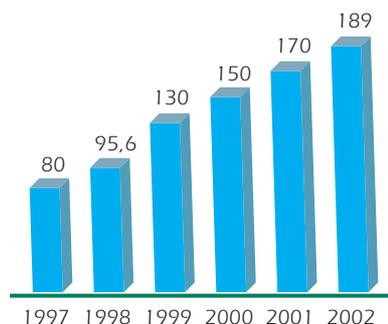
En millions d'euros	1998	1999	1999 (1) pro forma	2000p	2001p	2002p
Chiffre d'affaires consolidé	39	55	59	77	100	125
Résultat d'exploitation	3,3	5,7	6,0	7,4	11,2	14,3
Résultat courant	3,4	5,8	6,0	7,4	11,2	14,3
Résultat net consolidé	1,9	3,0	3,0	4,3	6,2	7,9
<b>Résultat Net part du groupe après amortissement des écarts d'acquisition</b>	<b>1,9</b>	<b>2,9</b>	<b>2,9</b>	<b>4,0</b>	<b>5,8</b>	<b>7,4</b>
Résultat net / Chiffre d'affaires	4,90%	5,30%	4,90%	5,20%	5,80%	5,90%
Effectifs fin d'exercice (2)	506	778	778	1 100	1 430	1 810

Les comptes pro forma ont été établis selon les mêmes règles que les comptes consolidés. Ils intègrent les deux acquisitions réalisées en cours d'année 1999, BrainSoft et INTRINsec dès le 1<sup>er</sup> janvier.

## 4.2. LE MARCHÉ

### 4.2.1. Le marché des services informatiques

Selon le cabinet d'étude IDC, l'évolution du marché français des services informatiques (en milliards de francs) se présente comme suit :



L'année 1999 s'est achevée sur une croissance de 16,2% du marché français des services informatiques avec un chiffre d'affaires de 129,3 milliards de francs (19,7 milliards d'euros). Cette tendance devrait se poursuivre en 2000 (+15% attendus) et les années suivantes : les progressions devant rester supérieures à 10% par an jusqu'en 2005 selon IDC France.

#### Un besoin de services important qui se réoriente depuis janvier 2000

L'an 2000 et l'euro ont dopé le marché jusqu'à l'an 2000 avec en corollaire de nombreux projets de refonte de systèmes de gestion (notamment ERP). Plus de 70% des grandes entreprises sont aujourd'hui équipées d'un ERP.

Les instituts d'analyse s'accordent pour prévoir que le marché de " l'après an 2000 " va se caractériser par une explosion des services suivants (entre +40 et +70% par an en moyenne) : mise en place d'extranets/intranets, projets de commerce électronique, outil d'aide à la décision (ou business intelligence), gestion de la Relation Client (GRC ou CRM Customer Relationship Management), centres d'appels avec ou sans CTI (Couplage Téléphonie Informatique), gestion de la chaîne logistique (SCM Supply Chain Management), EAI (Enterprise Application Integration). Les architectures traditionnelles passeront, tantôt par retouches, tantôt par " big bang ", aux architectures Internet.

Quant à la production, son externalisation devient la règle, tant les entreprises sont pressées de se recentrer sur leur " métier ". Globalement, les prestataires devraient évoluer dans un contexte favorable jusqu'en 2005 au moins (IDC).

En 1996, les applications décisionnelles ne représentaient que 20% du marché des applications informatiques (contre 80% pour les applications de production), la proportion serait inversée en l'an 2000 avec un poids de 70% en faveur des applications décisionnelles, selon le Gartner Group.

## 4.2.2. Les marchés du pôle Réseaux & Télécom

### 4.2.2.1. L'intégration de systèmes et réseaux

En 1998, les dépenses mondiales ont atteint 50 milliards de dollars selon IDC, soit une progression de 11 %. 45 % de ces dépenses profitent aux Etats-Unis, contre 28 % pour l'Europe. D'ici à 2003, le cabinet d'études prévoit une progression moyenne annuelle de 13 %.

En hausse de 17 % à près de 5 milliards de francs en 1998, les dépenses des entreprises en prestations de services réseaux traditionnelles au niveau mondial (conseil, intégration, exploitation et support) témoignent d'une demande toujours soutenue. Toujours selon le cabinet d'études, de nouveaux services, liés à Internet et plus proches des applications que de la technologie (hébergement, sécurité, etc.), connaîtront des taux de croissance supérieurs.

### 4.2.2.2. L'infogérance d'environnements distribués

Le marché français de l'infogérance entre 1999 et 2004 se résume comme suit :

En millions de Francs	1999	2004	Croissance annuelle moyenne sur la période
Infogérance (marché global)	18 760	43 605	18,4%
Infogérance systèmes distribués	5 263	15 723	24,5%

Source IDC, 2000

Selon le Gartner Group, avec une croissance annuelle de 28 %, le marché de l'externalisation des systèmes distribués, loin d'être un effet de mode, correspond à un réel besoin et constitue le segment le plus dynamique. D'une part, les utilisateurs attendent beaucoup de l'externalisation du support de leur outil de travail quotidien (souvent déçus par des années de support interne). D'autre part, les directions informatiques, préfèrent aujourd'hui s'appuyer sur des structures externes spécialisées.

## 4.2.3. Les marchés du pôle Nouvelles Technologies

### 4.2.3.1. Le help-desk et les centres d'appel

Les marchés du help-desk et du centre d'appels sont en plein développement (environ 20% de progression annuelle attendus pour les 3 prochaines années).

A l'échéance 2002, les prévisions sur ces marchés en France sont respectivement d'environ : 1,4 milliard de francs pour le help-desk et 6,5 milliards de francs pour les calls centers.

Les principales raisons suivantes expliquent cette évolution :

- le help-desk " back office " est stratégique pour l'informatique et des budgets importants y sont consacrés notamment dans le cadre d'évolution d'architectures techniques et applicatives,
- le centre d'appel " front office " concerne la relation clientèle. Il joue un rôle primordial et stratégique pour l'entreprise.

Le nombre de centre d'appels a plus que doublé en France en passant de 1 853 unités en 1998 à 4 250 en 1999. Les centres disposant de moins de 11 postes simultanément représentent 47 % du parc installé (source IDC).

Techniquement au carrefour de l'informatique et de la téléphonie, les centres d'appel intégreront de plus en plus de solutions Web : ces nouveaux centres appelés Web call center sont appelés à un fort développement puisqu'ils devraient atteindre plusieurs milliers d'installations annuelles à échéance 2002 et 2003.

#### 4.2.3.2. Le conseil & développement applicatif Internet

Selon les cabinets d'étude Dataquest, AMR Research, c'est cette partie du marché de l'informatique qui aura des taux de croissance importants : de +50% à +70% en moyenne entre 2000 et 2004 dans tous ses sous segments :

Les évolutions des marchés sont les suivantes :

	Marché mondial 2000	Croissance annuelle moyenne 2000/2003
Dev/création de sites I*net (*)	3 Md\$	+60%
Services liés au e-commerce	6 Md\$	+80 %
Décisionnel		
(Business Intelligence)	50 Md\$	+50%
CRM	5 Md\$	+50%
SCM	5 Md\$	+50%
Hébergement	3 Md\$	+ 75%
ASP	1,5 Md\$	+50%
EAI	0,5 Md\$	+50%

(\*) I\*net : désigne Internet / Intranet / Extranet

Source : Dataquest, AMR Research

Le marché français des services associés au déploiement de sites Internet, Intranet et Extranet devrait atteindre un chiffre d'affaires de 7 milliards de francs en 2001 en progression annuelle de 79 % par an: services Internet/Intranet +78,4% estimés en 2000 et 72,8 % en 2001, Services e-commerce +92,5% estimés en 2000 et 73,6 % en 2001 (source IDC).

Les projets Internet nécessiteront :

- des services d'intégration et de mise en œuvre d'infrastructures,
- le regroupement de compétences en marketing, communication et informatique, d'où l'émergence d'acteurs nouveaux dont les " Web agencies ".

La taille unitaire des projets va grandir rapidement : de centaines de milliers de Francs à plusieurs dizaines de millions de Francs.

Enfin, l'apparition de l'Internet mobile (WAP : Wireless Application Protocol) devrait représenter une véritable démocratisation de l'Internet. Selon Strategis Group, en 2003, le nombre de personnes ayant accès à Internet via des téléphones mobiles sera supérieur au nombre d'Internautes via un PC.

#### 4.2.3.3. La sécurité informatique et le paiement sécurisé sur Internet

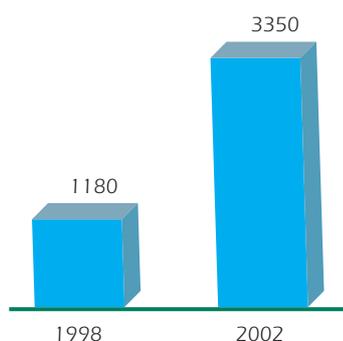
Les logiciels de sécurité foisonnent et gagnent en complexité. Les entreprises vont soustraire leur exploitation au quotidien, affirme IDC. IDC estime que les services liés à la sécurité informatique enregistreront une croissance de 32% par an d'ici à 2002. Parmi les prestations appelées à une forte croissance : les tests anti-intrusion et, surtout, l'externalisation de l'exploitation des gardes barrières, caches et autres réseaux privés virtuels.

En ce qui concerne les tests anti-intrusion, ils connaîtront, selon IDC, un succès important car ils offrent deux avantages majeurs :

- La possibilité de tester régulièrement l'étanchéité du système d'information et de faire évoluer la politique de sécurité en conséquence ;
- L'occasion de " couvrir " les directions informatiques aux yeux des directions générales en garantissant que tout est mis en œuvre pour sécuriser leur système d'information.

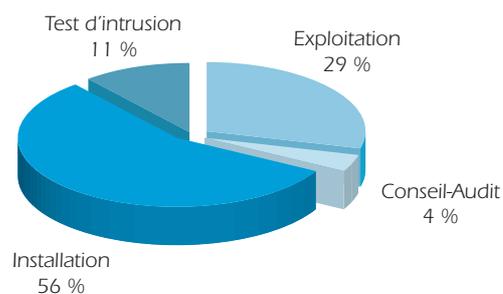
L'ouverture croissante des systèmes d'information aura pour conséquence la multiplication des logiciels de protection. Cette raison explique la très bonne santé du marché des services liés à la mise en place de solutions de sécurité. Selon IDC, sa croissance annuelle moyenne sera de 32 % d'ici à 2002 :

**Le marché de la sécurité en France**



Source : IDC 1999

**Le marché par type de prestations en 2002**

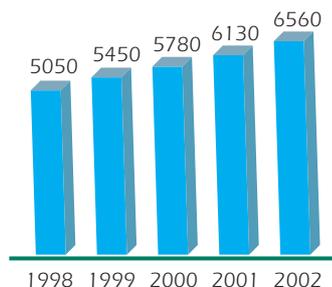


#### 4.2.3.4. La formation aux Nouvelles Technologies

Dans un contexte de pénurie de compétences, les années 1998-99 ont vu le développement de cursus spécialisés : formation de jeunes ingénieurs diplômés non informaticiens, reconversion d'informaticiens des sites centraux ou de l'informatique propriétaire ("Cobolistes", spécialistes Gap...).

Le marché de la formation aux Nouvelles Technologies, sur lequel NEURONES est exclusivement positionné, devrait connaître un taux de croissance nettement supérieur aux 7% moyens annoncés par INPUT pour la formation informatique :

### Le marché de la formation en France 1998-2002 (en millions de francs)



Sources : INPUT 1999

## 4.3. LES MÉTIERS DE NEURONES

### 4.3.1. Les métiers du pôle Réseaux & Télécom de NEURONES

#### 4.3.1.1. L'intégration de systèmes et réseaux

Cette activité consiste à concevoir et mettre en œuvre tout ou partie de systèmes et réseaux informatiques nécessitant l'intégration d'éléments hétérogènes dans les environnements distribués (réseaux locaux et distants) : serveurs Unix, NT, NetWare, éléments actifs et passifs, postes de travail. Dans le cadre de son activité d'intégration de systèmes et réseaux, NEURONES se positionne comme maître d'œuvre et travaille à partir de spécifications générales fournies par les maîtres d'ouvrage.

Il s'agit d'un métier de projets, la plupart du temps réalisés dans le cadre d'un forfait (pour environ 70% des cas chez NEURONES).

Par opposition à l'informatique des sites centraux ou des mini-ordinateurs essentiellement "propriétaire", l'informatique distribuée se caractérise par un grand nombre de couches de logiciels et matériels conçus par différents éditeurs et constructeurs, qu'il faut "empiler" de façon cohérente et stable dans le temps.

L'expertise de ce métier consiste à identifier les solutions pérennes, productives et robustes en exploitation. Compte tenu de la grande diversité des produits et de leur évolution rapide, il est fréquent qu'un chiffrage de chantier nécessite la contribution de plusieurs experts techniques. Ces experts sont coordonnés par un chef de projet identifié responsable unique de l'ensemble des engagements de NEURONES. L'ensemble du processus de réponse à une demande client est sous assurance qualité depuis 1995.

Dans le cadre de projets globaux, NEURONES est amené à fournir des équipements réseaux serveurs, commutateurs, routeurs, logiciels système... Cette activité, considérée comme très marginale en terme de valeur ajoutée, permet toutefois de garder le contact avec le terrain. La pratique concrète de la mise en œuvre de produits dont les versions évoluent très rapidement est nécessaire pour compléter les connaissances acquises lors des formations chez les constructeurs et éditeurs. Cette servitude, qui a un coût certain, est une valeur ajoutée métier par rapport aux sociétés dites d'"Assistance Technique".

Les effectifs techniques de cette activité sont dédiés afin de maintenir un " foyer technique " d'au moins 80 ingénieurs et techniciens, opérationnel et en permanence à jour. Ce foyer doit être en mesure de répondre rapidement à des demandes complexes des clients ainsi qu'aux besoins des autres métiers du groupe. Ces équipes assurent la veille technologique pour le compte du groupe.

La taille des équipes d'intégration forfait de NEURONES et sa capacité à assurer la maîtrise d'oeuvre sur des projets importants est un facteur important de différenciation.

### Chiffres clés

En millions de Francs	1998	1999	1999/1998
CA services	41	55	+34%
CA vente d'équipements	95	96	+1%
<b>CA total</b>	<b>136</b>	<b>151</b>	<b>+11%</b>

### Exemples de missions type

- Préparation serveurs/conception de postes types/ déploiement et reprise des anciens postes avec plan de formation synchronisé : Cegos (800 postes en 15 jours ouvrés), Ricoh (siège et 10 directions régionales).
- Architecture Lan/Wan, mise en place : APEC, Astra France, Sciences Po.
- Mise en place de " clients légers " : Sanofi-Synthelabo, Bouygues Immobilier.
- Audit et refonte de services d'annuaires : Ministère de l'Education Nationale, Région-Ile-de-France.
- Projets messageries : Ministère de la Défense, Scetauroute.
- Firewalls, passerelles, accès distants : Union des Industries Textiles.

#### 4.3.1.2. L'Infogérance d'environnements distribués

Cette activité regroupe toutes les missions liées à l'exploitation de sites clients : missions simples d'assistance technique, externalisation (" outsourcing " ou " insourcing ") de services, exploitation complète de sites (FM ou Infogérance). Le périmètre technique pris en charge par NEURONES est classiquement le suivant : les postes de travail, les serveurs locaux et distants et les éléments actifs (commutateurs, routeurs,etc...).

Pour l'activité de l'infogérance d'environnements distribués, la barrière à l'entrée est importante puisqu'un compétiteur doit disposer des compétences suivantes :

- capacité à assurer la maîtrise d'oeuvre,
- mise en oeuvre d'un help-desk,
- expertise technique en systèmes et réseaux (téléadministration, télédistribution, mise en place d'outils techniques de productivité et de contrôle,...),
- capacité à assurer rapidement le montage d'équipes.

Aussi, NEURONES se retrouve régulièrement face aux mêmes compétiteurs en nombre limité sur les appels d'offres. Certains d'entre eux sont des infogérants globaux (sites centraux et informatique distribuée, FM d'applicatifs,...). Les autres sont des infogérants dont l'activité est comme celle de NEURONES dédiée à l'informatique distribuée.



Le cycle de vente de l'infogérance est d'environ six mois. Des équipes relativement lourdes sont nécessaires pendant la phase pré-contractuelle (montage des plans d'assurance qualité,...) et pendant la phase de montée en charge.

Cette activité a une forte récurrence puisque les contrats sont classiquement conclus pour une durée de trois ans.

### Chiffres clés

En millions de Francs	1998	1999	1999/1998
CA services	54	95	+76%

### Exemples de missions type

- Sites de plus de 1000 postes : Thomson CSF Communication, TPS. Une ou plusieurs fonctions externalisées. Externalisation progressive des fonctions ou en une fois.
- Sites avec help-desk sur plateau : Exposium.
- Administration/supervision/interventions à distance : 200 sites de 5 postes de travail chacun pour le CARIF (région Ile-de-France et Ministère de l'Emploi et de la Solidarité).

## 4.3.2. Les métiers du pôle Nouvelles Technologies de NEURONES

### 4.3.2.1. Le help-desk et les centres d'appels

Un help-desk est une structure (téléphonique, informatique et humaine) qui a pour vocation d'accueillir et de prendre en charge l'ensemble des demandes des utilisateurs d'un système d'information, de les résoudre ou de les faire résoudre par d'autres entités (escalade). Un help-desk peut être implanté sur le site d'une entreprise ou externalisé sur le plateau d'un prestataire.

L'utilisation de telles structures spécialisées se généralise dans les grandes organisations : traçage complet de l'activité, qualité, délais de réponse professionnels,...

Créée en 1994 avec un bon "time to market" et après s'être appuyée sur les compétences techniques de NEURONES, l'activité help-desk a connu une croissance très forte et se considère aujourd'hui comme le leader dans ce nouveau métier avec un effectif au 1/1/2000 de plus de 250 personnes.

La mise en place d'un help-desk est un projet important nécessitant l'engagement d'un chef de projet expérimenté (les 15 chefs de projets help-desk du groupe sont dédiés par logiciel du marché : Remedy, Peregrine, Staff & Line, Network Associates, etc...). Une fois le help-desk en production, le professionnalisme des techniciens de support dans l'accueil est aussi important que leurs connaissances techniques. C'est pourquoi les effectifs sont régulièrement entraînés aux techniques de service clients.

Depuis 1995, l'ensemble des bases incidents des clients est consultable par ces derniers en temps réel sur des Extranets dédiés, élément fort de différenciation.

Le groupe réalise également de la hot-line pour le compte d'éditeurs et de constructeurs, activité dont la part relative est en diminution. La hot-line a pour vocation l'accueil, le diagnostic, la résolution ou l'escalade d'un incident dans le périmètre précis d'un logiciel ou d'un matériel.

Les équipes de help-desk sont engagées sur l'ensemble des projets d'infogérance du groupe.

Disposant de ses infrastructures, le help-desk a naturellement développé des offres plus complexes notamment : support SAP (prise d'appels couplée avec interventions de conseil), support des forces de vente après l'appropriation des principaux progiciels du marché (monde médical : Cegedim, Dentrite,...).

Enfin, les équipes de conseil en mise en place de help-desk se consacrent également au marché des Centres d'Appels (Call Centers) à valeur ajoutée, avec ou sans CTI (Couplage Téléphonie Informatique). Les Centres d'appels sont des structures (bâtiments, système téléphonique, système informatique, etc...) qui ont pour rôle de réceptionner des appels téléphoniques. Les équipes de help-desk de NEURONES traitent ainsi le volet call center des offres CRM (Customer Relationship Management) de NEURONES, le restant de l'offre étant pris en charge par le pôle Internet du groupe.

### Chiffres clés

En millions de Francs	1998	1999	1999/1998
CA	39	72	+85%

### Exemples de missions type

- help-desk sur site client : cas d'un siège de société. Classiquement, de 1 000 à 3 000 utilisateurs sur un siège ou quelques sites. Prise en compte de l'ensemble du poste de l'utilisateur. 1000 utilisateurs représentent environ 30 incidents par jour. Exemples : Assedic, Bosch, Sagem, St Gobain, Total Fina, banque NSM,...
- help-desk sur plateau : cas d'organisations ayant de nombreux sites dans la France entière. De 1000 à 10 000 utilisateurs. Exemples : Bouygues BTP (Challenger et 35 sites), Sita, Suez Lyonnaise, Caisse des Dépôts, Caisse Nationale des Monuments Historiques,...
- call centers front office : Toshiba, Editions Lamy.

#### 4.3.2.2. Le Conseil & Développement applicatif Internet

NEURONES a ressenti la nécessité de s'adjoindre une activité de conseil et de développement applicatif Internet, lorsqu'il a constaté que dans ce secteur, les compétences techniques systèmes et applicatives étaient très imbriquées. Avoir un avis technique pertinent sur ces projets nécessitait de disposer d'un département développement applicatif musclé.

Créée en 1996, BrainSoft est une société de développement applicatif dans les nouvelles technologies : I\*net (Intranet, Extranet, Internet, commerce électronique), Décisionnel, Groupware. Elle traite les volets internet de l'offre CRM et héberge en partenariat avec UUnet. Animée par des anciens de sociétés de consulting, elle développe une forte expertise sur les phases amont des projets avec la volonté de devenir rapidement un acteur majeur du secteur.

BrainSoft a su réaliser la convergence entre les compétences informatiques et les compétences en conseil en communication et marketing. Elle se considère comme une EVAP (Electronic Value Added Provider) ou encore une " Web agency ". BrainSoft n'a pas intégré dans son offre la stricte partie graphisme qui reste sous-traitée.



Dans les environnements grands comptes, la très grande majorité des projets comprend une partie interface avec des bases de données dont les compétences client/serveur classiques restent significatives.

Bien que n'ayant pas vocation à être éditeur, BrainSoft a développé des briques logicielles réutilisables principalement dans le cadre de son offre de commerce électronique : " E-shop ", base de congés, suivi du plan de formation, gestion de parc et d'actifs, suivi des collaborateurs...

### Chiffres clés

En millions de Francs	1998	1999	1999/1998
CA	21	35	+67%

BrainSoft a rejoint NEURONES le 1er novembre 1999

### Exemples de missions type

- Intranets/extranets/ sites de e-commerce : L'Oréal, Radiall,
- Décisionnel (Business Intelligence) : Suez Lyonnaise,
- Knowledge Management/groupware : Mazars et Guérard.

#### 4.3.2.3. La Sécurité informatique et le Paiement sécurisé sur Internet

L'activité créée dès 1995, regroupe les missions d'audit et de conseil en sécurité, les tests d'intrusion, la préconisation puis la mise en œuvre de solutions, la définition de politiques de sécurité et le suivi sécurité au quotidien.

Disposant des compétences de très haut niveau en cryptage, INTRINsec a développé dès 1996 une des premières solutions de paiement sécurisé sur Internet. Cette solution intégrée à l'offre de services d'Experian, " Payline ", a traité en 1999 100 000 transactions sécurisées pour 200 e-commerçants (dont Infogreffe, TF1 Téléshopping, La Poste,...). Il est prévu que le nombre de transactions double chaque année pendant les trois prochaines années. Ces compétences sont actuellement mises au service de nouveaux projets de développement.

### Chiffres clés

En millions de Francs	1998	1999	1999/1998
CA	2,5	3	+20%

INTRINsec a rejoint NEURONES le 1er septembre 1999

#### 4.3.2.4. La Formation aux Nouvelles Technologies

Cette activité recouvre les sessions de formation, le conseil pour le montage de plans de formation (ingénierie de formation), les cursus de formations, la télé-formation, la formation aidée des outils sur Internet.

Les centres de formation de NEURONES se sont naturellement spécialisés dans les formations sur mesure liées à de grands projets (supports de cours spécifique, gestion de planning, synchronisation avec les déploiements,...).

Par ailleurs, ils assurent l'essentiel du plan de formation de l'ensemble du groupe soit 3 500 sur 3 900 jours de formation (sur moins de 10% de l'activité totale).

Depuis deux ans, devant la pénurie chronique d'informaticiens, se sont naturellement développés les cursus de formation de quelques mois. Ces cursus concernent soit les ingénieurs débutants non informaticiens (chimistes, ...) soit des ingénieurs sites centraux dans le cadre de leur reconversion vers les environnements distribués.

### Chiffres clés

En millions de Francs	1998	1999	1999/1998
CA	37	49	+32%

### 4.3.3. Déroulement d'un contrat au forfait

#### Etablissement d'un contrat

NEURONES propose à ses clients des contrats type qui peuvent être modifiés en fonction des impératifs des clients tout en se référant aux normes ISO 9002.

#### Déroulement d'un contrat

Tout contrat est suivi mensuellement via des comités de pilotage et stratégiques, qui mesurent l'avance ou le retard par rapport au planning et décident des moyens correctifs à mettre en œuvre en cas de difficultés imprévues. En cas de modification importante, des avenants aux contrats initiaux sont conclus.

#### Maîtrise des risques

Les offres de forfaits (intégration et développement applicatif) de plus de 200 000 F HT de services font l'objet d'une revue d'offre puis d'une revue de contrat avant lancement des prestations. Lors de la revue d'offre, les projets, s'ils présentent des risques, font l'objet de lotissements en sous projets unitaires, maîtrisables techniquement et auxquels est directement liée la facturation.

Parmi les offres de prestations récurrentes, les contrats d'infogérance (facturation de prestations proportionnelle au nombre de postes de travail, pénalités pour non atteinte de niveaux d'indicateurs de service) sont susceptibles de présenter un risque. Au delà de 1 millions de Francs HT par an, ces contrats font l'objet de revues d'offre et de revues de contrats. Ces risques sont limités car il existe systématiquement, tout comme pour le client, une option de sortie en fin de période probatoire. De plus, les chiffrages sont réalisés à partir de volumétries d'événements élémentaires pour lesquels la société dispose d'une longue d'expérience. Enfin, la société est toujours en concurrence avec plusieurs autres sociétés de services sur ces contrats pour lesquels les clients ont coutume d'éliminer les offres extrêmes.

Le help-desk, la sécurité et la formation présentent des risques de second ordre par rapport aux activités précitées.

## 4.4. LES PARTENAIRES

### Une politique de prescription impartiale

Depuis 15 ans, NEURONES est resté strictement indépendant de tout éditeur, société de services ou constructeur pour assurer à ses clients une impartialité complète, indispensable pour accompagner dans la durée les entreprises qui lui font confiance.

### Les principaux partenaires

#### Intégration de systèmes et réseaux :

Microsoft : Microsoft Partenaire Premier, Microsoft Partenaire Solutions, Microsoft CTEC,

Oracle : Oracle programme member - certified solution partner (en cours)

Cisco : Silver Partner (en cours),

Nortel : Network Systems Partner,

Sun : Partenaire agréé,

Lotus : Lotus Business Partner Premium, Lotus Authorized Education Center,

Novell : Business expert et Novell Authorized Education Center,

IBM : Best Team, Centre de Compétences Serveurs, Compaq : Centre Intégrateur, nombreux Accredited System Engineers, HP Connect.

#### Help-desk :

Editeurs : ARS (Remedy), Services Center (Peregrine), Winpark Actima (Staff and Line), PS soft, Support Magic (NAI), SAP,

Gestion de forces de vente : Cegedim, Dentríte,

#### Conseil & Développement Internet :

I\*net et e-commerce: Site Server, Microsoft IIS, Visual Interdev,

Groupware : Lotus Notes, Microsoft Exchange,

Décisionnel : Business Objects, Oracle Express, Powerplay, Informatica,

Client/Serveur : Oracle, Delphi, VB.

Téléphonie : Nortel

CTI : Genesys

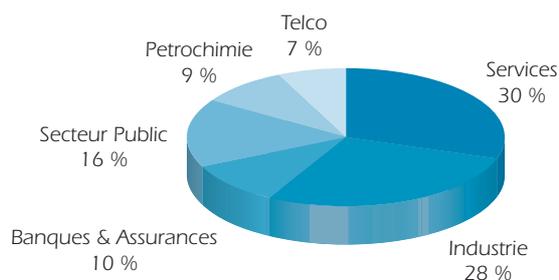
## 4.5. LES CLIENTS

### **Nature de la clientèle**

La clientèle de NEURONES est constituée de Grandes et Moyennes Organisations. NEURONES réalise pour leur compte des projets de taille moyenne (jusqu'à 15 millions de Francs).

Cible NEURONES	Définitions	Nombre Entreprises (France)	Répartition du CA de NEURONES 1999
OUI	<b>Grands Comptes :</b> > 5 000 utilisateurs	70	26 %
OUI	<b>Grandes entreprises :</b> 500 – 5 000 utilisateurs	620	53 %
OUI	<b>Organisations Moyennes</b> 100 – 500 utilisateurs	2 000	14 %
NON	<b>PME-PMI</b> 10 – 100 utilisateurs	15 000	7 %
NON	<b>SOHO</b> Small office – Home Office < 10 utilisateurs	2 200 000	0 %

La répartition sectorielle du chiffre d'affaires de NEURONES est la suivante :



<b>50 premiers clients</b>	
Valeur en millions de Francs	180
En % du CA	45,6%
<b>20 premiers clients</b>	
En valeur	113
En % du CA	28,6%
<b>10 premiers clients</b>	
En valeur	77,9
En % du CA	19,7%
<b>5 premiers clients</b>	
En valeur	50,5
En % du CA	12,8%

Plus de 95% de la clientèle actuelle est située en Ile de France.



En 1999, les 20 premiers clients de NEURONES sont par ordre alphabétique : Axa, Assedic, Astra Calvé, Banque Indosuez, Bosch, Bouygues Construction, Bouygues Telecom, Cegetel, CGEA, Crédit Foncier de France, Crédit Lyonnais, L'Oreal, Radio France, Saint-Gobain, Sanofi Synthelabo, Sodexho, Thomson CSF communication, TPS, Toshiba, Total Fina.

## 4.6. ORGANISATION DE NEURONES

### Organigramme opérationnel

L'ensemble du personnel est basé à Nanterre (92- Hauts de Seine) à l'exception d'un centre de formation dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

Les fonctions suivantes sont centralisées :

- Direction groupe
- Direction des Ressources Humaines
- Marketing et Communication
- Direction Financière (finances, consolidation, contrôle de gestion, juridique)
- Qualité
- Task force infogérance et grands projets

Les filiales opérationnelles assurent les fonctions suivantes :

- Direction
- Commercial
- Production des services
- Relais Ressources Humaines
- Correspondant qualité
- Comptabilité gestion
- Informatique et moyens généraux.

Le groupe est construit en centres de profit ayant une autonomie très large avec des fonctions centrales réduites. Le groupe ayant une politique de marque, chaque filiale communique dans son métier sous son nom.

Le comité de direction est composé de 11 membres :

Luc de Chammard, 45 ans,	Président-directeur général
Bertrand Ducurtail, 40 ans,	Directeur général
Sandrine Letrillard, 34 ans,	Directrice des ressources humaines
Olivier Jolly, 31 ans,	Directeur administratif et financier
Jean François Hallouët, 44 ans,	Président-directeur général d'Help-Line
Dominique Darras, 37 ans,	Président-directeur général de BrainSoft
Thierry Cavailé, 40 ans,	Président-directeur général d'UpGrade
Franck Dubray, 26 ans,	Gérant d'INTRINsec
Laurent Freisse, 34 ans,	Directeur commercial de Skills Consulting
Jean Yves Raynaud, 46 ans,	Directeur technique
Marc Brunet, 42 ans,	Directeur logistique et moyens généraux

L'ensemble de ces cadres dirigeants sont soit actionnaires de la société qu'ils dirigent ou qu'ils ont créée, soit bénéficiaires de plans de stock options soit bénéficiaires des deux avantages cumulés.

La cohérence de l'ensemble est assurée par le système d'information : commercial et ressources humaines.

L'activité commerciale (comptes, contacts, affaires en cours, actions) est suivie dans un système d'information commun développé en interne. Une task-force groupe organise les réponses pour les projets impliquant plusieurs entités (20% des projets) ainsi que la mise en œuvre des prestations.

L'ensemble des relais RH et la DRH groupe disposent d'un système d'information commun :

- " Cv-thèque " gérant pour l'ensemble des candidats rencontrés par le groupe le processus des entretiens de recrutement,
- Zadig d'ADP GSI gérant l'ensemble des dossiers personnels des salariés du groupe.

### **Organisation technique**

Les Directions Techniques sont réparties dans les filiales, métier par métier. Seule la task force infogérance étudie les projets infogérance au niveau groupe. Chaque filiale gère ses connaissances techniques dans ses Intranets, qui comprennent toujours une partie technique. Le projet d'un intranet groupe est engagé.

Des réunions formelles (" le Collège Technologique ") entre les Directions Techniques métier sont régulièrement organisées pour traiter de thèmes transversaux.

Pour les projets impliquant plusieurs métiers, les chefs de projets techniques se rencontrent dans le cadre des procédures qualité : lors de la phase pré-contractuelle, lors de la revue d'offre et de la revue de contrat.

### **Organisation commerciale**

Les forces commerciales sont réparties dans les filiales, métier par métier.

Afin d'assurer la cohérence de l'approche des clients et de capitaliser le savoir commercial, elles ont une base commune de gestion de l'activité commerciale. Cet outil maison " Prospector " sous Oracle permet d'affecter plusieurs Ingénieurs Commerciaux (un par métier) sur un même compte. Il automatise les comptes-rendus d'activité commerciale.

Pour des raisons d'indépendance, le groupe a toujours refusé de se placer dans le sillage privilégié d'un grand constructeur ou éditeur. Pour avoir toujours compté sur ses propres forces commerciales, il a une culture forte dans ce domaine.

### **Organisation marketing**

La cellule Marketing Opérationnel dépend de la Direction Générale. Cette équipe conçoit et met en œuvre un marketing opérationnel au service des forces commerciales et un marketing de notoriété et d'image du groupe pour le long terme.

### **Organisation administrative et financière**

Les fonctions centralisées sont :

- le contrôle de gestion,
- le processus budgétaire,

- la consolidation effectuée mensuellement,
- l'étude des dossiers de croissance externe,
- la fonction juridique en liaison avec les conseils du groupe.

Chaque filiale traite sa comptabilité et gère ses besoins en fond de roulement.

### **Organisation Ressources Humaines**

Transversalement, le Responsable des Ressources Humaines Techniques et son équipe assurent les fonctions clé suivantes pour l'ensemble de l'effectif technique (682 personnes au 1/1/2000) :

- affectation des effectifs inter-départements (centralisation des demandes de ressources, affectation des ressources disponibles),
- gestion des plans de formation de la force technique (8 % de la masse salariale avec formations à 90% dans nos propres centres de formation et passage des certifications Unix, Cisco, Sun, Nortel, Microsoft, Lotus et Novell),
- gestion des évolutions moyen terme et passerelles inter-départements,
- recrutement (Internet, annonces presse, présence sur les salons et les campus des grandes écoles d'ingénieurs,...).

### **La qualité**

NEURONES s'est engagé dans le processus de certification ISO 9000 et dispose à aujourd'hui pour chacun de ses métiers :

- d'un manuel qualité,
- de procédures formalisées.

Le système qualité est en cours d'implantation. Les historiques de tableaux de bord qualité se constituent. Le groupe prévoit courant 2000 une certification à blanc dans au moins un métier.

La démarche qualité a d'ores et déjà simplifié et sécurisé les processus suivants :

- recrutement,
- gestion du plan de formation,
- choix des prestataires de service sous-traitants,
- phase pré-contractuelle (procédures d'acceptation des missions, revues d'offres, revues de contrats),
- mesures de la satisfaction client en fin de prestation.

### **Les systèmes d'information**

Le système d'information de NEURONES repose sur les principaux outils logiciels suivants :

- Gestion de la prospection groupe : " Prospector " sous Oracle (développement interne),
- Planning : outils internes sous Notes,
- Saisie des temps : outils internes sous Oracle et Notes,
- Gestion commerciale et comptabilité : progiciels Sage,

- Consolidation : Concept Agresso,
- Gestion des candidatures et du cycle de recrutement : " CV-thèque" (développement interne),
- Gestion des ressources humaines : progiciel standard Zadig d'ADP GSI.

## 4.7. LES RESSOURCES HUMAINES

### Une politique active de recrutement

NEURONES, s'est doté dès 1995, d'une DRH structurée sur le modèle des grands cabinets d'audit et de conseil. Les procédures de recrutement sous assurance qualité prévoient notamment :

- des QCM (Question à Choix Multiples) techniques par spécialité,
- au moins un entretien technique,
- au moins un entretien de personnalité.

L'ensemble du processus de recrutement est suivi dans un système de groupware (" CV-thèque "). Ce système permet de suivre dans le temps le degré de sélectivité des recrutements du groupe (en moyenne une personne recrutée pour 20 candidats). Par nos procédures industrialisées mais dans un souci constant de respect de la personne du candidat, 9000 candidatures ont été traitées en 1999. Notre " CV-thèque " contient plus de 20 000 dossiers constituant un vivier.

Selon l'article du 4 février 2000 du Monde Informatique, NEURONES, située entre la 40 et 45ème SSII Française par la taille, apparaît comme le 15ème recruteur de la profession en 1999 avec 400 recrutements.

### Un vaste plan de BSPCE et de stock options lancé en 1999 pour 68 cadres du Groupe

Le plan de 1999 porte sur 3,3 % du capital de NEURONES. Il concerne 49 attributaires de BSPCE (Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise) et 19 attributaires de stock options. Il est prévu que de nouveaux plans soient engagés au cours des années futures. Le fait d'assurer la liquidité des plans de stocks options pour fidéliser les cadres du groupe est un des objectifs principaux de l'introduction en Bourse.

### Le plan d'évolution de carrière

Les mesures concrètes suivantes ont été mises en place pour favoriser la mobilité :

- les dossiers du personnel et notamment les évaluations annuelles sont enregistrées dans un système informatique (Zadig Hypervision) consultable par les relais RH et les managers autorisés,
- le groupe fixe aux managers de filiales des objectifs de mobilité interne pour leurs effectifs.

### Une formation interne soutenue et novatrice

La présence dans le groupe d'une activité de formation, 5ème acteur français de la formation informatique (hors éditeurs et constructeurs) avec un chiffre d'affaires de 49 millions de Francs en 1999 est un atout important. Le plan de formation du groupe (plus de 3900 jours en 1999) est réalisé à 90% dans ses propres salles : procédures d'inscription/annulation simplifiées, tenue à disposition des supports de cours, certifications en interne (le groupe est certifié pour faire passer examens et certifications



techniques par les organismes tels que VUE). NEURONES encourage le passage d'examens et de certifications.

L'effort de formation est estimé à 8 % de la masse salariale. Ce pourcentage est d'autant plus remarquable que :

- la charge de formation est estimée en prix de cession intra-groupe et non en prix de marché,
- le personnel du groupe est jeune (29 ans) et déjà largement formé aux Nouvelles Technologies avant d'intégrer le groupe.

### **Les " masters NEURONES " : 30 ingénieurs non informaticiens formés en 1999, 60 en 2000**

Pour le compte de SSII confrères, l'entité formation du groupe a développé des cursus de formation pour jeunes ingénieurs non informaticiens et pour ingénieurs sites centraux souhaitant se reconverter dans les environnements distribués. Le groupe a fait bénéficier de ces cursus à 30 ingénieurs en 1999 et prévoit un plan de formation de 60 ingénieurs en 2000.

### **Les plans de formations spécifiques pour les Chefs de Projets : la maîtrise d'œuvre**

La capacité à assurer la maîtrise d'œuvre est un enjeu clé des grands projets et des missions d'infogérance. Un plan spécifique de formation est prévu chaque année avec des animateurs de haut niveau, extérieurs au groupe, ainsi que pour certains Chefs de Projet très expérimentés. Ce plan a pour objectif de former nos aspirants Chefs de Projet, rompus aux aspects techniques, à la gestion de projet et aux enjeux de la maîtrise d'œuvre. Ce cycle a formé une vingtaine de Chefs de Projet en 1999.

### **Communication interne : les Intranet du groupe**

Chaque filiale métier dispose de son Intranet, développé par le pôle Internet du groupe. Un projet d'Intranet fédérateur est engagé. Les rendez-vous ludiques non techniques, nécessaires dans la vie de toute SSII mais non suffisants, ne sont pas oubliés et sont nombreux.

### **Age moyen : 29 ans**

Compte tenu de la naissance du groupe au moment du développement de l'informatique répartie et des Nouvelles Technologies et donc de son absence d'activité dans l'informatique des sites centraux et des systèmes propriétaires, l'âge moyen de ses collaborateurs est de 29 ans. Il se décompose de la façon suivante :

Holding (6 personnes)	34,8 ans
Intégration systèmes et réseaux (125 personnes)	28,8 ans
Infogérance (248 personnes)	29,6 ans
Help-Desk (253 personnes)	28,5 ans
Développement applicatif Internet (73 personnes)	28,7 ans
Sécurité paiement sécurisé Internet (7 personnes)	33,3 ans
Formation (66 personnes)	29,6 ans
Age moyen groupe (778 personnes)	29,1 ans

base effective au 1/1/2000.

### Evolution de l'effectif et turnover

	1/1/1996	1/1/1997	1/1/1998	1/1/1999	1/1/2000
Effectif	127	200	275	506	778

En 1999, le turnover s'est établi entre 15 et 19 % selon les activités. 60% des départs sont des départs à destination de grands comptes utilisateurs, 10% à destination de la province ou de l'étranger et 30% vers des constructeurs, éditeurs et SSII.

### Ventilation des effectifs par fonction et niveau

Effectif au 1/1/2000	
Commercial	56
Technique/production des services	682
Administration et Direction	40
<b>Total</b>	<b>778</b>

La proportion d'ingénieurs Bac+5 est supérieure à 75% dans le pôle Internet (développement applicatif et sécurité).

## **4.8. MARQUES ET BREVETS – PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE**

### Logiciels

Le groupe est propriétaire :

- de l'ensemble des logiciels constitutifs de " e-payment " offre de paiement sécurisé sur Internet intégrée à l'offre Payline commercialisée par Experian,
- des briques logicielles de commerce électronique "E-shop",
- du logiciel de gestion commerciale sous Oracle "Prospector",
- du logiciel de gestion de candidatures sous Notes "CV-thèque".

### Brevets

Conformément à la loi, le logiciel n'est pas brevetable en tant que tel, il n'existe donc pas de contrats de licence de brevet.

### Marques

Le groupe est propriétaire des marques utilisées pour les dénominations commerciales de ses entités, comme celles utilisées pour ses offres.

## **4.9. LA CONCURRENCE**

NEURONES est en concurrence sur ses marchés avec l'ensemble des SSII ayant des activités liées aux Nouvelles Technologies et aux environnements distribués. Ainsi, le groupe considère qu'il fait davantage face à des concurrents par métier qu'à des concurrents globaux.

*Intégration de systèmes et réseaux* : le marché est très éclaté entre des départements de grandes SSII, des divisions de constructeurs, des sociétés dédiées verticales (les intégrateurs strictement réseaux distants comme Arche, Alcatel, ...).

*Infogérance d'environnements distribués* : compte tenu de la barrière à l'entrée dans ce métier, le groupe rencontre seulement une dizaine d'acteurs qui sont soit des infogérants globaux comme IBM Global Services, EDS, Atos, Sema, et CAP soit des infogérants spécialisés en informatique distribuée comme Syseca ou ICL.

*Help-Desk* : Help-Line, leader sur son marché, est principalement en concurrence avec les plateaux de support des infogérants ou avec des solutions internes aux entreprises.

*Développement applicatif internet* : les concurrents types sont les " Web agencies " comme Fi System, Europstat, Coheris Atix, Cross Systems ou des sociétés issues du monde du marketing et de la communication comme Grey Interactive et Groupe D.

*Sécurité et paiement sécurisé sur Internet* : dans ce métier naissant, les acteurs sont encore très atomisés.

*Formation* : la filiale dédiée de NEURONES figure dans les cinq premiers acteurs spécialisés en formation informatique (hors éditeurs et constructeurs) en France avec la Cegos, Azlan, GKN et Learning Tree.

## 4.10. LES INVESTISSEMENTS

Les investissements sont décidés et gérés par le comité de Direction du groupe.

Le plan d'investissement est le suivant :

(KF HT)	1999	2000	2001	2002
Agencements	1 500	600	500	500
Matériel de transport	680	600	500	400
Matériel informatique et téléphonie	3 050	2 500	3 800	3 300
Logiciels	1 000	700	400	400
<b>Total</b>	<b>6 230</b>	<b>4 400</b>	<b>5 200</b>	<b>4 600</b>

Le groupe loue l'ensemble des locaux qu'il utilise, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2000 : 5 500 m<sup>2</sup> à Nanterre et 350 m<sup>2</sup> boulevard Haussmann Paris 9<sup>ème</sup>, à des bailleurs professionnels extérieurs, n'ayant aucun lien avec les dirigeants de NEURONES.

### Recherche et développement

Les investissements de R&D ne sont pas centralisés au niveau du groupe mais planifiés et réalisés dans chacune des filiales. Les journées passées en veille technologique et R&D ne font pas l'objet d'immobilisation au bilan.

### Investissements financiers

Le groupe ne détient aucune participation dans une entreprise extérieure, à l'exception d'une participation de 4% dans Réseau Arédia sarl, réseau de sociétés indépendantes couvrant l'ensemble du territoire national, pour son activité intégration systèmes et réseaux.

## 4.11. FACTEURS DE RISQUES

### **Risques liés au recrutement et à la fidélisation du personnel**

Le groupe ne peut pas garantir qu'il aura la capacité de recruter et de conserver les ingénieurs et techniciens qui lui sont nécessaires pour réaliser ses objectifs ambitieux. L'augmentation de la notoriété et de l'image de NEURONES auprès des jeunes ingénieurs est un des objectifs de l'introduction en bourse.

### **Risques liés à la réallocation éventuelle de ressources de SSII majeures sur nos métiers**

Le marché a été très favorable pour les SSII engagées sur les missions euro et an 2000, ainsi que pour celles ayant traité de vastes projets ERP, la plupart des grands clients ayant profité du passage de l'an 2000 pour changer de nombreux pans de leur système d'information.

Certains experts prévoient un ralentissement de ces marchés, sur lesquels le groupe n'est pas positionné, en 2000 et les années suivantes. Il est probable que des SSII majeures réallouent certaines de leurs ressources sur les marchés très porteurs sur lesquels est présent le groupe. Cette réallocation, si elle est de grande ampleur, pourrait avoir un effet sur les prix de vente et augmenter la concurrence.

Toutefois, NEURONES est jusqu'à présent déjà implanté dans plus de 150 comptes parmi les 600 premiers grands comptes français.

### **Risques liés à la concurrence**

Le marché des technologies de l'information présente assez peu de barrières à l'entrée susceptibles de prévenir l'apparition de nouveaux concurrents, ce qui constitue une menace pour certaines activités de NEURONES.

Les activités les moins menacées sont :

- le help-desk : barrière par l'investissement à l'entrée,
- l'infogérance : barrière par la taille nécessaire pour disposer de l'ensemble des compétences (maîtrise d'œuvre, help-desk, expertise technique systèmes et réseaux, capacité de staffing) et par le fait que le cycle de vente est long.

### **Risques technologiques**

Les marchés sur lesquels NEURONES intervient se caractérisent par des évolutions technologiques très rapides, une évolution des standards industriels, l'arrivée de nouveaux concurrents et une apparition fréquente de nouveaux services, logiciels et autres produits. Le succès futur du groupe dépendra en partie de sa capacité à adapter ses offres pour répondre aux besoins évolutifs de ses clients sans délai et au meilleur prix.

### **Risques clients**

Le premier client du groupe n'a jamais représenté plus de 5% du chiffre d'affaires. La majeure partie des ventes du groupe est réalisée avec des clients grands comptes. Le risque, face au défaut de paiement de ces derniers est par conséquent relativement faible.

### **Risques liés au non respect d'une obligation de résultat**

Depuis ses débuts, NEURONES exerce une partie de son activité sous forme de contrat au forfait, ce qui implique une obligation de résultat .

	Intégration	Infogérance	Help-desk	Dev. Internet	Sécurité Internet	Formation	Total pondéré
Temps passé	30 %	70 %	100 %	70 %	90 %	100 %	78 %
Forfait	70 %	30 %	0 %	30 %	10 %	0 %	22 %

Le risque de non respect d'une obligation de résultat reste très limité car analysé en permanence :

#### a) Pendant la phase avant vente

- Sur le plan technique :

La réponse aux appels d'offres clients est validée par 2 ou 3 personnes (suivant la taille du projet) au cours de revues d'offres.

- Sur le plan juridique :

Utilisation dans la mesure du possible de contrats standard. Si le client impose son modèle de contrat, celui-ci est discuté et validé par les cabinets juridiques de NEURONES.

- Sur le plan économique :

Les engagements contractuels ne dépassent pas 3 millions de francs de services. Les encours d'équipements sont couverts par la SFAC.

#### b) Pendant le déroulement du projet

L'équipe de projet suit scrupuleusement les étapes de contrôle qualité. L'avancement du projet est enregistré dans le système d'information de NEURONES tous les mois par le chef de projet et son supérieur direct. Tout écart par rapport aux prévisions est immédiatement détecté. Des audits systématiques sont menés par le Responsable Qualité pour détecter d'éventuels problèmes. Enfin un comité des risques, composé de la direction générale, du responsable qualité, de la direction administrative et financière et du contrôle de gestion se réunit tous les mois pour analyser les risques encourus sur l'ensemble des projets. Par sa réactivité, la rapidité des actions correctives et leur suivi, ce comité permet de maîtriser rapidement une situation.

Globalement, bien que ce risque de dérapage sur des projets au forfait ne puisse être écarté, l'expérience montre qu'il reste très limité :

- la rentabilité globale des contrats au forfait est de même nature que la rentabilité des activités d'Ingénierie traitées au temps passé,
- le groupe n'a perdu aucun client à la suite du non respect d'une obligation de résultat,
- dans le cas d'un éventuel sinistre, NEURONES a souscrit aux polices d'assurance proposées par PFA.

#### Effet de la Loi sur les 35 heures

L'ensemble des entités de NEURONES a signé un accord RTT en juin 1999. Chaque métier a signé un accord avec des modalités spécifiques adaptées à son métier. La mise en place de l'horaire de 35 h a été effective dans chaque métier. Les dernières filiales ont démarré effectivement le 1er janvier 2000.

Les prévisions aux 31 décembre 2000, 2001 et 2002 tiennent compte du passage aux 35 heures.

### **Risques liés aux suites du passage de l'an 2000**

NEURONES a effectué pour ses propres besoins les travaux nécessaires à l'adaptation de son informatique au passage à l'an 2000 et à l'Euro. Aucune procédure n'a été engagée par un des clients du groupe à la suite du passage à l'an 2000.

### **Risques liés aux opérations de croissance externe**

Dans ses opérations futures de croissance externe, NEURONES choisira de façon sélective des entreprises de taille moyenne dont les équipes pourront être intégrées au sein du groupe. En tout état de cause, les managers auront une culture proche de celle des managers du groupe, ce qui permettra à leurs entités de rester autonomes tout en mettant en œuvre les synergies avec les autres sociétés du groupe. Il sera veillé tout particulièrement à ce que les propriétaires et cadres dirigeants ou " clé " se rapprochant du groupe y trouvent une motivation capitaliste renforcée par rapport à leur situation précédente.

### **Risques de change et de taux**

Les opérations du groupe conclues en devises sont pour l'instant très rares. En conséquence le risque éventuel de change n'est pas significatif.

NEURONES n'a pas d'endettement net. En conséquence, le risque de taux est actuellement extrêmement limité.

### **Faits exceptionnels, litiges et procédures en cours**

A la connaissance de NEURONES, il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir ou ayant eu dans un délai récent, une incidence significative sur l'activité, son patrimoine ou sa situation financière.

## **4.12. LA STRATÉGIE ET LE DÉVELOPPEMENT**

Pour aller significativement plus vite que le marché dans son domaine, NEURONES met en œuvre une stratégie qui s'articule autour des points suivants :

- investir massivement le secteur des services liés à Internet. Participer à sa consolidation :

L' " Internetisation " des systèmes d'information est une tendance lourde. Toutes les activités de service liées connaîtront des taux de croissance exceptionnels dans les quatre années à venir.

- profiter du mouvement de fond d'externalisation des services liés à l'informatique distribuée. Acquérir une position de leader en informatique distribuée. Augmenter le niveau de récurrence des contrats :

Le groupe s'est doté des moyens nécessaires pour accompagner ses clients dans le cadre de formules contractuelles de plus en plus élaborées :

- Assistance Technique simple,

- puis contrats de service avec facturation à l'unité d'œuvre,

- enfin contrats d'infogérance pluriannuels avec facturation au poste de travail.

Il axe son développement et a investi dans le but d'augmenter le taux de contrats d'infogérance pluriannuels. Les facteurs clé de succès et de choix des prestataires pour de tels contrats sont :

- capacité du prestataire à assurer la maîtrise d'œuvre,

- compétences techniques et organisationnelles dans la gestion des réseaux (postes type, supervision, télédistribution,...),
- maîtrise du help-desk,
- capacité à affecter rapidement des ressources s'engageant aux côtés du client.
- accueillir des start-up innovantes en terme de services :

L'organisation du groupe en centre de profits autonomes, avec leur propres comptes d'exploitation et moyens, a donné à NEURONES l'habitude de la relation avec des entrepreneurs associés. NEURONES apporte ses moyens, sa capillarité commerciale et son expérience à des start-up de service qui apportent leur savoir faire spécifique. A condition de respecter la personnalité et la force de ces dernières, le mariage des deux cultures est très prometteur.

- recruter, former et faire évoluer les consultants de haut niveau avec un accent particulier mis sur les capacités à assurer la maîtrise d'œuvre de projets :

NEURONES s'attache à recruter les consultants les plus qualifiés en leur offrant un environnement et une culture riche et dynamique, une rémunération et une évolution de carrières stimulantes. Le groupe leur offre l'opportunité d'accélérer leur développement professionnel en travaillant sur des projets complexes où nous assurons une maîtrise d'œuvre réelle.

- élargir ses relations avec les grands comptes :

NEURONES considère que la prestation d'un service de haute qualité est essentielle au renforcement de ses relations avec ses clients existants. NEURONES n'est pour l'instant présent que chez un peu plus de 150 clients parmi les 600 plus grands comptes français. Le groupe estime qu'il y a une réserve de croissance forte dans les très grands comptes qui vont être ciblés plus méthodiquement.

- maintenir des équipes forfait en nombre important :

La tendance naturelle conduit l'ensemble des SSII à privilégier les offres de service sous forme de conseil et expertise (facturation au temps passé et ingénieurs en général sur site client pendant de longues périodes) par rapport aux offres de service de projets clé en main.

Or, compte tenu de la complexité grandissante des environnements, nous constatons qu'il faut réunir de nombreux experts techniques complémentaires pour donner un avis pertinent sur un projet d'un client.

Pour ce faire, il est nécessaire d' " entretenir " et conserver un " noyau " technique fort d'ingénieurs experts ne travaillant que sur des projets au forfait, condition sine qua non pour pouvoir assurer une maîtrise d'œuvre réelle sur des chantiers. Ce groupe permet également de faire un lien technique profond entre les équipes, en complément des nécessaires outils de gestion de la connaissance, Intranets et réunions techniques du soir.

- maintenir sous assurance qualité les deux processus fondamentaux des métiers du conseil et du forfait : recrutement et phase pré-contractuelle de réponse aux projets des clients :

Pour maîtriser sa croissance future, NEURONES fait régulièrement évoluer de façon flexible son organisation et ses infrastructures, DRH, services financiers et juridiques, direction qualité, systèmes d'information.

Au delà, les dirigeants de NEURONES estiment comme fondamentale pour le bon contrôle de la croissance, la maîtrise des deux processus suivants qui ont été mis sous assurance qualité dès 1996. Ils ont mis en place les systèmes et outils nécessaires pour en assurer une traçabilité complète pour chacun d'entre eux :

- le recrutement : 9000 CV rencontrés en 1999, QCM obligatoires, entretien de personnalité obligatoire, gestion des candidatures dans un outil " CV-thèque ",
- la phase pré-contractuelle de réponse à une demande client : procédures d'acceptation de missions avec évaluation des risques, détail de prestation formalisé obligatoire, affectation systématique d'un responsable unique pour toute réponse à une demande client.
- participer à la restructuration du secteur :

Le marché a conduit ces dernières années un certain nombre de SSII à pratiquer quasi exclusivement ce qu'on appelle " l'Assistance Technique " ou "le Conseil en haute technologie" : des prestations sans engagement de résultat. Devant l'évolution naturelle des demandes des clients qui se réorienteront vers la maîtrise d'œuvre, de la méthodologie et des forfaits, des regroupements auront lieu. NEURONES est un candidat sérieux pour participer à cette inévitable restructuration du secteur qui a d'ailleurs commencé.

### **Le développement du pôle Réseaux & Télécom**

NEURONES se développera naturellement selon les axes suivants :

- regroupement de ses plates-formes de supervision à distance (prise de main, télédistribution et remontée d'alerte) et des outils de mesure de qualité de service (Concord, Infovista...) et structuration des offres dans ces domaines,
- hébergement : le groupe héberge une vingtaine d'applications Internet. Ces offres seront structurées et élargies. Les experts de NEURONES estiment que les Directions Informatiques ont un intérêt économique à répartir leurs serveurs et applications pour partie sur leurs propres sites et pour partie sur un ou plusieurs sites extérieurs. Les vitesses atteintes dans les deux ans sur les réseaux étendus (Wan) permettront à NEURONES d'être un ASP (Application Support Provider ) dans de nombreux cas,
- support aux ERP : de nombreux ERP viennent d'être mis en production dans les mois qui ont précédé l'an 2000. Les supports de bonne qualité ne sont pas encore nombreux.

### **Le développement du pôle Nouvelles Technologies**

NEURONES compte se développer dans les domaines suivants :

- CRM : conseil global en amont des "briques" du CRM, mise en place de progiciels de CRM conseil en mise en place de call center avec ou sans CTI (Convergence Téléphonie Informatique),
- EAI (Enterprise Application Integration) : réalisation d'interfaces entre les progiciels ERP, CRM et SCM,
- Adaptation des systèmes existants à l'Internet mobile (protocole Wap).

Pour conquérir ces marchés à fort potentiel, le groupe a l'intention de se développer à la fois par croissance interne et par le rachat de sociétés ayant un savoir faire spécialisé afin de saisir les opportunités les plus attractives.

### **Le développement par augmentation de la couverture géographique : international, régions**

NEURONES s'est jusqu'à présent concentré sur la recherche d'une taille critique dans ses métiers. Le groupe est resté concentré sur Paris et la Région Parisienne et a laissé des territoires entièrement vierges, qui représentent des réserves de croissance. Aujourd'hui, NEURONES est prêt, sur ses métiers, à se développer de façon sélective à l'International et dans les régions.

## 4.13. ÉVOLUTION RÉCENTE ET PRÉVISIONS

### 4.13.1 Evolution récente

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, les évolutions les plus marquantes sont les suivantes :

- création d'une nouvelle filiale dédiée au support à SAP. L'assistance technique sera effectuée sur les modules principaux de SAP : HR, FI, CO, MM, PM, SD et CRM. Elle sera effectuée sur site client à l'aide des outils de suivi d'incident d'Helpline. Elle devrait compter un effectif moyen de 6 personnes sur l'exercice 2000. Cette activité nouvelle n'est pas prise en compte dans le présent business plan,
- cession d'une souche du logiciel de paiement sécurisé sur Internet " e-paiement " d'INTRINsec à Experian. Ce logiciel est utilisé dans l'offre Payline d'Experian. INTRINsec abandonne son revenu sur les transactions. Les deux parties sont libérées de leur exclusivité mutuelle,
- apport au 1er janvier 2000 des deux activités logées dans groupe NEURONES SA à deux filiales à 100 % constituées à cet effet : NEURONES Solutions SAS (intégration systèmes et réseaux) et SKILLS Consulting SAS (infogérance d'environnements distribués),
- ouverture d'une agence commerciale à Lille pour SKILLS Consulting,
- mise en place des 35 h après conclusion d'accords en juin 1999 et obtention de conventions avec l'Etat.

Pour l'exercice en cours, une progression globale de l'activité de 40 % est attendue (505 millions de francs de chiffre d'affaires consolidé en 2000 à comparer à un chiffre d'affaires consolidé de 361 millions de francs en 1999).

Le chiffre d'affaires réalisé sur le premier trimestre 2000 est à périmètre égal en augmentation de 22 % par rapport à celui de la même période lors de l'exercice précédent. Il intègre notamment les événements suivants :

- une période " basse " en terme de chiffre d'affaires (janvier et février 2000) dans les activités d'intégration et d'infogérance d'environnement distribués (effet du passage à l'an 2000 qui a entraîné un attentisme de la clientèle plus marqué que les années précédentes),
- une croissance soutenue dans les activités de helpdesk (+40%),
- une forte demande de la clientèle autour de la sécurité informatique.

Parmi les activités actuelles, les axes stratégiques de développement qui ont été fixés par la direction générale sont les suivants :

- les offres call centers à valeur ajoutée et les offres de web call centers (notamment grâce à l'exploitation de la technologie des boutons " click and talk " maintenant opérationnelle),
- les offres CRM : NEURONES est bien positionné pour profiter à plein de la vague de l'informatique orientée Client (CRM, décisionnel ou Business Intelligence, centres d'appels avec CTI,...).
- les contrats d'infogérance d'environnements distribués sur 3 ans.

## 4.13.2 Prévisions

### Hypothèses générales retenues

Les hypothèses reposent sur les prévisions de croissance interne du groupe. Elles ne tiennent pas compte des opérations de croissance externe que le groupe envisage et que l'augmentation de capital à l'occasion de l'introduction en Bourse permettra de financer.

Le Business Plan est construit dans chacun des six métiers actuels du groupe (comptes de résultats, hypothèses de BFR,...). Dans une seconde étape, les six métiers font l'objet d'une consolidation.

### Chiffres d'affaires

Les hypothèses retenues n'intègrent pas de hausses des taux de facturation des unités d'œuvre sur la période 2000-2002.

Les évolutions prévues de NEURONES sur ses marchés sont les suivantes :

	Croissance annuelle moyenne prévue de NEURONES pour les années 2000/2002	Croissance annuelle moyenne prévue du marché pour les années 2000/2002
Intégration de systèmes et réseaux	+22%	+13%
Infogérance d'environnements distribués	+41%	+28%
Support à distance		
- Support informatique	+36%	+24%
- Centres d'appel	Activité en cours de lancement	+25%
Développement applicatif Internet		
- Conception/développement de sites I*net	+30%	+60%
- Services liés au E-commerce	+30%	+80%
- Décisionnel (Business Intelligence)	+30%	+50%
- Gestion de la relation client (CRM)	+30%	+50%
Sécurité	NS	NC
Formation	+20 %	+7 %

### Chiffres d'affaires prévisionnels contributifs par activité

En MF	Rappel 1999 (pro forma)	2000	2001	2002
Intégration réseaux (services hors ventes d'équipements )	35	43,6	62	64
Ventes d'équipements	97	107	120	130
Infogérance	95	138	194,7	269,9
Support à distance	72,2	109	141	183
Développement applicatif Internet	35,1	46,4	60	78
Sécurité	3,1	6	7,8	10,2
Formation	48,6	55,9	72	82,8
<b>TOTAL</b>	<b>386</b>	<b>505,9</b>	<b>657,5</b>	<b>817,9</b>

## Frais de personnel

Les frais de personnel directs relatifs aux collaborateurs se décomposent en trois origines :

- les collaborateurs directs réalisant les prestations,
- les forces commerciales,
- les collaborateurs indirects (RH, marketing, administratifs et gestion, direction).

### Frais de personnel direct – Sous-traitance – Marge sur coûts variables

Dans les activités pour lesquelles le recrutement n'est pas considéré comme un goulot d'étranglement (toutes sauf développement applicatif Internet), les frais de personnel directs sont construits à partir des prévisions de chiffre d'affaires et de marge sur coûts directs.

Pour l'activité de développement applicatif Internet, les prévisions d'effectifs (recrutement et turnover) sont établies. En est déduite une masse salariale, puis le Chiffre d'Affaires.

Par prudence, une baisse de un à deux points de marge sur coûts variables par an est prévue sur les années 2000, 2001 et 2002. Dans l'activité de développement applicatif Internet, nous prévoyons une stabilité des prix de vente mais une hausse de la rémunération de nos ingénieurs. Nous prévoyons par ailleurs une tension sur les marges dans l'activité infogérance de systèmes distribués.

### Impact lié au passage aux 35 heures

L'effet des 35 heures sur les marges a été estimé de la façon suivante. Des accords ont été signés dans toutes les filiales à l'exception d'INTRINsec avant le 30 juin 1999. Ces accords prévoient en moyenne 8,5 jours de congés supplémentaires par an. Le reste de la diminution d'horaire est effectuée sur l'horaire journalier. Nous avons considéré que la diminution de l'horaire journalier serait compensée par des " gains de productivité ". En revanche, nous avons pris comme hypothèse que les 8,5 jours de congés ARTT nets des réduction URSSAF (accords offensifs donc 10.000 francs par salarié et par an) seront une charge supplémentaire sans contrepartie au niveau des produits (la répercussion du coût des 35 h sur les prix de vente nous paraît difficilement envisageable en pratique). Avec ces hypothèses, le passage aux 35 heures représentera au niveau de l'EBIT un écart de 0,3%.

### Forces commerciales

Pour les forces commerciales, les rémunérations ont été calculées à partir des plans de rémunération 2000.

### Frais de personnel indirect

Enfin les frais de personnel indirects (Marketing, administratifs, direction) sont estimés selon une liste de profils et de rémunérations associées.

## Frais généraux

Les dépenses externes de communication et de marketing ont été évaluées en 2000 à 5,8 millions de francs contre 2 millions de francs en 1999. Elles s'établiront ainsi à 1,2% du chiffre d'affaires.

Les autres postes ont été évalués en tenant compte d'implantations supplémentaires (Support téléphonique : 1 million de francs en 2000 puis 1 million de francs en 2002, intégration et infogérance en 2002) et de l'évolution de l'activité. Cependant la progression de ces charges de structure restera moins importante que celle du chiffre d'affaires.

Les frais liés à l'augmentation de capital lors de l'introduction en Bourse seront imputés sur le montant de la prime d'émission.

## **Produits et charges financières**

### Hypothèses sur l'évolution du besoin en fonds de roulement

Par prudence, aucune réduction du besoin en fonds de roulement n'a été prise en compte sur la période. Les postes clients ont été estimés métier par métier. Il en résulte un compte client groupe de 100 jours de chiffre d'affaires consolidé. Les stocks de l'activité intégration de réseaux ont été estimés à 9 millions de francs sur l'ensemble de la période 2000-2002.

### Hypothèses sur les charges et produits financiers

Il est supposé que l'excédent de trésorerie (hors augmentation de capital lors de l'introduction) est placé sur des supports financiers rapportant un taux annuel de 3%. La trésorerie correspondant à l'augmentation de capital, qui sera utilisée pour des opérations de croissance externe, est considérée comme non rémunérée.

## **Impôt sur les sociétés et participation des salariés**

Les taux de 36,66 % (pour les entités qui ont un impôt sur les sociétés inférieur à 5 millions de francs) et de 37,76% (pour les entités ayant un impôt sur les sociétés supérieur à 5 millions de francs) d'impôt sur les sociétés, contributions additionnelles incluses, ont été retenus. Il a été considéré par prudence qu'aucune des activités ne bénéficierait sur la période de crédit d'impôt formation.

La participation a été calculée conformément à la législation en vigueur.

## **Investissements et amortissements**

Les investissements 1999 se sont établis à 6,3 millions de francs. Ils s'élèvent à environ 5 millions de francs par an sur la période 2000-2002 (15 millions de francs au total). Conformément aux principes comptables du Groupe, un amortissement sur 20 ans des écarts d'acquisition a été retenu.



## Compte de résultat prévisionnel

(En milliers de francs)	1999 Réal	1999 Proforma	2000 Prév.	2001 Prév.	2002 Prév.
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>360 826</b>	<b>385 710</b>	<b>505 927</b>	<b>657 517</b>	<b>817 889</b>
<b>VENTE d'EQUIPEMENTS</b>					
Chiffre d'affaires	97 834	98 242	106 714	120 000	130 000
Coût des équipements vendus	(88 302)	(88 708)	(93 578)	(106 000)	(116 000)
Marge brute	9 532	9 534	13 135	14 000	14 000
% Marge brute	9,7%	9,7%	12,3%	11,7%	10,8%
<b>PRESTATIONS DE SERVICES</b>					
Chiffre d'affaires	262 991	287 468	399 213	537 517	687 889
Consommations en provenance des tiers	(60 658)	(60 775)	(76 381)	(86 563)	(105 784)
Impôts et taxes	(6 517)	(6 979)	(11 284)	(13 350)	(15 500)
Salaires et charges	(166 797)	(187 985)	(270 645)	(372 364)	(481 771)
Dotations nettes des reprises aux amortissements et provisions	(1 398)	(2 493)	(5 180)	(4 935)	(4 450)
Autres produits / (Autres charges)	522	537	(298)	(800)	(800)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>37 675</b>	<b>39 307</b>	<b>48 561</b>	<b>73 505</b>	<b>93 584</b>
<b>% CA</b>	<b>10,4%</b>	<b>10,2%</b>	<b>9,6%</b>	<b>11,2%</b>	<b>11,4%</b>
Résultat financier	316	314	(177)		
Résultat exceptionnel	91	(85)	1 514		
Participation des salariés	(4 978)	(5 524)	(4 943)	(8 250)	(10 804)
Impôts sur les résultats	(13 266)	(14 419)	(16 937)	(24 686)	(30 921)
<b>RESULTAT NET avant amortissement des écarts d'acquisition</b>	<b>19 838</b>	<b>19 593</b>	<b>28 018</b>	<b>40 569</b>	<b>51 859</b>
<b>% CA</b>	<b>5,5%</b>	<b>5,1%</b>	<b>5,6%</b>	<b>6,2%</b>	<b>6,3%</b>
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	(44)	(44)	(150)	(150)	(150)
<b>RESULTAT NET</b>	<b>19 794</b>	<b>19 549</b>	<b>27 868</b>	<b>40 419</b>	<b>51 709</b>
<b>- Dont part du groupe</b>	<b>19 027</b>	<b>18 695</b>	<b>26 161</b>	<b>38 168</b>	<b>48 410</b>
<b>- Dont intérêts minoritaires</b>	<b>767</b>	<b>854</b>	<b>1 706</b>	<b>2 251</b>	<b>3 300</b>

## Bilan prévisionnel

ACTIF (En milliers de Francs)	31 décembre	
	1999 Réel	2000 Prév.
Immobilisations incorporelles nettes	979	706
Ecart d'acquisition nets	2 948	2 798
Immobilisations corporelles nettes	8 525	7 958
Immobilisations financières nettes	1 885	1 882
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>14 337</b>	<b>13 444</b>
Stocks nets	6 592	7 753
Clients et comptes rattachés nets	118 111	172 965
Autres créances	8 072	8 022
Trésorerie	21 291	10 667
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>154 066</b>	<b>199 407</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>168 403</b>	<b>212 751</b>

PASSIF (En milliers de Francs)	31 décembre	
	1999 Réel	2000 Prév.
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social	50 633	50 633
Réserves	(13 157)	5 570
Résultat de l'exercice, part du groupe	19 027	26 161
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>56 503</b>	<b>82 364*</b>
Intérêts minoritaires, réserves	1 604	2 371
Intérêts minoritaires, résultat	767	1 706
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>	<b>2 371</b>	<b>4 077</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>750</b>	<b>477</b>
Dettes financières	1 827	6 131
Dettes fournisseurs	42 463	45 100
Autres dettes d'exploitation	64 489	74 602
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>108 779</b>	<b>125 833</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>168 403</b>	<b>212 751</b>

\* hors augmentation de capital



## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS PRÉVISIONNELS DE LA PÉRIODE ALLANT DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2000 AU 31 DÉCEMBRE 2000**

Destinataire : Direction Générale

Vous nous avez demandé d'examiner les comptes consolidés prévisionnels couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2000, annexés au présent rapport.

Ces comptes consolidés prévisionnels ont été établis sous la responsabilité de la Direction Générale, à partir des hypothèses traduisant la situation future que vous avez estimée la plus probable à la date de son établissement.

Nous avons effectué notre examen selon les normes de la profession. Ces normes requièrent une évaluation des procédures mises en place pour le choix des hypothèses et l'établissement des comptes consolidés prévisionnels, ainsi que la mise en oeuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues sont cohérentes, de vérifier la traduction chiffrée de ces dernières, de s'assurer du respect des principes d'établissement et de présentation applicables aux comptes prévisionnels et de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des derniers comptes consolidés de la société. Il n'entre pas dans notre mission de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Les données historiques présentées avec les comptes consolidés prévisionnels sont extraites des comptes consolidés au 31 décembre 1999 qui ont fait l'objet, de notre part, d'un audit conformément aux normes de la profession.

Les hypothèses qui ont servi de base à l'établissement des comptes consolidés prévisionnels concernent des marchés naissants ou à naître, dont il est difficile de prévoir l'évolution.

En raison du contexte particulier exposé ci-dessus, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur les hypothèses retenues pour l'établissement de ces comptes consolidés prévisionnels.

Nous n'avons cependant pas d'observation à formuler sur la traduction chiffrée de ces hypothèses, sur le respect des principes d'établissement et de présentation applicables aux comptes consolidés prévisionnels, sur la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 1999.

Enfin, nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative, des informations prévisionnelles présentées.

Le 30 mars 2000,

### **Les Commissaires aux Comptes**

F.C.C. Audit et Conseil

Ernst & Young Audit

Thierry BELLOT

Any ANTOLA



### **PATRIMOINE - SITUATION FINANCIÈRE - RÉSULTATS**

#### **5.1. COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 1999**

Les comptes annuels des sociétés incluses dans les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 1998 (présenté dans les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 1999 à titre comparatif) ont été certifiés par le commissaire aux comptes de Groupe NEURONES SA, FCC Audit et Conseil à l'exception de ceux de Brainsoft dont les comptes annuels ont été certifiés par Yves Kerveillant. Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 1998 ont fait l'objet d'une revue limitée et ont été établis par la société selon les mêmes principes comptables que ceux de l'exercice 1999.

### 5.1.1. Bilan

ACTIF (en milliers)	Notes	31 décembre			
		1999 FRF	1998 FRF	1999 EUR	1998 EUR
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					
Immobilisations incorporelles		1 257	203	192	31
(Amortissement immobilisations incorporelles)		(278)	(133)	(42)	(20)
Net	3.1	979	70	149	11
Ecart d'acquisition		2 993	-	456	-
(Amortissement écarts d'acquisition)		(44)	-	(7)	-
Net	3.2	2 948	-	449	-
Immobilisations corporelles		20 546	14 118	3 132	2 152
(Amortissement immobilisations corporelles)		(12 022)	(8 282)	(1 833)	(1 263)
Net	3.3	8 525	5 836	1 300	890
Autres titres immobilisés	3.4	110	110	17	17
Prêts et autres immobilisations financières	3.4	1 775	1 061	271	162
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>14 337</b>	<b>7 078</b>	<b>2 186</b>	<b>1 079</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
Stocks nets	3.5	6 592	4 213	1 005	642
Avances versées sur commandes		656	365	100	56
Clients et comptes rattachés nets	3.6	118 111	83 811	18 006	12 777
Impôts différés	3.9	2 258	1 022	344	156
Autres créances	3.7	3 396	7 164	518	1 092
Valeurs mobilières de placement		550	14 524	84	2 214
Trésorerie		20 741	4 791	3 162	730
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>		<b>152 304</b>	<b>115 891</b>	<b>23 219</b>	<b>17 667</b>
Charges constatées d'avance	3.8	1 762	326	269	50
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>168 403</b>	<b>123 295</b>	<b>25 673</b>	<b>18 796</b>

PASSIF (en milliers)	Notes	31 décembre			
		1999 FRF	1998 FRF	1999 EUR	1998 EUR
<b>CAPITAUX PROPRES</b>					
Capital social		50 633	20 584	7 719	3 138
Réserves		(13 157)	4 515	(2 006)	688
Résultat de l'exercice, part du groupe		19 027	12 377	2 901	1 887
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	3.10	<b>56 503</b>	<b>37 476</b>	<b>8 614</b>	<b>5 713</b>
<b>INTERÊTS MINORITAIRES</b>					
Intérêts minoritaires, réserves		1 604	440	245	67
Intérêts minoritaires, résultat		767	293	117	45
<b>INTERÊTS MINORITAIRES</b>	3.10	<b>2 371</b>	<b>733</b>	<b>362</b>	<b>112</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>					
Provisions pour risques	3.11	629		96	
Provisions pour charges	3.11	40	22	6	3
Provisions pour impôts différés	3.9	81	11	12	2
<b>PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>750</b>	<b>33</b>	<b>114</b>	<b>5</b>
<b>DETTES</b>					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3.12	1 827	1 838	278	280
Emprunts et dettes financières diverses		5 850	2 495	892	380
Avances et acomptes reçus sur commandes		1 512	771	230	118
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		42 463	39 203	6 474	5 977
Dettes fiscales et sociales		42 781	23 764	6 522	3 623
Dettes I.S.		6 757	7 179	1 030	1 094
Autres dettes		1 193	2 308	182	352
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>102 383</b>	<b>77 559</b>	<b>15 608</b>	<b>11 824</b>
Produits constatés d'avance	3.14	6 396	7 493	975	1 142
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>168 403</b>	<b>123 295</b>	<b>25 673</b>	<b>18 796</b>

## 5.1.2. Compte de résultat au 31 décembre 1999

(en milliers)	Notes	1999 FRF	1998 FRF	1999 EUR	1998 EUR
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	4.1	<b>360 826</b>	<b>253 353</b>	<b>55 008</b>	<b>38 623</b>
<b>ACTIVITE NEGOCE</b>					
Chiffre d'Affaires		97 834	95 102	14 915	14 498
Coût des marchandises vendues		(88 302)	(86 950)	(13 462)	(13 255)
Marge Brute		9 532	8 152	1 453	1 243
% Marge brute		9,7%	8,6%	9,7%	8,6%
<b>PRESTATIONS DE SERVICES</b>					
Chiffre d'Affaires		262 991	158 252	40 093	24 125
Consommations en provenance des tiers	4.2	(60 658)	(45 035)	(9 247)	(6 865)
Impôts et taxes		(6 517)	(2 353)	(994)	(359)
Salaires et charges		(166 797)	(98 128)	(25 428)	(14 960)
Subventions d'exploitation		625	13	95	2
Reprises de provisions et transferts de charges		3 009	4 292	459	654
Autres produits		350	154	53	24
Dotations aux amortissements et provisions		(4 407)	(3 168)	(672)	(483)
Autres charges		(453)	(262)	(69)	(40)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>37 675</b>	<b>21 916</b>	<b>5 744</b>	<b>3 341</b>
% CA		<b>10,4%</b>	<b>8,7%</b>	<b>10,4%</b>	<b>8,7%</b>
Résultat Financier		316	238	48	36
Résultat Exceptionnel		91	(198)	14	(30)
Participation des salariés		(4 978)	(2 206)	(759)	(336)
Impôts sur les résultats	4.3	(13 266)	(7 080)	(2 022)	(1 079)
<b>RÉSULTAT NET AVANT AMORTISSEMENT DES ECARTS D'ACQUISITION</b>		<b>19 838</b>	<b>12 670</b>	<b>3 024</b>	<b>1 932</b>
% CA		<b>5,5%</b>	<b>5,0%</b>	<b>5,5%</b>	<b>5,0%</b>
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		(44)	-	(7)	-
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>19 794</b>	<b>12 670</b>	<b>3 018</b>	<b>1 932</b>
- Dont Part du groupe		19 027	12 377	2 901	1 887
- Dont intérêts minoritaires		767	293	117	45
<b>RÉSULTAT net (Part du groupe) par action (*) - en francs</b>		<b>4,93</b>	<b>3,21</b>	<b>0,75</b>	<b>0,49</b>

(\*) Nombre d'actions à la clôture

## Tableau consolidé des flux de trésorerie au titre de l'exercice clos le 31 décembre 1999

(en milliers)	1999 FRF	1998 EUR
<b>RESULTAT NET</b>	<b>19 794</b>	<b>3 018</b>
Elimination des éléments non monétaires :		
- Amortissements et provisions nettes	1 583	241
- Variation des impôts différés	(926)	(141)
Variation de la trésorerie sur :		
- Besoin en fonds de roulement d'exploitation	(7 260)	(1 107)
- Impôt sociétés	(1 620)	(247)
- Participation des salariés	2 772	423
<b>TRESORERIE GENEREE PAR LES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>14 343</b>	<b>2 187</b>
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(6 323)	(964)
Variation des immobilisations financières	(580)	(88)
Prix d'acquisition des sociétés acquises au cours de l'exercice	(4 943)	(754)
Trésorerie disponible des filiales acquises au cours de l'exercice	36	5
<b>TRESORERIE AFFECTEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS</b>	<b>(11 810)</b>	<b>(1 800)</b>
Souscription d'emprunt	2 000	305
Remboursement d'emprunt	(778)	(119)
<b>TRESORERIE GENEREE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>1 222</b>	<b>186</b>
<b>VARIATION NETTE DE TRESORERIE</b>	<b>3 755</b>	<b>572</b>
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>17 477</b>	<b>2 664</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>21 232</b>	<b>3 237</b>

### 5.1.3. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 1999 correspondent à une première consolidation de Groupe NEURONES ; les chiffres consolidés de l'exercice 1998 ont été présentés uniquement pour information afin d'assurer la comparabilité des comptes d'un exercice sur l'autre.

#### 5.1.3.1 Principes comptables

##### Comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur en France dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices, de permanence des méthodes et dans le cadre de la continuité d'exploitation.

##### Principes et périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles Groupe NEURONES S.A. exerce un contrôle exclusif sont intégrées selon la méthode de l'intégration globale.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leur comptes sociaux, mis en harmonie avec les principes comptables retenus par le groupe. Les sociétés clôturent toutes leur exercice social au 31 décembre. Aucune société n'a été exclue du périmètre.

Les transactions, flux, résultats et plus values intra-groupe sont éliminés.

##### Immobilisations incorporelles

L'écart de première consolidation constaté à l'occasion d'une prise de participation (différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de capitaux propres retraités à la date d'acquisition) est, le cas échéant, affecté aux postes appropriés du bilan consolidé. La partie résiduelle non affectée est inscrite sous la rubrique " Ecart d'acquisition " à l'actif du bilan, et amortie, au cas par cas, selon la méthode linéaire sur une durée n'excédant pas 20 ans.

Les frais de développement ne sont pas capitalisés au niveau des comptes consolidés. Les frais activés dans les comptes sociaux des filiales font l'objet d'un retraitement au niveau consolidé.

Les autres immobilisations incorporelles, notamment les logiciels acquis pour usage interne, sont amorties sur une durée d'une année.

##### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon les méthodes suivantes :

Agencements et installations	Linéaire 5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire 2 à 4 ans
Matériel informatique	Dégressif et linéaire 3 ans
Matériel de bureau	Linéaire 5 à 10 ans

Les immobilisations acquises sous forme de crédit bail sont retraitées. La valeur d'origine est inscrite à l'actif du bilan et amortie selon les méthodes décrites ci-dessus. La dette financière correspondante est inscrite au passif. Au niveau du compte de résultat, la charge de crédit bail est neutralisée et remplacée par une charge de dotation aux amortissements et une charge financière.

#### Immobilisations financières

Les titres non consolidés sont représentatifs de titres de filiales non contrôlées par Groupe NEURONES S.A. Ils figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité de la participation devient inférieure à son coût d'acquisition. La valeur d'utilité est appréciée notamment en fonction des perspectives de rentabilité.

#### Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition, selon la méthode du prix moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation est constatée au cas par cas lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur d'inventaire.

#### Constatation du chiffre d'affaires " prestation de service "

##### PROJETS AU FORFAIT

Le chiffre d'affaires réalisé sur les projets au forfait est comptabilisé au fur et à mesure de l'avancement technique du projet. L'écart entre la facturation et le chiffre d'affaires calculé à l'avancement est constaté en factures à établir ou en produits constatés d'avance, selon le cas. Dès qu'un risque de perte potentielle est anticipé, l'intégralité de la perte est provisionnée.

##### CONTRATS ANNUELS

Le chiffre d'affaires de contrats annuels ou pluriannuels est comptabilisé prorata temporis.

##### PRESTATIONS VENDUES SOUS FORME DE CHEQUES A CONSOMMER

Certaines sociétés du groupe vendent par avance des chèques de prestations, représentatifs de journées d'intervention d'ingénieurs ou de technicien, de formation.

Le chiffre d'affaires réalisé sous forme de ventes de chèques à consommer est comptabilisé au fur et à mesure des prestations effectuées.

#### Impôts différés

Les impôts différés, actifs ou passifs, sont calculés selon la méthode du report variable, sur toutes les différences existant de façon temporaire entre les résultats comptables et les résultats fiscaux de chaque entité fiscale consolidée, ainsi que sur les retraitements propres à la consolidation.

Le taux d'impôt retenu pour la constatation des impôts différés à la clôture de l'exercice est le taux prévisionnel d'imposition de l'année suivante.

Les déficits reportables et amortissements réputés différés sont activés lorsqu'un retour à la profitabilité à court terme est probable.

### Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provision pour indemnités de départ en retraite

Cette provision, comptabilisée au niveau des comptes consolidés, est destinée à faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon une méthode rétrospective qui prend en compte l'ancienneté, l'espérance de vie et le taux de rotation du personnel, ainsi que des hypothèses de revalorisation des salaires et d'actualisation.

Les principaux paramètres utilisés correspondent à une moyenne de la réalité observée au cours des trois derniers exercices (taux de rotation du personnel de 15%, taux de croissance des salaires de 5%, taux d'actualisation de 7%).

### 5.1.3.2 Périmètre

#### Liste des entreprises consolidées

Entreprises consolidées par intégration globale	Siège social	N° SIREN	% intérêt et de contrôle	
			1999	1998
<b>Mère</b>				
Groupe NEURONES S.A.	205, ave Georges Clemenceau 92024 NANTERRE	331 408 336	-	-
<b>Filiales</b>				
NEURONES Solutions SAS	205, ave Georges Clemenceau 92024 NANTERRE	428 210 140	100%	NA
SKILLS Consulting SAS	205, ave Georges Clemenceau 92024 NANTERRE	428 209 308	100%	NA
HELP-LINE S.A.	171, ave Georges Clemenceau 92024 NANTERRE	398 300 061	85%	85%
BrainSoft S.A.	205, ave Georges Clemenceau 92024 NANTERRE	410 219 943	83,9%	NA
UpGrade S.A.	205, ave Georges Clemenceau 92024 NANTERRE	415 149 830	100%	100%
INTRINsec SARL	205, ave Georges Clemenceau 92024 NANTERRE	402 336 085	90%	NA

NA = Non applicable

### Variation de périmètre

Les entreprises entrées dans le périmètre de consolidation en 1999 sont les suivantes :

- NEURONES Solutions SAS, société créée fin 1999 et destinée à recevoir les apports au 1/1/2000 de l'activité intégration de systèmes et réseaux, actuellement logée dans Groupe NEURONES S.A.

- SKILLS Consulting SAS, société créée fin 1999 et destinée à recevoir les apports au 1/1/2000 de l'activité infogérance d'environnements distribués, actuellement logée dans Groupe NEURONES S.A.
- BrainSoft S.A., société acquise par Groupe NEURONES au 31/10/1999. Les deux mois du compte de résultat ont été intégrés aux comptes consolidés.
- INTRINsec SARL, société dont Groupe NEURONES a pris le contrôle le 24 août 1999. Les quatre mois du compte de résultat ont été intégrés aux comptes consolidés.

#### Impact sur les comptes consolidés des variations de périmètre de consolidation

L'impact sur les comptes consolidés de l'exercice de l'entrée des sociétés BrainSoft et INTRINsec se traduit par :

(En milliers de Francs)	31/12/99
<b>Actif</b>	
Elimination titres	(7 843)
Ecart acquisition	2 992
Actifs immobilisés	1 090
Actifs circulants	13 112
Trésorerie	4 292
	<b>13 643</b>
<b>Passif</b>	
Capitaux propres	330
Intérêts minoritaires	946
Emprunts financiers	173
Provision pour risques et charges	610
Dettes d'exploitation	11 584
	<b>13 643</b>
<b>Compte de résultat</b>	
Chiffre d'affaires	6 243
Résultat d'exploitation	849
Résultat financier	5
Résultat exceptionnel	82
Participation des salariés	(192)
Impôts sur les bénéfices	(340)
Résultat part groupe	330
Intérêts minoritaires	75

Un compte de résultat consolidé proforma, intégrant sur l'ensemble de l'exercice les données relatives aux participations entrées dans le périmètre au cours de l'exercice, est présenté ci-après :

(En milliers de Francs)	1999 Proforma
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>385 710</b>
<b>ACTIVITE NEGOCE</b>	
Chiffre d'affaires	98 242
Coûts des marchandises vendues	(88 708)
Marge brute	9 534
<b>PRESTATIONS DE SERVICES</b>	
Chiffre d'affaires	287 468
Consommations en provenance des tiers	(60 775)
Impôts et taxes	(6 979)
Salaires et charges	(187 985)
Subventions d'exploitation	625
Reprises de provisions et transferts de charges	3 023
Autres produits	366
Dotations aux amortissements et provisions	(5 516)
Autres charges	(454)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>39 307</b>
<b>% CA</b>	<b>10,2%</b>
Résultat financier	314
Résultat exceptionnel	(85)
Participation des salariés	(5 524)
Impôts sur les résultats	(14 419)
<b>RÉSULTAT NET (Avant amortissement des écarts d'acquisition)</b>	<b>19 593</b>
<b>- Dont part du groupe</b>	<b>18 739</b>
<b>- Dont intérêts minoritaires</b>	<b>854</b>

### 5.1.3.3 Notes annexes au bilan

#### Note 3.1 - Immobilisations incorporelles

(En milliers de FRF)	31/12/98	Entrée de périmètre	↗	↘	31/12/99
Concessions, brevets, licences	193	50	1 006	2	1 247
Fonds de commerce	10				10
<b>Total Brut</b>	<b>203</b>	<b>50</b>	<b>1 006</b>	<b>2</b>	<b>1 257</b>
Amortissements et provisions	(133)	(24)	(123)	(2)	(278)
<b>Total Net</b>	<b>70</b>	<b>26</b>	<b>883</b>	<b>-</b>	<b>979</b>

### Note 3.2 - Ecart d'acquisition

(En milliers de FRF)	31/12/98	↗	↘	31/12/99
<b>Entreprises concernées</b>				
BrainSoft		657		657
INTRINsec		2 335		2 335
<b>Total Brut</b>		<b>2 993</b>		<b>2 993</b>
Amortissements		(44)		(44)
<b>Total Net</b>		<b>2 948</b>		<b>2 948</b>

Les écarts d'acquisition des sociétés BrainSoft et INTRINsec ont été amortis sur 20 ans.

### Note 3.3 - Immobilisations corporelles

(En milliers de FRF)	31/12/98	Entrée de périmètre	↗	↘	31/12/99
Agencements et installations	6 310	143	1 546	3	7 996
Matériel de transport	1 473		676	265	1 884
Matériel informatique & bureau	5 502	1 598	3 055	624	9 531
Agencements en crédit-bail	508				508
Matériel informatique en crédit-bail	325	262			587
Avances versées			40		40
<b>Total Brut</b>	<b>14 118</b>	<b>2 003</b>	<b>5 317</b>	<b>892</b>	<b>20 546</b>
Amortissements et dépréciations	(8 282)	(1 022)	(3 610)	(892)	(12 022)
<b>Total Net</b>	<b>5 836</b>	<b>981</b>	<b>1 707</b>	<b>-</b>	<b>8 525</b>

### Note 3.4 - Autres immobilisations financières

(En milliers de FRF)	31/12/98	Entrée de périmètre	↗	↘	31/12/99
Titres non consolidés	150				150
Prêts	223		397	18	602
Autres immobilisations financières	838	134	221	20	1 173
<b>Total Brut</b>	<b>1 211</b>	<b>134</b>	<b>618</b>	<b>38</b>	<b>1 925</b>
Provisions	(40)	-	-	-	(40)
<b>Total Net</b>	<b>1 171</b>	<b>134</b>	<b>618</b>	<b>38</b>	<b>1 885</b>

Les autres immobilisations financières correspondent pour l'essentiel aux dépôts versés sous forme de prêt dans le cadre de la contribution 1% logement.

### Note 3.5 - Stocks

(En milliers de FRF)	31/12/99	31/12/98
Marchandises	7 786	7 207
<b>Total Brut</b>	<b>7 786</b>	<b>7 207</b>
Provisions pour dépréciation	(1 194)	(2 994)
<b>Total Net</b>	<b>6 592</b>	<b>4 213</b>

### Note 3.6 - Créances clients et comptes rattachés

<b>(En milliers de FRF)</b>	<b>31/12/99</b>	<b>31/12/98</b>
Créances clients	117 227	78 417
Factures à établir	1 719	6 029
<b>Total Brut</b>	<b>118 946</b>	<b>84 446</b>
Provisions pour créances douteuses	(835)	(635)
<b>Total Net</b>	<b>118 111</b>	<b>83 811</b>

### Note 3.7 - Autres créances

<b>(En milliers de FRF)</b>	<b>31/12/99</b>	<b>31/12/98</b>
Fournisseurs – Avoirs à recevoir	692	3 627
TVA	2 297	2 760
Créance IS	72	182
Autres comptes débiteurs	335	595
<b>Total</b>	<b>3 396</b>	<b>7 164</b>

Les autres créances ont une échéance inférieure à un an.

### Note 3.8 - Charges constatées d'avance

<b>(En milliers de FRF)</b>	<b>31/12/99</b>	<b>31/12/98</b>
Loyers, charges et taxes locatives payées d'avance	1 045	-
Autres frais généraux payés d'avance	717	326
<b>Total</b>	<b>1 762</b>	<b>326</b>

### NOTE 3.9 - IMPÔTS DIFFÉRÉS

#### Impôts différés comptabilisés

Les impôts différés figurant au bilan portent sur les éléments suivants :

<b>(En milliers de FRF)</b>	<b>31/12/99</b>	<b>31/12/98</b>
Participation des salariés	2 052	882
Autres différences temporaires fiscales	192	131
Provision pour indemnités de départ en retraite	14	9
<b>Impôts différés actif</b>	<b>2 258</b>	<b>1 022</b>
Retraitement sur amortissements (apport partiel d'actif UpGrade)	81	11
<b>Impôts différés passif</b>	<b>81</b>	<b>11</b>

### Déficits reportables

Les déficits reportables au taux de droit commun et non utilisés représentent une économie potentielle de 670KF au 31 décembre 1999. En raison de leur caractère aléatoire, ces actifs potentiels dont l'analyse par échéance et par nature est présentée ci-dessous, ne sont pas comptabilisés au niveau des comptes consolidés et le seront au fur et à mesure de leur utilisation effective.

(En milliers de FRF)	Base	Economie d'impôt
Déficits (reportables jusqu'à l'exercice 2004)	1 470	539
Amortissements réputés différés	358	131
<b>Total</b>	<b>1 828</b>	<b>670</b>

### NOTE 3.10 - CAPITAUX PROPRES

#### Capital Social

Au 31 décembre 1998, le capital social de la société Groupe NEURONES S.A. était composé de 5 146 actions d'une valeur nominale de 4 000 francs, détenu à 100% par les dirigeants du groupe.

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 novembre 1999 a autorisé une augmentation de capital par incorporation de réserves, la conversion du capital en euros et la division du nominal de celui-ci.

Au 31 décembre 1999, le capital social s'élève à 7 719 000 euros et est composé de 3 859 500 actions d'une valeur nominale de 2 euros.

#### Plan d'option de souscription d'actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 novembre 1999 a autorisé les plans de souscription d'actions dont les caractéristiques sont les suivantes :

##### Plan de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise :

L'Assemblée Générale Extraordinaire a octroyé à 49 salariés de Groupe NEURONES S.A. 95 277 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise, représentant 2,47% du capital. Ces bons pourront être exercés à compter du 29 novembre 2004 pendant une durée d'une année. Les titulaires des bons, présents dans l'entreprise à ce moment, auront la faculté de souscrire des actions de la société au nominal de deux euros, à émettre, à raison d'une action pour un bon, au prix de souscription de 16 euros par action.

##### Plan d'options de souscription d'actions :

Simultanément, l'Assemblée Générale Extraordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à octroyer des options de souscription d'actions dans la limite de 5% du capital, à émettre en une ou plusieurs fois au profit de tout ou partie des salariés du groupe. Cette délégation est valable pendant une durée de cinq années.

Le Conseil d'Administration du 29 novembre 1999 a octroyé 33 110 options, représentant 0,86% du capital à 19 salariés des filiales de Groupe NEURONES S.A., exerçables à partir du 29 novembre 2004, au prix de 16 euros.

A compter du 31 mars 2000, le prix de souscription ou d'achat des actions par les bénéficiaires est calculé sur la base d'une valeur de la société Groupe NEURONES égale à 20 fois le résultat net consolidé de Groupe NEURONES de l'exercice précédent, étant cependant précisé que pour l'exercice clos le 31 décembre 1999, le résultat net de la société BRAINSOFT ne sera pas inclus dans le résultat net consolidé de Groupe NEURONES.

A compter du jour, le cas échéant, où les actions de la société seront cotées sur un marché réglementé, le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera déterminé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'Administration et ne pourra être inférieur à 80% de la moyenne des cours constatés lors des 20 séances de bourse précédant le jour où les options seront consenties.

#### Variation des capitaux propres consolidés et intérêts minoritaires

(En milliers de Francs)	Part Groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
Capitaux propres au 31/12/98	37 476	733	38 209
Résultat de l'exercice	19 027	767	19 794
Variation de périmètre	-	871	871
<b>Capitaux propres au 31/12/99</b>	<b>56 503</b>	<b>2 371</b>	<b>58 874</b>

Les intérêts minoritaires correspondent aux parts détenues par les dirigeants des filiales.

#### Note 3.11 - Provisions pour risques et charges

(En milliers de FRF)	31/12/98	Entrée de périmètre	↗	↘	31/12/99
Provision pour risques		476	19	166	329
Provision pour restructuration		300			300
Prov. indemnités de départ en retraite	22		18		40
Provision pour impôts différés	11		70		81
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>776</b>	<b>107</b>	<b>166</b>	<b>750</b>

#### Note 3.12 - Echéances des dettes

(En milliers de FRF)	Total	Montant < 1 an	Montant >1 an et < 5 ans	Montant > 5 ans
Emprunt Ets crédit -2 ans origine	1 802	714	1 088	
Emprunt Ets crédit + 2 ans origine	25	25		
Endettement lié au crédit-bail	326	196	130	
<b>Total</b>	<b>2 153</b>	<b>935</b>	<b>1 218</b>	

Toutes les autres dettes d'exploitation ont une échéance inférieure à 1 an, y compris la participation des salariés aux résultats de l'entreprise, la gestion de celle-ci ayant été externalisée.

#### Note 3.13 - Variation des provisions sur actif circulant

(En milliers de FRF)	31/12/98	Entrée de périmètre	↗	↘	31/12/99
Stocks	2 995		82	1 882	1 195
Clients	635	465	553	818	835
<b>Total</b>	<b>3 630</b>	<b>465</b>	<b>635</b>	<b>2 700</b>	<b>2 030</b>

Note 3.14 - Produits constatés d'avance

(En milliers de FRF)	31/12/99	31/12/98
Produits constatés d'avance	6 396	7 493
<b>Total</b>	<b>6 396</b>	<b>7 493</b>

Ces produits constatés d'avance correspondent aux contrats annuels facturés d'avance, ainsi qu'aux " chèquiers " de prestations restant à consommer.

5.1.3.4 Notes annexes au compte de résultat

Note 4.1 - Analyse du chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par métier s'établit ainsi :

(En milliers de FRF)		1999		1998
<b>METIERS</b>				
Intégration de systèmes et réseaux	10%	35 188	11%	28 144
Infogérance d'environnements distribués	26%	95 000	21%	53 876
Support informatique à distance	21%	70 966	15%	38 866
Développement applicatif Internet	3%	11 802	2 mois	
Formation	13%	48 601	15%	37 365
Sécurité & paiement sécurisé sur Internet	-	1 435	4 mois	
Ventes d'équipements	27%	97 834	38%	95 102
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>360 826</b>	<b>100%</b>	<b>253 353</b>

Le chiffre d'affaires est réalisé en France, tant pour la partie vente d'équipements que la partie prestations de services.

Note 4.2 - Consommations de l'exercice en provenance des tiers

(En milliers de FRF)	1999	1998
Achats de sous traitance	30 806	16 583
Achats non stockés de matières et fournitures	1 753	1 116
Personnel extérieur	5 867	10 364
Autres services extérieurs	22 232	16 971
<b>Total</b>	<b>60 658</b>	<b>45 035</b>

Note 4.3 - Impôts sur les résultats

(En milliers de FRF)	1999	1998
Impôts courants	14 192	8 102
Impôts différés	(926)	(1 022)
<b>Total</b>	<b>13 266</b>	<b>7 080</b>

### 5.1.3.5 INFORMATIONS DIVERSES

#### Régime fiscal des groupes de sociétés

A compter du 1er janvier 2000, le Groupe NEURONES a opté en faveur du régime d'intégration fiscale pour les années 2000 à 2004. Le groupe intégré comprend Groupe NEURONES S.A., NEURONES Solutions SAS, SKILLS Consulting SAS et UpGrade S.A.

#### Effectifs moyens

	1999	1998
Cadres	288	170
Employés	294	150
<b>Total</b>	<b>582</b>	<b>320</b>

#### Rémunération des membres des organes de direction

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie. Une telle information aurait pour effet de faire état d'une rémunération individuelle.



## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

(Exercice clos le 31 décembre 1999)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Société Groupe NEURONES, établis en francs et en Euros, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1999, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Le 30 mars 2000

### **Les Commissaires aux Comptes**

FCC Conseil et Audit  
Thierry BELLOT

Ernst&Young Audit  
Any ANTOLA

## 5.2. COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 1999

### 5.2.1. Bilan

ACTIF	Notes	Brut	31/12/1999 Amortissements et provisions	Net	31/12/1998 Net
Concessions, brevets et droits similaires		183 104	67 350	115 754	-
Fonds commercial		10 000		10 000	10 000
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	3.1	<b>193 104</b>	<b>67 350</b>	<b>125 754</b>	<b>10 000</b>
Constructions					1 257 755
Autres immobilisations corporelles		10 889 859	7 063 017	3 826 842	1 606 323
Avances et acomptes sur immobilisations		40 000		40 000	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	3.2	<b>10 929 859</b>	<b>7 063 017</b>	<b>3 866 842</b>	<b>2 864 078</b>
Participations		35 467 050		35 467 050	27 234 000
Autres titres immobilisés		150 200	40 000	110 200	
Prêts		546 105		546 105	224 538
Autres immobilisations financières		567 710		567 710	461 537
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	3.3	<b>36 731 065</b>	<b>40 000</b>	<b>36 691 065</b>	<b>27 920 075</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>47 854 029</b>	<b>7 170 368</b>	<b>40 683 661</b>	<b>30 794 153</b>
Stocks marchandises	3.5	7 786 343	1 194 602	6 591 741	4 212 842
Avances et acomptes versés sur commandes		135 847		135 847	3 008 768
Clients et comptes rattachés	3.6	73 460 570	647 977	72 812 593	60 717 625
Autres créances		1 280 674		1 280 674	2 266 034
Valeurs mobilières de placement		-		-	10 893 370
Disponibilités		8 064 532		8 064 532	3 769 391
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>		<b>90 727 966</b>	<b>1 842 579</b>	<b>88 885 387</b>	<b>84 868 030</b>
Charges constatées d'avance		678 001		678 001	82 762
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>139 259 995</b>	<b>9 012 947</b>	<b>130 247 048</b>	<b>115 744 945</b>

<b>PASSIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/1999</b>	<b>31/12/1998</b>
Capital social		50 633 321	20 584 000
Réserve légale		1 534 489	151 858
Report à nouveau		218 246	3 997 587
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>13 896 574</b>	<b>27 652 611</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	3.9	<b>66 282 629</b>	<b>52 386 056</b>
Provisions pour risques		19 053	-
<b>TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	3.10	<b>19 053</b>	<b>-</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		28 712	31 319
Emprunts et dettes financières divers		17 500	4 940
Avances et acomptes reçus sur commandes		1 351 109	759 482
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		36 123 066	34 250 304
Dettes fiscales et sociales		21 795 222	17 562 720
Dettes sur immobilisations		-	327 231
Autres dettes		368 877	5 249 545
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>59 684 486</b>	<b>58 185 541</b>
Produits constatés d'avance	3.12	4 260 880	5 173 348
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>130 247 048</b>	<b>115 744 945</b>

## 5.2.2. Compte de résultat au 31 décembre 1999

COMPTE DE RÉSULTAT	Notes	1999	1998
Ventes de marchandises		96 489 372	95 101 850
Production vendue de services		149 855 282	95 340 387
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	4.1	<b>246 344 655</b>	<b>190 442 237</b>
Dont à l'exportation		2 215 306	508 720
Subventions d'exploitation		146 000	-
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		2 299 794	4 011 491
Autres produits		283 797	54 205
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>249 074 245</b>	<b>194 507 932</b>
Achats de marchandises		87 572 511	86 395 559
Variation de stocks		(578 888)	576 440
Autres achats et charges externes		41 096 241	35 951 830
Impôts, taxes et versements assimilés		4 802 328	1 459 778
Salaires et traitements		62 927 270	36 492 326
Charges sociales		30 282 072	18 928 402
Dotations aux amortissements sur immobilisations		1 902 243	1 213 904
Dotations aux provisions sur actif circulant		508 788	502 195
Dotations aux provisions pour risques et charges		19 053	-
Autres charges		281 070	106 532
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>228 812 689</b>	<b>181 626 965</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>20 261 556</b>	<b>12 880 967</b>
Produits financiers de participation		3 249 909	-
Autres intérêts et produits assimilés		122 671	111 873
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		222 135	205 533
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>3 594 715</b>	<b>317 406</b>
Intérêts et charges assimilées		104 590	155 774
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		<b>104 590</b>	<b>155 774</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>		<b>3 490 125</b>	<b>161 632</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>		<b>23 751 680</b>	<b>13 042 599</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		88 467	218 729
Produits exceptionnels sur opérations en capital		14 452	22 052 196
Reprises sur provisions et transferts de charges			30 000
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>102 919</b>	<b>22 300 925</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		35 946	677 206
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			612 128
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>35 946</b>	<b>1 289 334</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>66 973</b>	<b>21 011 591</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		2 490 706	1 635 315
Impôts sur les bénéfices	4.2	7 431 374	4 766 264
TOTAL DES PRODUITS		252 771 879	217 126 263
TOTAL DES CHARGES		238 875 306	189 473 652
<b>BENEFICE / (PERTE)</b>		<b>13 896 574</b>	<b>27 652 611</b>

## 5.2.3 ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

### Généralités

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 1999 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur en France, dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices, de permanence des méthodes et dans le cadre de la continuité d'exploitation.

### Règles et méthodes comptables

#### Immobilisations incorporelles

Les logiciels acquis pour usage interne sont amortis selon la méthode linéaire sur une durée d'une année.

Le fonds commercial n'est pas amorti. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur comptable devient inférieure à la valeur d'utilité.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon les méthodes suivantes :

Agencements et installations	Linéaire 5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire 2 à 4 ans
Matériel informatique	Dégressif et linéaire 3 ans
Matériel de bureau	Linéaire 5 à 10 ans

#### Immobilisations financières

Les titres immobilisés sont évalués à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité de la participation devient inférieure à son coût d'acquisition. La valeur d'utilité est appréciée notamment en fonction des perspectives de rentabilité.

#### Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition, selon la méthode du prix moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation est constatée au cas par cas lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur d'inventaire.

#### Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Prise en compte du chiffre d'affaires

### PROJETS AU FORFAIT

Le chiffre d'affaires réalisé sur les projets au forfait est comptabilisé au fur et à mesure de l'avancement technique du projet. L'écart entre la facturation et le chiffre d'affaires calculé à l'avancement est constaté en factures à établir ou en produits constatés d'avance, selon le cas. Dès qu'un risque de perte potentielle surgit, l'intégralité de la perte est provisionnée.

### CONTRATS ANNUELS

Le chiffre d'affaires de contrats annuels ou pluriannuels est comptabilisé prorata temporis.

### PRESTATIONS VENDUES SOUS FORME DE CHEQUES A CONSOMMER

Le chiffre d'affaires réalisé sous forme de ventes de chèques à consommer est comptabilisé au fur et à mesure des prestations effectuées.

## Notes annexes au bilan

### Note 3.1 - Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles	31/12/98	↗	Virements de l'exercice	↘	31/12/99
Concessions, brevets, licences	-	183 104			183 104
Fonds commercial	10 000				10 000
<b>TOTAL</b>	<b>10 000</b>	<b>183 104</b>	<b>-</b>		<b>193 104</b>

Les acquisitions concernent pour l'essentiel des logiciels à usage interne.

Amortissements des immobilisations incorporelles	31/12/98	↗	Virements de l'exercice	↘	31/12/99
Amort. concessions, brevets, licences	-	67 350			67 350
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>67 350</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>67 350</b>

### Note 3.2 - Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles	31/12/98	↗	Virements de l'exercice	↘	31/12/99
Constructions – Installations	5 047 402		(5 047 402)		-
Agencements et installations	-	768 059	5 047 402	3 516	5 811 945
Matériel de transport	1 375.124	675 789		264 691	1 786 222
Matériel informatique & bureau	2 446 492	1 353 807		508 607	3 291 692
Avances et acomptes		40 000			40 000
<b>TOTAL</b>	<b>8 869 018</b>	<b>2 837 655</b>	<b>-</b>	<b>776 814</b>	<b>10 929 859</b>

Les acquisitions concernent des travaux d'agencements dans les nouveaux locaux, des véhicules, des matériels informatiques à usage interne.

Amortissements des immobilisations corporelles	31/12/98	↗	Virements de l'exercice	↘	31/12/99
Constructions – Installations	3 789 647		(3 789 647)		-
Agencements et installations		608 197	3 789 647	3 516	4 394 328
Matériel de transport	977 533	422 794		264 691	1 135 635
Matériel informatique & bureau	1 237 760	803 901		508 607	1 533 054
<b>TOTAL</b>	<b>6 004 940</b>	<b>1 834 892</b>	<b>-</b>	<b>776 814</b>	<b>7 063 017</b>

### Note 3.3 - Immobilisations financières

Immobilisations financières	31/12/98	↗	Virements de l'exercice	↘	31/12/99
Participations	27 274 000	8 343 250	(150 200)		35 467 050
Autres titres immobilisés	-		150 200		150 200
Prêts	224 538	339 717		18 150	546 105
Dépôts	461 537	124 677		18 504	567 710
<b>TOTAL</b>	<b>27 960 075</b>	<b>8 807 644</b>	<b>-</b>	<b>36 654</b>	<b>36 731 065</b>

Un tableau présentant l'analyse des mouvements sur les filiales et participations figure en fin d'annexe.

Les augmentations de l'exercice du poste participations correspondent à l'acquisition de :

- La société BRAINSOFT S.A., soit 84% des actions, pour une valeur de 4 783 250 Francs.
- La société INTRINsec SARL, soit 90% des actions, pour 3 060 000 Francs.
- Les sociétés NEURONES solutions SAS et SKILLS Consulting SAS, soit 100% des actions, pour 250 000 Francs chacune. Ces deux sociétés créées fin 1999, sont destinées à recevoir au 1er janvier 2000 de Groupe NEURONES S.A. les apports partiels d'actifs des activités " Intégration de systèmes et réseaux " pour NEURONES Solutions et " Infogérance d'environnements distribués " pour SKILLS Consulting.

Les autres immobilisations financières correspondent pour l'essentiel aux dépôts versés à titre de garantie sur les loyers, ainsi qu'aux dépôts versés sous forme de prêts dans le cadre de la contribution 1% logement.

### Note 3.4 - Provisions sur immobilisations financières

Provisions sur immobilisations financières	31/12/98	↗	Virements de l'exercice	↘	31/12/99
Participations	40 000		(40 000)		-
Autres titres immobilisés			40 000		40 000
<b>TOTAL</b>	<b>40 000</b>		<b>-</b>		<b>40 000</b>

### Note 3.5 - Stocks

Stocks	31/12/99	31/12/98
Stocks marchandises	7 786 343	7 207 455
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>7 786 343</b>	<b>7 207 455</b>

### Note 3.6 - Créances clients et comptes rattachés

Créances	31/12/99	31/12/98
Créances clients	72 204 042	55 961 415
Factures à établir	1 256 528	5 354 381
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>73 460 570</b>	<b>61 315 796</b>

### Note 3.7 - Variation des provisions sur actif circulant

	31/12/98	↗	↘	31/12/99
Stocks	2 994 613	82 385	1 882 396	1 194 602
Clients et comptes rattachés	598 171	426 403	376 597	647 977
<b>TOTAL</b>	<b>3 592 784</b>	<b>508 788</b>	<b>2 258 993</b>	<b>1 842 579</b>

### Note 3.8 - Echéance des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>			
Prêts	546 105	127 785	418 320
Dépôts	567 710	-	567 710
<b>TOTAL</b>	<b>1 113 815</b>	<b>127 785</b>	<b>986 030</b>
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>			
Fournisseurs acomptes versés	135 847	135 847	
Fournisseurs – avoirs à recevoir	634 316	634 316	
Personnel	54 785	54 785	
Créances clients et comptes rattachés	73 460 570	73 460 570	
Etat : TVA	511 797	511 797	
Autres produits	79 776	79 776	
<b>TOTAL</b>	<b>74 877 091</b>	<b>74 877 091</b>	
Charges constatées d'avance	678 001	678 001	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>76 668 907</b>	<b>75 682 877</b>	<b>986 030</b>

### Note 3.9 - Capitaux propres

#### Capital Social

Au 31 décembre 1998, le capital social de la société Groupe NEURONES S.A. était composé de 5 146 actions d'une valeur nominale de 4 000 francs, détenu à 100% par les dirigeants du groupe.

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 novembre 1999 a autorisé une augmentation de capital par incorporation de réserves, la conversion du capital en euros et la division du nominal de celui-ci.

Au 31 décembre 1999, le capital social s'élève à 7 719 000 euros et est composé de 3 859 500 actions d'une valeur nominale de 2 euros.

#### Plan d'option de souscription d'actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 novembre 1999 a autorisé les plans de souscription d'actions dont les caractéristiques sont les suivantes :

#### Plan de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise :

L'Assemblée Générale Extraordinaire a octroyé à 49 salariés de Groupe NEURONES S.A. 95 277 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise, représentant 2,47% du capital. Ces bons pourront être exercés à compter du 29 novembre 2004 pendant une durée d'une année. Les titulaires des bons, présents dans l'entreprise à ce moment, auront la faculté de souscrire des actions de la société au nominal de deux euros, à émettre, à raison d'une action pour un bon, au prix de souscription de 16 euros par action.

#### Plan d'options de souscription d'actions :

Simultanément, l'Assemblée Générale Extraordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à octroyer des options de souscription d'actions dans la limite de 5% du capital, à émettre en une ou plusieurs fois au profit de tout ou partie des salariés du groupe. Cette délégation est valable pendant une durée de cinq années.

Le Conseil d'Administration du 29 novembre 1999 a octroyé 33 110 options, représentant 0,86% du capital à 19 salariés des filiales de Groupe NEURONES S.A., exerçables à partir du 29 novembre 2004, au prix de 16 euros.

A compter du 31 mars 2000, le prix de souscription ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera calculé sur la base d'une valeur de la société Groupe NEURONES égale à 20 fois le résultat net consolidé de Groupe NEURONES de l'exercice précédent, étant cependant précisé que pour l'exercice clos le 31 décembre 1999, le résultat net de la société BRAINSOFT ne sera pas inclus dans le résultat net consolidé de Groupe NEURONES.

A compter du jour, le cas échéant, où les actions de la société seront cotées sur un marché réglementé, le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera déterminé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'Administration et ne pourra être inférieur à 80% de la moyenne des cours constatés lors des 20 séances de bourse précédant le jour où les options seront consenties.

### Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice s'analyse comme suit :

	31/12/98	↗	↘	31/12/99
Capital social	20 584 000	30 049 321		50 633 321
Réserve légale	151 858	1 382 631		1 534 489
Report à nouveau	3 997 587	26 269 980	30 049 321	218 246
Résultat de l'exercice 98	27 652 611		27 652 611	-
Résultat de l'exercice 99		13 896 574		13 896 574
<b>TOTAL</b>	<b>52 386 056</b>	<b>71 598 506</b>	<b>57 701 932</b>	<b>66 282 629</b>

### Note 3.10 - Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charges	31/12/98	↗	↘	31/12/99
Provisions pour risques	-	19 053	-	19 053
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>19 053</b>	<b>-</b>	<b>19 053</b>

### Note 3.11 - Echéance des dettes a la cloture de l'exercice

Dettes	Total	Montant < 1 an	Montant >1 an et < 5 ans	Montant > 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit				
- moins de deux ans à l'origine	28 712	28 712		
- plus de deux ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	17 500			17 500
Avances et acomptes reçus sur commandes	1 351 109	1 351 109		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 123 066	36 123 066		
Dettes fiscales et sociales	21 795 222	21 795 222		
Autres dettes	368 877	368 877		
Produits constatés d'avance	4 260 880	4 117 079	143 801	
<b>TOTAL</b>	<b>63 945 366</b>	<b>63 784 065</b>	<b>143 801</b>	<b>17 500</b>

### Note 3.12 - Produits constatés d'avance

	31/12/99	31/12/98
Produits constatés d'avance	4 260 880	5 173 348
<b>TOTAL</b>	<b>4 260 880</b>	<b>5 173 348</b>

Ces produits constatés d'avance correspondent essentiellement aux contrats annuels ou pluriannuels facturés d'avance, aux " chéquiers " de prestations restant à consommer, ainsi qu'aux facturations d'avance sur projets.

### Note 3.13 - Comptes de régularisation

	31/12/99	31/12/98
<b>PRODUITS A RECEVOIR</b>		
Fournisseurs – Avoirs à recevoir	634 316	2 669 511
Factures à établir	1 256 528	5 354 381
Autres produits à recevoir	70 000	40 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 960 844</b>	<b>8 063 892</b>
<b>CHARGES A PAYER</b>		
Intérêts courus sur dettes auprès des établissements de crédit	24 659	17 836
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 057 668	265 524
Dettes fiscales et sociales	7 944 030	5 530 664
Clients – Avoirs à établir	239 460	1 561 471
Autres dettes	119 417	158 740
<b>TOTAL</b>	<b>10 385 234</b>	<b>7 534 235</b>

### Note 3.14 - Eléments concernant les entreprises liées et les participations

	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
<b>ACTIF</b>		
Créances clients et comptes rattachés	882 492	
Autres comptes débiteurs	9 776	
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>892 268</b>	<b>-</b>
<b>PASSIF</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 538 102	
Emprunts et dettes financières divers	17 500	
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>4 555 602</b>	<b>-</b>
<b>RÉSULTAT</b>		
Produits d'exploitation	3 365 302	
Autres achats et charges externes	13 916 172	
Charges financières	61 250	
<b>TOTAL RÉSULTAT</b>	<b>(10 612 120)</b>	<b>-</b>

### Notes annexes au compte de résultat

#### Note 4.1 - Analyse du chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par métiers s'établit ainsi :

(En milliers de FRF)		1999		1998
Intégration de systèmes et réseaux	21%	51 676	22%	41 464
Infogérance d'environnements distribués	39%	95 000	28%	53 876
Ventes d'équipements	39%	96 489	50%	95 102
Autres	1%	3 180		
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>246 345</b>	<b>100%</b>	<b>190 442</b>

Le chiffre d'affaires est réalisé, pour l'essentiel, en France.

#### Note 4.2 - Ventilation de l'impôt sur les résultats

	Exercice			Exercice précédent
	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt	Résultat après impôt
Résultat courant	23 751 680	8 286 401	15 465 279	7 574 435
Résultat exceptionnel	66 973	30 508	36 465	21 101 365
Participation des salariés	2 490 706	(654 126)	1 836 580	1 635 315
Crédit d'impôt		(231 409)	(231 409)	(612 126)
<b>Résultat net comptable</b>	<b>21 327 947</b>	<b>7 431 374</b>	<b>13 896 574</b>	<b>27 652 611</b>

## Autres informations

### Note 5.1 - Engagements de retraite

Au 31 décembre 1999, le montant des engagements liés aux indemnités de départ en retraite a fait l'objet d'une évaluation selon la méthode rétrospective, mais n'a pas fait l'objet d'une comptabilisation. Le montant des engagements à fin décembre 1999 s'élève à 29KF.

### Note 5.2 - Effectifs moyens

	31/12/99	31/12/98
Cadres	166	97
Employés	147	71
<b>Total</b>	<b>313</b>	<b>168</b>

### Note 5.3 - Rémunération des membres des organes de direction

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie. Une telle information aurait pour effet de faire état d'une rémunération individuelle.

### Note 5.4 - Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

	31/12/99	31/12/98
<b>REINTEGRATION DE L'EXERCICE A DEDUIRE L'ANNEE SUIVANTE</b>		
Organic	322 061	270 317
Participation des salariés	2 490 706	1 635 315
Ecart de valeur liquidative sur OPCVM		5 547
<b>TOTAL</b>	<b>2 812 767</b>	<b>1 911 179</b>

### Note 5.5 - Identité de la société établissant des comptes consolidés

Groupe NEURONES S.A. est la société mère tête de groupe établissant des comptes consolidés.

## Tableau des filiales et participations

(en milliers de Francs)

Société	Capital	Autres capitaux propres (1)	Quote-part de capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires hors taxes	Résultat 1999	Dividendes encaissés
				Brute	Nette					
<b>I - FILIALES</b>										
(Plus de 50% détenus)										
- HELPLINE	2 500	6 490	85,00	2 125	2 125	0	0	72 195	4 358	
- BRAINSOFT	3 000	2 188	83,92	4 783	4 783	0	0	35 100	2 105	
- UPGRADE	25 000	3 544	99,99	24 999	24 999	0	0	48 601	3 359	3 250
- INTRINSEC	600	917	90,00	3 060	3 060	0	0	3 137	(1 788)	
- NEURONES SOLUTIONS	250	(12)	100,00	250	250	0	0	0	(12)	
- SKILLS CONSULTING	250	(12)	100,00	250	250	0	0	0	(12)	
<b>II - PARTICIPATIONS</b>										
(10 à 50% détenus)										
<b>III - AUTRES TITRES</b>										
- AREDIA				110	110					
- SICOOP				40	0					
<b>TOTAL</b>	<b>31 600</b>	<b>13 115</b>		<b>35 617</b>	<b>35 577</b>					<b>3 250</b>

(1) avant répartition



## RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(Exercice clos le 31 décembre 1999)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1999, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société Groupe NEURONES, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. OPINIONS SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### II. VERIFICATION ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application des dispositions de l'article 356 de la loi du 24 juillet 1966, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 30 mars 2000

#### Les Commissaires aux comptes

FCC AUDIT ET CONSEIL

ERNST & YOUNG AUDIT

Thierry BELLOT

Any ANTOLA

# RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

(Exercice clos le 31 décembre 1999)

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article 103 de la loi du 24 juillet 1966, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **Conventions autorisées au cours de l'exercice :**

Le Conseil d'Administration de Groupe NEURONES en date du 15 janvier 1999 a autorisé les conventions suivantes entre Groupe NEURONES, UPGRADE SA, HELP-LINE et BRAINSOFT :

#### **1. Convention de mutualisation des frais généraux**

##### **Nature et objet :**

Groupe NEURONES refacture aux sociétés UPGRADE SA, HELP-LINE et BRAINSOFT un certain pourcentage de ses frais administratifs.

- **UPGRADE SA :**

Modalités :

- frais d'agence de communication : 20% du coût total hors taxes du 1er avril au 31 décembre 1999 ;
- frais informatiques : 25 % du coût total hors taxes ;
- frais téléphoniques : 14 % du coût total hors taxes.

En 1999, les frais refacturés par Groupe NEURONES à UPGRADE SA s'élèvent à 180 920 F HT.

Administrateur concerné : Monsieur Luc de CHAMMARD

- **HELP-LINE :**

Modalités :

- frais d'agence de communication : 25% du 1er janvier au 31 mars 1999 et 20% du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 1999 du coût total hors taxes supporté par le groupe.

En 1999, les frais refacturés par Groupe NEURONES à HELP LINE s'élèvent à 45 900 F HT.

Administrateur concerné : Monsieur Bertrand DUCURTIL

- **BRAINSOFT :**

Modalités :

- frais d'agence de communication : 25% du 1er janvier au 31 mars 1999 et 20% du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 1999 du coût total hors taxes supporté par le groupe.

En 1999, les frais refacturés par Groupe NEURONES à BRAINSOFT s'élèvent à 45 900 F HT.

Administrateur concerné : Monsieur Bertrand DUCURTIL

## 2. Convention de mise à disposition de ressources administratives

Nature et objet :

Groupe NEURONES refacture à UPGRADE SA la mise à disposition de ressources administratives.

Modalités :

Du 1er janvier 1999 au 31 mars 1999, Groupe NEURONES a refacturé à UPGRADE SA 4 jours de prestations administratives par mois au prix de 2 500 F HT par jour, et à compter du 1er avril 1999, 2 jours par mois aux mêmes conditions tarifaires, soit 75 000 F pour l'année.

Administrateur concerné : Monsieur Luc de CHAMMARD

Le Conseil d'Administration de Groupe NEURONES en date du 1er septembre 1999 a autorisé la convention suivante entre Groupe NEURONES, UPGRADE SA et BRAINSOFT.

## 3. Mise en place du progiciel de gestion INTEGRALE

Nature et objet :

Groupe NEURONES a refacturé aux sociétés UPGRADE SA et BRAINSOFT la mise en place au cours de l'exercice 1999 du progiciel de gestion INTEGRALE.

- **UPGRADE SA :**

Modalités :

Groupe NEURONES a refacturé à ce titre 42 000 F HT à la société UPGRADE SA.

Administrateur concerné : Monsieur Luc de CHAMMARD

- BRAINSOFT :

Modalités :

Groupe NEURONES a refacturé à ce titre 31 000 F HT à la société BRAINSOFT.

Administrateur concerné : Monsieur Bertrand DUCURTIL

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

#### 4. Convention d'apport d'affaires

Nature et objet :

Les forces commerciales de chaque société du Groupe peuvent être amenées à vendre des projets globaux impliquant une ou plusieurs sociétés du groupe.

Modalités :

La société apportant l'affaire perçoit une rémunération sur le chiffre d'affaires destinée à couvrir ses frais commerciaux. Ce taux de rémunération est communément fixé à 15 % du chiffre d'affaires hors taxes des contrats traités au "forfait", et 7,5 % du chiffre d'affaires hors taxes des contrats de "délégation".

En 1999, la société Groupe NEURONES a facturé :

- 65 891 F HT à UPGRADE SA  
Administrateur concerné : Monsieur Luc de CHAMMARD
- 543 894 F HT à BRAINSOFT  
Administrateur concerné : Monsieur Bertrand DUCURTIL
- 177 690 F HT à HELP-LINE  
Administrateur concerné : Monsieur Bertrand DUCURTIL

En 1999, la société BRAINSOFT a facturé :

- 304 837 F HT à Groupe NEURONES  
Administrateur concerné : Monsieur Bertrand DUCURTIL

#### 5. Convention de refacturation de frais de formation

Nature et objet :

UPGRADE SA, dont l'activité est la formation, effectue des prestations pour le compte de Groupe NEURONES.

Modalités :

Ces prestations ont été refacturées au prix forfaitaire de 1 000 F HT par jour de formation dispensée. En 1999, UPGRADE SA a facturé 358 000 F HT à ce titre à GROUPE NEURONES.

Administrateur concerné : Monsieur Luc de CHAMMARD

## 6. Convention de mutualisation des frais généraux

Nature et objet :

Groupe NEURONES refacture aux sociétés UPGRADE SA, HELP-LINE et BRAINSOFT un certain pourcentage de ses frais administratifs :

- BRAINSOFT :

Modalités :

- frais informatiques : 30 % du coût total hors taxes ;
- frais de recrutement : selon le nombre de personnes effectivement recrutées ;
- frais téléphoniques : 13 % du coût total hors taxes.

En 1999, les frais refacturés par Groupe NEURONES à BRAINSOFT s'élevaient à 201 463 F HT.

Administrateur concerné : Monsieur Bertrand DUCURTIL

- HELP LINE :

Modalités :

- frais de recrutement : selon le nombre de personnes effectivement recrutées.

En 1999, les frais refacturés par Groupe NEURONES à HELP LINE s'élevaient à 80 833 F HT.

Administrateur concerné : Monsieur Bertrand DUCURTIL

- UPGRADE SA :

Modalités :

- frais de recrutement : selon le nombre de personnes effectivement recrutées ;
- services bancaires : facturation forfaitaire de 20 KF par an.

En 1999, les frais refacturés par Groupe NEURONES à UPGRADE SA s'élevaient à 56 646 F HT.

Administrateur concerné : Monsieur Luc de CHAMMARD

## 7. Convention de mise à disposition de ressources administratives

Nature et objet :

Groupe NEURONES refacture à BRAINSOFT la mise à disposition de ressources administratives.

Modalités :

Groupe NEURONES refacture à BRAINSOFT 2 jours par mois au prix de 2 500 F HT par jour.  
En 1999, les frais refacturés par GROUPE NEURONES à BRAINSOFT s'élevaient à 60 000 F HT.

Administrateur concerné : Monsieur Bertrand DUCURTIL

## 8. Convention de trésorerie

Nature et objet :

Le compte-courant consenti par UPGRADE SA à Groupe NEURONES a été remboursé au 30 juin 1999.

Modalités :

Ce compte-courant est rémunéré au taux de 3,5 % l'an. Au cours de l'année 1999, UPGRADE SA a facturé des produits financiers à hauteur de 61 250 F HT.

Administrateur concerné : Monsieur Luc de CHAMMARD

## 9. Convention d'occupation de locaux

Nature et objet :

BRAINSOFT héberge la direction des ressources humaines de Groupe NEURONES dans ses locaux et refacture la location des mètres carrés, l'entretien, la surveillance et les taxes sur les bureaux.

Modalités :

En 1999, les frais refacturés par BRAINSOFT à Groupe NEURONES s'élèvent à 130 160 F HT.

Administrateur concerné : Monsieur Bertrand DUCURTIL

Paris, le 30 mars 2000

### Les Commissaires aux comptes

FCC AUDIT ET CONSEIL

ERNST & YOUNG AUDIT

Thierry BELLOT

Any ANTOLA

## 5.3 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

### 5.3.1 Comptes consolidés

#### 5.3.1.1 Filialisation des activités

##### **Modalités juridiques**

Au 1er janvier 2000, la société Groupe NEURONES a apporté ses activités " Intégration de systèmes et réseaux " et " Infogérance d'environnements distribués " à NEURONES Solutions et SKILLS Consulting, respectivement. Ces deux sociétés, créées fin 1999, afin de recevoir ces apports, sont détenues à 100% par Groupe NEURONES (SAS à associé unique).

Les opérations d'apport ont été approuvées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 avril 2000.

La société mère a été rémunérée par la création de 481.000 actions au nominal de 100 francs pour l'apport à la société NEURONES Solutions et par la création de 1.497.500 actions au nominal de 100 francs pour l'apport à la société SKILLS Consulting.

##### **Modalités comptables de l'apport**

Les deux activités ont été valorisées selon une moyenne de trois méthodes (Flux de trésorerie actualisés, goodwill et PER). L'écart entre la valeur retenue et la valeur de l'actif net comptable de chaque activité a été inscrit sous la rubrique " Fonds Commercial " chez chacune des sociétés recevant les apports.

Les valeurs retenues pour les apports sont respectivement de 48,1MF pour NEURONES Solutions et 149,7MF pour SKILLS Consulting.

##### **Impact sur les comptes consolidés et éléments de nature fiscale**

L'impact de ces opérations sera neutralisé dans les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2000. La plus value dégagée dans les comptes sociaux de la mère sera neutralisée dans les comptes consolidés par l'élimination de la réévaluation des fonds de commerce.

Du point de vue fiscal, les sociétés ont opté pour le régime du report des plus values, ce qui rend l'opération neutre en ce qui concerne l'impôt sur les sociétés, sous réserve du respect des conditions prescrites par la loi.

#### 5.3.1.2 Acquisition de sociétés au cours de l'année 1999

##### **Acquisition d'INTRINsec**

L'acquisition de la société INTRINsec a été réalisée en deux temps :

- Achat de 40% des titres à certains actionnaires pour KF 160 en juin 1999.
- Souscription par Groupe NEURONES à une augmentation de capital réservée, portant ainsi son pourcentage de détention de 40% à 90%. Cette augmentation de capital a été réalisée et approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 août 1999. La prise de contrôle par Groupe NEURONES a été considérée comme étant réalisée à la date de l'AGE. Le montant de trésorerie injecté dans INTRINsec est de 2,9MF, dont 500KF sous forme d'augmentation de capital et 2,4MF en prime d'émission

### Date d'intégration des filiales acquises dans le périmètre de consolidation

INTRINSec a été intégrée dans le périmètre le 31 août 1999.

BrainSoft a été intégrée dans le périmètre le 31 octobre 1999.

#### 5.3.1.3 Reconnaissance du chiffre d'affaires – activité infogérance

Le chiffre d'affaires de l'activité infogérance fait l'objet d'une facturation mensuelle, qui génère le chiffre d'affaires inscrit en comptabilité au fur et à mesure de la réalisation des prestations.

Dans certains cas et pour certains lots, la facturation mensuelle est assise sur des unités d'œuvre (exemple : nombre de postes gérés...). Cependant, cette modalité de facturation ne génère pas d'écarts entre le chiffre d'affaires mérité et le chiffre d'affaires comptabilisé.

Par ailleurs, aucune société du groupe ne réalise actuellement de contrats à long terme.

#### 5.3.1.4 POSTE CLIENTS

##### Détail du poste :

En milliers de francs	Clients & Comptes rattachés	Factures à émettre	Total brut	(Provision)	Total net
Groupe NEURONES (*)	71.321	1.257	72.578	(648)	71.930
HELPLINE	22.317	-	22.317	(134)	22.183
BRAINSOFT	9.520	259	9.779	(30)	9.749
INTRINSEC	1.133	131	1.264	(23)	1.241
UPGRADE	12.935	72	13.007	-	13.007
<b>TOTAL</b>	<b>117.226</b>	<b>1.719</b>	<b>118.945</b>	<b>(835)</b>	<b>118.110</b>

(\*) dont 43.547 KF pour l'activité " Intégration de systèmes et réseaux " et 27.774 KF pour l'activité " Infogérance d'environnements distribués ".

Pour chacune des activités, l'antériorité des créances fait l'objet d'une analyse au cas par cas. Dès qu'un risque survient, une provision au taux de 100% est constituée.

Par ailleurs, au niveau de la société Groupe NEURONES, et pour l'activité " Intégration de systèmes et réseaux ", les créances sont assurées par la SFAC. Tous les litiges déclarés auprès de la SFAC sont couverts à 100%.

#### 5.3.1.5 Stocks

##### Détail du poste :

En milliers de francs	Stocks bruts	Provision	Stocks nets
Groupe NEURONES	7.786	(1.194)	6.592
<b>TOTAL</b>	<b>7.786</b>	<b>(1.194)</b>	<b>6.592</b>

Le stock est présent uniquement chez Groupe NEURONES et concerne l'activité " Intégration de systèmes et réseaux ". Celui-ci se décompose en deux types :



- Le stock neuf dit " client " - 6.510 KF brut et net. Ce stock est constitué des équipements revendus dans le cadre de projets. Les stocks ne sont commandés que lorsque la commande client ferme est reçue. Ce stock n'est par conséquent pas déprécié. Le taux de rotation est très rapide, en moyenne moins d'un mois de vente en stock.
- Le stock de maintenance – 1.276 KF brut, 82 KF net. Ce stock est conservé afin de palier l'arrêt de production de la part des constructeurs desdits articles, et qui peuvent servir à honorer les contrats de maintenance lors de dépannages chez les clients. Ces stocks sont dépréciés sur trois années et la valeur nette n'est plus que de 82 KF fin 1999.

### 5.3.2 Autres éléments

#### Détail du chiffre d'affaires de l'activité intégration de systèmes et réseaux

En millions de francs	1999
Ventes d'équipements	96
" Prestations de Services " d'intégration de systèmes et réseaux	35
Autres activités facturées par NEURONES pour le compte des filiales (y compris prestations réciproques groupe)	20
<b>TOTAL</b>	<b>151</b>

## Tableau des résultats des cinq derniers exercices

	1995	1996	1997	1998	1999
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	1 029 200	1 029 200	20 584 000	20 584 000	50 633 321
Nombre des actions ordinaires existantes	5 146	5 146	5 146	5 146	3 859 500
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
Par exercice de droits de vote	-	-	-	-	-
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	96 427 772	124 303 940	149 997 951	190 442 237	246 344 655
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 086 923	3 636 166	2 348 429	33 254 419	23 989 744
Impôts sur les bénéfices	764 431	1 123 999	743 000	4 766 264	7 431 374
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	1 635 315	2 490 706
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 367 598	1 911 781	978 759	27 652 611	13 896 574
Résultat distribué	360 220	360 220	360 220	-	-
<b>Résultat par action</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	256,99	488,18	311,98	5 218,20	3,64
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	265,76	371,51	190,20	5 373,67	3,60
Dividende attribué à chaque action	70,00	70,00	70,00	-	-
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	44	47	71	179	323
Montant de la masse salariale de l'exercice	11 447 298	14 355 905	17 673 285	34 889 442	61 516 832
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, oeuvres sociales, etc.)	5 226 129	6 650 862	8 087 162	15 438 877	29 682 537

## **RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADMINISTRATION ET LA DIRECTION**

### **6.1 MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**

#### **6.1.1 Conseil d'Administration**

**Président : Luc de CHAMMARD**

*Autres mandats :*

Administrateur - UPGRADE  
Siège social 205, av. Georges Clemenceau 92024 Nanterre

**Directeur Général : Bertrand DUCURTIL**

*Autres mandats dans le groupe :*

Président - NEURONES SOLUTIONS  
Siège social 205, av Georges Clemenceau 92024 Nanterre

Président - SKILLS CONSULTING  
Siège social 205, av Georges Clemenceau 92024 Nanterre

Administrateur - BRAINSOFT  
Siège social 205, av Georges Clemenceau 92024 Nanterre

Administrateur - HELP-LINE  
Siège social 171, av Georges Clemenceau 92024 Nanterre

*Autres mandats hors du groupe :*

Gérant - HOST  
RCS Versailles B 339 788 713  
Siège social 58 Rue Pottier 78150 LE CHESNAY

Administrateur - CGIS (Compagnie générale d'installations de sécurité) -  
RCS Lyon B 424 368 488  
Siège social 68 Boulevard des Brotteaux 69006 LYON 06

**Administrateur Patrick de CATUELAN**

Directeur Général - SOCIETE IMMOBILIERE DE MARLY  
RCS Versailles B 378 963 797  
Siège social Centre Commercial des Grandes Terres 78160 MARLY LE ROI

Gérant - FCH PARTICIPATIONS  
RCS Paris B 422 712 844  
Siège social 38 Rue du Mont Thabor 75001 PARIS 01

Gérant - IMMOPIERREGEST  
RCS Nanterre B 347 849 580  
Siège social 14 Bd Jean Jaurès 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Administrateur - IMMOPARK  
RCS Nanterre B 352 244 446  
Siège social 23 Rue de la Rochefoucauld 92100 BOULOGNE

Administrateur - ACTIVITES AUTO CONTROLE SA (AAC sa)  
RCS Paris B 344 557 426  
Siège social 34 Rue Abel Hovelacque 75013 PARIS 13

**Administrateur**      **Jean Louis PACQUEMENT**

## 6.2 COMITÉ DE DIRECTION

Le comité de Direction du groupe est composé de 11 membres :

Luc de CHAMMARD	Président directeur général
Bertrand DUCURTIL	Directeur général
Sandrine LETRILLARD	Directrice des ressources humaines
Olivier JOLLY	Directeur administratif et financier
Jean-François HALLOUËT	Président directeur général d'Help-Line
Dominique DARRAS	Président directeur général de BrainSoft
Thierry CAVAILLE	Président directeur général d'UpGrade
Franck DUBRAY	Gérant d'INTRINsec
Laurent FREISSE	Directeur commercial de Skills Consulting
Jean-Yves RAYNAUD	Directeur technique
Marc BRUNET	Directeur logistique et moyens généraux

## 6.3 INTÉRÊTS DES DIRIGEANTS

### Rémunérations et avantages attribués aux membres du Comité de Direction

Le montant des rémunérations globales brutes versées aux membres du Comité de Direction au titre de l'exercice 1999 est le suivant : 6 383 698 francs.

Aucun avantage particulier n'a été consenti par la société aux dirigeants.

## 6.4 INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

Un plan de stock-options en faveur de 19 cadres a été mis en place en 1999 ainsi qu'un plan de Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise concernant 49 autres cadres du groupe.

- Plan d'options de souscription d'action

Plan	
Date d'assemblée	29 novembre 1999
Date du conseil d'administration	29 novembre 1999
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	964 875 (1) et 165 550 attribuées
Dont : nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction (dans sa composition actuelle)	aucun membre du comité de direction n'est concerné par l'octroi d'options
Nombre de dirigeants concernés	aucun
Point de départ d'exercice des options	29 novembre 2004
Date d'expiration	28 novembre 2014
Prix de souscription	3,2 euros pour les 165 550 attribuées et pour les suivantes le prix ne peut être inférieur à 80% de la moyenne des cours cotés lors des 20 séances de Bourse précédant le jour où les options seront consenties
Nombre d'actions souscrites à ce jour	aucune

(1) après ajustement consécutif à la division du nominal par 5.

- BSPCE

Plan	
Date d'assemblée	29 novembre 1999
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	476 385 (1) 100 % attribués
Dont : nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction (dans sa composition actuelle)	343 010
Nombre de dirigeants concernés	2
Point de départ d'exercice des bons	29 novembre 2004
Date d'expiration	29 novembre 2005
Prix de souscription	3,2 euros (1)
Nombre d'actions souscrites à ce jour	aucune

(1) après ajustement consécutif à la division du nominal par 5.

# G L O S S A I R E

## INTEGRATION DE SYSTÈMES ET RÉSEAUX

### LAN (LOCAL AREA NETWORK) :

Réseau local. Il est principalement constitué des éléments suivants : serveurs, postes de travail, périphériques, éléments actifs permettant le transfert d'information entre les serveurs et postes. Les principaux éléments actifs sont les routeurs (qui permettent les liaisons entre sites) et les commutateurs (qui permettent les liaisons entre éléments d'un même site).

### WAN (WIDE AREA NETWORK) :

Réseau étendu. Il s'agit de l'ensemble des liens entre les différents LAN d'une organisation.

### INTÉGRATION DE SYSTÈMES :

Ensemble des prestations de conception et mise en œuvre qui concernent les applicatifs systèmes situés sur les réseaux LAN et WAN d'une organisation : OS (Operating Systems) serveurs, OS postes, OS clients légers, émulateurs, messageries, accès distants, accès internet, applicatifs métiers, utilitaires (télédistribution, supervision, remontées d'alerte, sauvegardes, gestion de baies de disques, clusters...).

Le terme d'intégration de systèmes peut être utilisé dans un sens différent. Sont considérées comme " intégrateurs de systèmes " les SSII globales qui sont en mesure de traiter à la fois les aspects fonctionnels d'une évolution majeure d'un système d'information (comme la mise en place d'un ERP par exemple) et la mise en place des infrastructures techniques nécessaires pour le supporter. Il s'agit alors d' " intégration de systèmes d'information (SI) ".

### INTÉGRATION DE RÉSEAUX :

Ensemble des prestations de conception et mise en œuvre qui concernent les couches réseaux locaux et distants d'une organisation. Un intégrateur réseau dimensionne les " tuyaux " et les débits mais n'intervient pas sur les couches supérieures applicatives serveurs et postes clients.

### SITE CENTRAL (OU MAINFRAME OU GRAND SYSTÈME) :

Ordinateur de grande puissance utilisé en central dans les grandes organisations (IBM S9000, Bull DPS7-8,...). Un grand nombre d'applications spécifiques ayant été développées dans ces environnements, ils restent en production dans les grandes organisations. Ces applications sont apportées sur le poste de travail par le biais d'un émulateur.

### SYSTÈMES PROPRIÉTAIRES :

Sont appelés systèmes propriétaires des mini-ordinateurs dont le hardware et l'opérateur système (OS) sont développés et diffusés par un seul constructeur (AS400 d'IBM, Vax de DEC...). Le terme s'emploie par opposition à UNIX et aux OS NT et Netware qui sont indépendants des constructeurs.

### INFORMATIQUE RÉPARTIE OU DISTRIBUÉE :

Serveurs (Unix, NT, Netware,...), postes de travail, périphériques, éléments actifs (principalement routeurs et commutateurs) et passifs.

## INFOGÉRANCE D'ENVIRONNEMENTS DISTRIBUÉS

### INFOGÉRANCE :

L'infogérance consiste, pour une entreprise, à confier tout ou partie de son informatique à un prestataire qui, dans le cadre d'un contrat forfaitaire de plusieurs années, en prend la responsabilité opérationnelle et la fait évoluer. Le contrat peut ou non s'accompagner du transfert de salariés. Une clause de réversibilité ouvre la possibilité au client de reprendre son informatique ou de la confier à un autre prestataire. Un plan d'assurance qualité contraignant fait l'objet de fréquentes réunions entre maître d'ouvrage (client) et maître d'œuvre (prestataire). Très prisée des SSII par la promesse de revenus récurrents qu'elle suscite, l'infogérance est souvent revendiquée à tort. Dans bien des cas, elle s'apparente à une simple externalisation, sans la rigueur

contractuelle de l'appellation " infogérance ". L'infogérance est aussi appelée facilities management (FM).

Lorsque les prestations ont lieu sur site Client, on parle d'insourcing. Si les prestations sont externalisées, on parle d'outsourcing.

### **IDC CLASSIFIE LE MARCHÉ DE L'INFOGÉRANCE EN CINQ CATÉGORIES :**

- . infogérance matérielle/d'infrastructures (d'environnements de sites centraux en général),
- . infogérance applicative,
- . infogérance de systèmes distribués,
- . infogérance de réseaux,
- . infogérance globale. (IDC, 2000).

### **GESTION DES SYSTÈMES DISTRIBUÉS :**

Support, exploitation, administration et déploiement d'environnements informatiques répartis : postes de travail (micro-ordinateurs), serveurs, périphériques et réseaux associés (LAN et WAN), dans le respect d'un niveau de service. (IDC, 2000).

### **INFOGÉRANCE DES SYSTÈMES DISTRIBUÉS :**

L'infogérance de systèmes distribués est un accord contractuel d'une durée en général de 3 à 5 ans où un prestataire de services reprend l'administration et l'exploitation de systèmes distribués. (IDC, 2000).

### **HELPDESK ET CALL CENTERS**

#### **HOT-LINE :**

Activité de réponse à des demandes portant sur un sujet précis, ex : support éditeur.

#### **HELP DESK :**

Activité de point de contact unique des utilisateurs pour des demandes à caractère d'assistance (au sens large) informatique. Dans le cas de helpdesk pour le compte d'utilisateurs de postes de travail informatique de grandes organisations, un technicien de support traite environ 20 incidents par jour.

#### **CENTRE D'APPELS :**

Activité générique de point de contact entre une entité et ses clients (n'intègre pas la Hot-Line ni le Help Desk)

#### **CENTRES D'APPELS ORIENTÉS " APPELS SORTANTS " :**

Il s'agit essentiellement d'opérations de télémarketing pour des prospects, d'enquêtes pour des Clients existants.

#### **CENTRES D'APPELS ORIENTÉS " APPELS ENTRANTS " :**

Les Clients d'une organisation appellent des plateaux ou plate-formes qui renseignent sur l'offre, prennent des commandes, ouvrent et traitent des dossiers après vente (comptes bancaires, dossiers sinistres pour les assureurs,...). Ces plateaux sont plus efficaces et rentables que les anciennes agences multifonctions avec maillage très fin du territoire. Les agences locales deviennent de simples " boutiques " sans personnels, souvent destinées à accueillir des opérations commerciales ponctuelles. Les précurseurs de cette organisation ont été les mutuelles d'assurance. Ces organisations se généralisent grâce à l'évolution des technologies suivantes : standards téléphoniques, CTI, systèmes de gestion des appels, utilisation d'internet.

#### **CENTRE D'APPELS À FAIBLE VALEUR AJOUTÉE :**

Centre d'appels à traitement de demandes simples. Typiquement, les centres d'appels des opérateurs de téléphonie mobile (Itineris, SFR et Bouygues Telecom), les plateaux d'assureurs, de banques de gestionnaires de cartes privatives.

#### **CENTRE D'APPELS À VALEUR AJOUTÉE :**

Centre d'Appels à traitement de demandes complexes nécessitant un niveau de formation, de compétence et des comportements travaillés.

#### **WEB CALL CENTER :**

Call center organisé de telle sorte que l'utilisateur Client choisit la façon qui lui convient de rentrer en contact avec la société : connexion site web, envoi d'un mail, appel téléphonique à un centre d'appels. L'utilisateur

peut également changer de média au fur et à mesure de sa transaction et utiliser plusieurs modes de communication en parallèle.

#### " INTERNET VOICE BOUTON " OU " CLICK AND TALK " OU " PUSH AND TALK " :

Fonctionnalité importante pour l'évolution du commerce électronique. Il s'agit de donner la possibilité à un internaute sur un site web de demander à se brancher sur le call center afin d'avoir un échange avec un conseiller. Lorsqu'il échange avec le conseiller, il garde la main sur son écran internet et peut ainsi continuer sa transaction tout en bénéficiant de l'aide de l'opérateur.

#### " MESSAGING MIX " :

Dans les métiers du helpdesk et des call centers, il s'agit de la problématique de la gestion simultanée de plusieurs canaux de communication téléphone, e-mail, internet qui doivent se présenter de la même façon pour l'opérateur.

#### CTI :

(Computer Telephony Integration, couplage téléphonie-informatique) (éditeur de référence Genesys). Le CTI assure l'échange d'informations - principalement, le numéro d'appel - entre systèmes téléphoniques et systèmes informatiques. Des applications de help desk ou de CRM permettent ensuite de relier un numéro d'appel à des informations stockées dans une base de données concernant l'appelé ou l'appelant, qui sont présentées en temps réel à l'écran de l'utilisateur. Le CTI peut être mis en oeuvre localement, sur un poste de travail, ou au sein d'un centre d'appel.

Pour un call center, le CTI présente plusieurs intérêts notamment : le " pop up screen " et le fait de gagner en personnalisation de la relation.

### DEVELOPPEMENT APPLICATIF INTERNET

#### BROWSER (BUTINEUR – INTERNET EXPLORER DE MICROSOFT OU NETSCAPE) :

Logiciel permettant d'accéder à Internet. Auparavant, lorsqu'une application était déployée, il fallait installer une partie sur le serveur et une partie sur chaque poste utilisateur (poste Client dans notre jargon). Aujourd'hui, il suffit d'installer

une application sur le serveur, Internet fait office de client universel. Les coûts de déploiement des applications sont ainsi considérablement diminués. La plupart des grands comptes vont utiliser cette propriété pour la prochaine génération de leur architecture informatique (" internetisation " des SI ou refonte totale du système d'information autour d'Internet).

#### INTRANET :

Application Internet sécurisée utilisée en interne par tous les utilisateurs d'une grande organisation.

#### EXTRANET :

Application Internet sécurisée utilisée par les Clients ou Fournisseurs ainsi que les utilisateurs nomades d'une grande organisation. Il s'agit classiquement de mettre à disposition de tiers des informations les concernant (suivi d'activité, avancement de processus,...). Il n'y a aucun développement ou déploiement à effectuer chez les tiers qui utilisent leur browser standard pour rentrer dans l'application. Depuis 1996, Neurones met à disposition de ses clients les bases de données concernant son activité d'infogérant ou de helpdesk. Les Clients disposent de l'information en temps réel. Les clients et Neurones économisent ainsi un grand nombre d'appels téléphonique à faible valeur ajoutée.

#### BUSINESS INTELLIGENCE (ÉQUIVALENT DE : DÉCISIONNEL) :

Terme regroupant toutes les disciplines liées à la prise de décision, de l'alimentation du datawarehouse à la publication des informations (sur Internet ou un autre support), en passant par la confection des cubes multidimensionnels (datamarts). Sont aussi inclus dans cette catégorie les applications de datamining et les frontaux d'analyse, précédemment appelés infocentres, EIS (Executive Information System) ou encore Siad (système d'information et d'aide à la décision).

#### KM (KNOWLEDGE MANAGEMENT) :

Ensemble de systèmes et d'outils permettant de formaliser un processus ou un savoir-faire. Le knowledge management pallie les limitations de la GED. Les systèmes de gestion électronique de documents (GED) permettent de disposer sous forme numérique et indexée d'informations

jusqu'alors seulement présentes sous forme analogique (papier, voix, images, etc.). Il reste cependant une masse de connaissances (présente sur le Web et totalement diffuse dans les documents personnels des utilisateurs) qui ne pourra jamais être totalement hiérarchisée et accessible au travers d'une base de données. On parle alors de knowledge management pour décrire tous les outils et techniques qui pallient les faiblesses du système d'indexation en permettant, par exemple, d'extraire le sens d'un document (ingénierie cognitive), d'en balayer tout le contenu (recherche intégrale ou full text) ou d'interpréter la question de l'utilisateur. Ces outils s'appuient aussi sur des technologies de système expert et de raisonnement à base de cas.

### **CRM (CUSTOMER RELATION MANAGEMENT) / GRC (GESTION DE LA RELATION CLIENT) :**

Le CRM recouvre l'ensemble des fonctions de l'entreprise visant à conquérir et à conserver sa clientèle. Ce terme, qui s'est substitué à celui de front office, regroupe la gestion des opérations de marketing, l'aide à la vente, le service client, le centre d'appel et le help desk. Les progiciels de CRM du marché assurent une ou plusieurs de ces fonctions.

### **SCM (SUPPLY CHAIN MANAGEMENT, GESTION DE LA CHAÎNE LOGISTIQUE GLOBALE) :**

Réduire les stocks, les délais de livraison tout en relevant le niveau de service client, telles sont les missions premières des outils de supply chain management (SCM). Au niveau opérationnel, ils mettent en correspondance les informations de demande et de capacité de production pour l'établissement des plans de production et des paramètres de livraison. Au niveau tactique, ils s'appuient sur des techniques statistiques - typiquement des outils de datamining - pour optimiser l'approvisionnement, lisser la production et déterminer les meilleurs chemins de livraison. Au niveau stratégique, par le biais de simulations, ils servent à déterminer la meilleure implantation possible des unités de fabrication et du réseau de distribution, et jusqu'à la fréquence de renouvellement des produits en fonction de la cible. L'enjeu principal est de pouvoir réinjecter automatiquement ces données au niveau du système de gestion (typiquement le PGI).

### **PGI (PROGICIEL DE GESTION INTÉGRÉ) /ERP (ENTERPRISE RESOURCE PLANNING) :**

Un PGI regroupe en principe toutes les applications de gestion nécessaires à l'entreprise - que ce soit les applications de gestion dites horizontales (comptabilité, gestion des ressources humaines, etc.) ou verticales (gestion de production, gestion de stock, etc.), éventuellement spécialisées par industrie. À la différence d'un assemblage de progiciels spécifiques, les PGI disposent d'une infrastructure unique commune (bases de données partagées, mécanismes d'échange entre les modules) et incluent généralement des outils de coopération (groupware, workflow). Traitant traditionnellement les opérations de back office, les PGI se sont peu à peu dotés de fonctions décisionnelles et de front office. Ils se sont aussi ouverts, leurs API étant rendues publiques par leurs éditeurs de manière à en faciliter l'interfaçage avec des progiciels plus spécialisés - à l'aide, par exemple, d'outils d'EAI.

### **EAI (ENTERPRISE APPLICATION INTERFACE OU ENTREPRISE APPLICATION INTEGRATION) :**

L'art de lier entre elles les applications de l'entreprise - gestion de production avec gestion des stocks, CRM avec PGI, voire deux PGI entre eux au sein d'un même groupe, etc. - dans un souci d'homogénéité du système d'information ou de consolidation. Souvent réalisable par le biais d'un échange de fichiers, mais alors sans le bénéfice du temps réel, l'intégration de deux applications passe par le développement d'interfaces, baptisées connecteurs, entre leurs API correspondantes. Au formatage des données réalisé par des outils similaires à ceux utilisés pour l'extraction et la conversion de données vers des data warehouses s'ajoute une composante de type middleware assurant la compréhension mutuelle des messages échangés. L'OAG (Open application group) a proposé un système de standardisation des API - sous le nom d'Oagis - sans grand succès. Sont alors nées des solutions ponctuelles, gérant un nombre restreint de progiciels du marché.

### **ISP (INTERNET SERVICE PROVIDER OU HEBERGEUR INTERNET) :**

Fournisseur de services Internet, et pas seulement fournisseur d'accès à Internet. Les ISP proposent généralement en effet l'accès à Internet, mais aussi

l'hébergement de sites sur des serveurs Web, voire le développement de ces sites. Certains disposent aussi de compétences de développement de sites marchands. On les appelle parfois les Commerce service providers.

#### **E-VAP (ELECTRONIC VALUE ADDED PROVIDER) :**

Inventée par le cabinet d'analyses Markess International, l'appellation e-VAP regroupe un ensemble disparate de sociétés nées avec Internet et ses applications. Certaines sont des SSII orientées nouvelles technologies, d'autres de simples fournisseurs d'accès. La plupart sont issues de la communication, de la publicité ou du marketing. Toutes officient dans le développement de sites Web et d'intranets. Elles cumulent compétences techniques, graphiques et en communication.

#### **WEB AGENCY :**

Ce sont des acteurs émergents du marché Internet qui sont soit des sociétés de conseil en marketing communication qui se sont adjointes des compétences informatiques (ex US : Razorfish, Proxicom, agency.com) soit des SSII qui ont acquis un savoir faire dans la communication (ex US : Usweb).

#### **PORTAIL :**

Un portail est un site Web répertoriant de nombreux autres sites, destiné à servir de point d'entrée sur Internet et à générer un trafic maximal. À côté de ces portails " généralistes " (dominés par les moteurs de recherche) se développent des portails à thème, dont la vocation est de synthétiser les réponses aux besoins supposés d'un visiteur intéressé par un sujet donné ou appartenant à une communauté. Autre catégorie naissante, le portail d'entreprise est destiné aux clients et prospects d'une entreprise. Caractéristique commune de tous ces portails : des services complémentaires plus ou moins étendus, allant d'un métamoteur de recherche à l'hébergement de pages Web personnelles, en passant par des dépêches d'actualité ou la personnalisation de l'interface du site. Bref, tout pour fidéliser le visiteur.

#### **OBJET :**

Élément logiciel représentatif d'un élément du monde réel (personne, commande, facture, etc.). Un objet décrit un ensemble de comportements (méthodes) et de données (attributs) nécessaires à l'exécution de ces comportements. Par extension, sont qualifiés d'"objet" des langages de programmation (Java, C++, etc.), des méthodes de conception (UML, etc.), des bases de données (Versant, etc.), des middlewares (ORB), etc.

#### **SECURITE ET PAIEMENT SECURISE SUR INTERNET**

#### **VIRUS :**

C'est la caractéristique d'un programme capable de se reproduire seul en infectant d'autres. Il n'est pas nécessairement malveillant, même si c'est souvent le cas. Comme il n'existe pas d'antidote universel, il faut mettre à jour son antivirus dès qu'un nouveau virus est repéré. À ne pas confondre avec un virus, un logiciel de type cheval de Troie s'installe sur une machine sans causer de tort apparent. Il sert ensuite de relais pour faciliter l'accès depuis l'extérieur : envoi de mots de passe, blocage de la sécurité, etc.

#### **PARE-FEU (FIREWALL) :**

Les logiciels pare-feu protègent les entreprises contre les attaques extérieures. Plusieurs techniques sont mises en oeuvre: filtrage de paquets en fonction des adresses IP de départ et d'arrivée, inspection de session (stateful inspection) avec analyse des fichiers d'en-tête de session, proxy avec traduction d'adresses pour masquer les adresses des utilisateurs internes aux yeux de l'extérieur. Les éditeurs de pare-feu évoluent tous aujourd'hui vers des outils de création et d'administration de réseaux privés virtuels (VPN).

#### **SPAM :**

Diffusion massive d'un message via Internet dans les forums de discussion ou dans les boîtes aux lettres électroniques. Il s'agit le plus souvent de publicités. En réaction, les éditeurs de serveurs de messagerie et d'outils de sécurité ont doté leurs logiciels de fonctions " antispam ". Elles bloquent les messages indésirables en se basant

sur le nom ou l'adresse de l'expéditeur, l'intitulé du message ou, pour les plus évolués, sur l'analyse du contenu du message (mots-clés).

## **FORMATION AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES**

### **e-FORMATION :**

Ensemble des techniques de formation à distance utilisant notamment internet, les intranets, les outils de téléconférence et les CD-rom.

## **GENERALITES**

### **ADSL (ASYMETRIC DIGITAL SUBSCRIBER LINE) :**

Cette technologie va permettre de faire passer des hauts débits sur du fil de cuivre standard (réseau actuel de FT). Elle concerne surtout les particuliers qui auront un accès beaucoup plus rapide à Internet. Les entreprises seront surtout concernées par des dérivés comme le HDSL plus adaptés à leur type de trafic.

### **WAP (WIRELESS APPLICATION PROTOCOL) :**

Ce protocole a été lancé par un consortium de constructeurs de téléphones mobiles, dont Nokia, Ericsson et Motorola. Avec l'essor d'Internet et le développement des mobiles, il devient intéressant d'accéder à Internet depuis son téléphone portable. Mais la petitesse de l'écran de ce dernier ne lui permet pas d'afficher des pages HTML. WAP est donc une version allégée de HTTP (protocole de transport de HTML) pour permettre l'affichage de pages WML (Wireless markup language), adaptées aux petits écrans.

### **ASP (APPLICATION SERVICES PROVIDER) :**

Acteur hébergeant et mettant à disposition des applications (tous types d'applications sont envisageables : ERP, GED, décisionnel, bureautique, ...). Le client n'est pas propriétaire de l'application, il loue un droit d'accès à l'usage. Le modèle ASP est un nouveau modèle de commercialisation des applications et s'adresse principalement aux moyennes entreprises.







# LA SSII DES NOUVELLES TECHNOLOGIES, RÉSEAUX & TÉLÉCOM



**NEURONES**

205 avenue Georges Clemenceau

92000 NANTERRE

Tél : 01 41 37 41 37

Fax : 01 47 24 40 46

[www.neurones.net](http://www.neurones.net)